

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ANNEE UNIVERSITAIRE
1997-1998

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Université Nationale de Côte d'Ivoire



FACULTE DES LETTRES, ARTS
ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

**THESE DE DOCTORAT 3^{eme} CYCLE
DE PHILOSOPHIE**

THEME :

LA QUESTION MORALE ET LA RAISON CHEZ KANT

Présentée et soutenue par :
SIDI OUSMANE GANDOU Fatchima

Sous la direction du :
Professeur DIBI Kouadio Augustin
Département de Philosophie

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

ANNEE UNIVERSITAIRE
1997-1998

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Université Nationale de Côte d'Ivoire



FACULTE DES LETTRES, ARTS
ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

**THESE DE DOCTORAT 3^{eme} CYCLE
DE PHILOSOPHIE**

THEME :

LA QUESTION MORALE ET LA RAISON CHEZ KANT

Présentée et soutenue par :
SIDI OUSMANE GANDOU Fatchima

Sous la direction du :
Professeur DIBI Kouadio Augustin
Département de Philosophie

DEDICACE

A la famille Sidi Ousmane GANDOU.

J'ai pu effectué ce travail grâce à l'ambiance familiale, et au lien très fort de solidarité qui relie les membres :

*Mon père Monsieur Babilé Sidi GANDOU,
ma mère Madame Sidi GANDOU*

*et mes frères et soeurs BILAWA : les enfants GANDOU : Assoumane,
Zouéra, Moussa, Aminatou, Mariama, Halimatou, Abdoukader et Ibrahim.*

REMERCIEMENTS

Si nous avons pu mener ce travail à terme, c'est grâce à la patience du Professeur DIBI Kouadio Augustin enseignant à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université de Cocody (Abidjan) ; en effet le professeur DIBI, malgré ses multiples fonctions au cours de notre cycle, a eu la patience de nous suivre et de nous encourager pendant tout notre 3^{ème} cycle; qu'il reçoive ici nos remerciements et notre sincère reconnaissance, car c'est grâce à lui que nous avons pu avoir notre niveau actuel.

Nous remercions également Monsieur LOU BAMBA Mathieu, Professeur au département de philosophie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université de Cocody (Abidjan) qui, durant toute cette année scolaire, nous a donné de précieux conseils qui nous ont beaucoup aidé dans nos recherches et dans la rédaction de cette thèse.

Nos remerciements vont également à titre posthume à notre défunte tante Madame DANKASSOUA Zeinabou GARBA (décédée le 17 Avril 1997 à Abidjan), elle avait tout mis en œuvre sur le plan matériel et moral pour que nous puissions achever cette thèse dont malheureusement elle n'a pas pu voir la fin. *Que son âme repose en paix, que la RAHAMA d'ALLAH l'accompagne. Amin.*

Nous remercions les membres du jury qui ont voulu assister à cette soutenance.

Nos très sincères remerciements et notre infinie reconnaissance vont spécialement : à Monsieur Abdourahamane M. NAFIOU pour son soutien sans faille sur tous les plans (moral, matériel,.....)

Nous adressons notre profonde gratitude à
M. MAMADOU TALATA DOULLA, D.G de l'UGAN (Union Générale des Assurances du NIGER)

Nous remercions également M. SALIFOU Amadou et Mme OUMAR BALKISSA, les agents du service comptabilité et du service informatique de l' UGAN (Union Générale des Assurances du NIGER) pour leur aide matérielle et morale, particulièrement Monsieur Souleymane TIEMOGO HAMANI.

Nous remercions: Mlle NAKIAO Hadiza, toute la famille DANKASSOUA Bako, la famille SAO Marankan, Mademoiselle MOUSSA Aïssatou, Monsieur LEHIDA Ibrahim pour leur soutien.

Notre reconnaissance va à Mlle KOUAME Viviane pour son soutien matériel et moral.

Nous remercions tous nos frères BILAWA, ainsi que tous ceux qui nous ont soutenu moralement au cours de ce travail.

INTRODUCTION GENERALE

Il n'y a pas de thèse ou de point de vue philosophique qui n'ait un point de départ. En philosophie, il faut toujours partir d'une ère, d'une réflexion ou d'une œuvre antécédente : « *chaque pensée, si elle n'est pas intégralement déterminée par l'histoire, commence du moins dans l'histoire* »¹. Encore faut-il qu'elle soit une réflexion de grande portée qui permettra de dégager une nouvelle thèse, un nouveau point de vue. Pour cela, la démonstration est nécessaire, diront certains, mais il y a des hypothèses dont la méthode se passe de démonstration. Bien que celle-ci ne soit pas négligeable, nous ne la rejeterons pas complètement, mais elle ne serait pas notre grande préoccupation parce que la morale de KANT n'a pas besoin de démonstration puisqu'elle n'est pas une morale de méthode. D'ailleurs KANT n'a pas écrit une morale, il a plutôt établi ses fondements.

Nous nous sommes d'abord mis dans « l'étoffe » taillée par KANT pour avoir une certaine connaissance de ses œuvres. Ces dernières ont été la « grande lumière » du siècle des Lumières. Sans KANT, on ne peut parler de vraies lumières surtout sur le plan moral. Après avoir lu en profondeur les œuvres de KANT, on se rend compte que c'était l'illusion des lumières sur le plan moral avant KANT.

¹ ALQUIE F. : critique kantienne de la métaphysique, édition PUF. 1968 page 142

Les interprétations de la morale kantienne sont nombreuses, toutes aussi fidèles les unes que les autres à cette morale ; mais nous estimons que peu d'entre elles parlent du rapprochement que KANT fait de la morale et de la raison dans le sens où c'est la métaphysique nouvelle qui joue le rôle de médiateur. La métaphysique conduit à la morale.

Qu'est-ce qui est le trait original de cette relation de la raison et de la morale chez KANT ? Ce trait va-t-il donner un caractère particulier à la morale kantienne et la rendre différente des morales qui la précèdent ? Ne peut-on pas, en fin de compte, classer la morale de KANT parmi les précédentes ? La raison pratique nous met sur la voie de cette réponse, étant donné que c'est la raison pratique qui est le but final que KANT voulait atteindre en s'appuyant sur la raison théorique qui lui sert de base. Or la question de la pratique de la raison se fait par la métaphysique qui nous apporte une certaine méthode de reliure de la raison et de la morale. Nous montrerons que la métaphysique kantienne est nouvelle car différente de la métaphysique traditionnelle. Peut-on l'étudier suivant une démarche identique à celle des sciences «exactes», à savoir la démarche épistémologique? Qu'est-ce qui fait de la métaphysique kantienne une métaphysique universelle et entraînant une morale universelle ? Peut-il y avoir une morale à caractère universel ? L'intitulé de notre travail est «la question morale et la raison chez KANT », mais nous avons jugé préférable

de commencer par exposer la raison kantienne, et montrer sa supériorité par rapport aux réflexions de son époque sur la raison, faisant ainsi ressortir l'innovation apportée par KANT. Celle-ci nous pousse à nous demander si la morale de KANT peut être une morale universelle et comment elle peut être différente des morales qui la précèdent et qui ne sont pas basées sur la raison, mais qui ont des caractères universels quoi que religieux, donc fondées sur des dogmes.

Nous montrerons cette innovation après avoir exposé la vie de KANT, ensuite son système qui est la critique, par laquelle la raison doit passer avant d'être le fondement de la morale. Nous ne disons pas que KANT a totalement rejeté les réflexions philosophiques qui lui sont antérieures, cela n'est pas le cas, car KANT est parti de ces réflexions ; mais c'est pour montrer les errements trop longs de cette métaphysique qui avant lui n'a pas pu se déterminer en vraie science philosophique.

La morale, après avoir eu ses fondements dans la raison, se concentre sur la démarche de la métaphysique, donc sur l'épistémologie.

Reprenons la question à sa racine qui est la raison. Cette dernière a d'abord été exposée sur le plan spéculatif : Ainsi KANT a dans un premier temps exposé la raison pure. Précisons qu'au dix-huitième siècle, tout était analysé par rapport à la raison ; mais les philosophes omettaient de faire l'analyse de la raison elle-même ; et c'est sur ce point que se remarque la première innovation apportée par KANT. Dans la critique de la raison pure, ^α

ce qui nous a intéressé, c'était surtout le rapport de l'entendement et de la raison. Le cheminement de la raison pure est long, il comprend plusieurs étapes dont celle du rapport de l'entendement et de la raison.

L'entendement nous permet de produire nous-mêmes des représentations ; car si les sens intuitionnent, l'entendement, lui, pense. Toute connaissance commence par lui avant de s'achever dans la raison. Enfin, KANT nous précise que la raison pure a finalement pour but la raison pratique qui, à son tour, se penche sur trois questions : celle de la liberté, celle de l'immortalité de l'âme et celle de Dieu. Ces trois questions sont d'ordre moral, par conséquent, la raison pratique a pour principale préoccupation la morale. C'est pour cela que nous n'avons pas étudié la raison pure de façon approfondie. La morale kantienne est la quintessence de la raison pratique. D'ailleurs chez KANT, le cheminement de la raison pure mène au caractère pratique de la raison. La raison pure est théorique, tandis que la raison pratique est comme son nom l'indique pratique.

Mais cette dernière, comment est-elle possible ? Par la loi morale peut-être. Est-ce la loi morale même qui montre la possibilité de la raison pratique ? La loi morale qui la caractérise, comment est-elle possible ? Elle est elle-même possible par le biais du respect et du devoir qui ne peuvent être qu'envers la loi morale même. Ce qui éviterait à la morale de se baser sur l'expérience ; sinon, elle perdrait tout caractère universel. En effet, l'expérience d'une société ne peut être valable pour une autre société.

L'expérience sociale varie selon les sociétés. Cette variation est totalement différente de l'universalité.

Mais comment passer de la raison théorique à celle pratique ? Le jugement ne doit pas être négligé puisqu'il nous permet de faire ce passage ; il est universel et nécessaire, cette nécessité vient de sa nature même. Finalement la raison théorique et la raison pratique se réduisent à une seule raison.

La métaphysique, la synthèse *a priori* et aussi l'impératif catégorique sont les principaux points caractéristiques de l'universalité de la morale kantienne.

La question morale est notre principale préoccupation dans la deuxième partie de ce travail. En effet, nous avons été conduit à parler de la métaphysique kantienne qui diffère de toutes les autres métaphysiques car elle n'est ni dogmatique, ni sceptique. Certes, KANT s'est servi de la métaphysique traditionnelle pour élaborer la sienne, mais la démarche suivie par cette métaphysique, la place au-dessus de la métaphysique traditionnelle. Néanmoins, il n'a nullement été dans l'intention de KANT de ruiner la métaphysique ou d'effacer complètement la métaphysique traditionnelle ; d'ailleurs, son analyse sur l'ontologie prouve qu'il voulait simplement «réaménager» la métaphysique traditionnelle. Mais en faisant cela, peut-il faire d'elle une métaphysique qui servirait de base à une morale universelle ? La nouvelle métaphysique a-t-elle une certaine rationalité ?

Voulant fonder une morale universelle, KANT donna ses fondements en fonction de la raison et non de l'expérience car comme il l'affirme dans les fondements de la métaphysique des mœurs, la morale ne peut se fonder sur l'expérience. La particularité de cette métaphysique, c'est sa démarche qui paraît rationnelle ; qui fait que nous nous demandons si elle peut nous conduire à une morale universelle et ce qui fait l'universalité de cette morale, c'est peut être la rationalité. Or celle ci est caractéristique des sciences « exactes ». Ces dernières ont un caractère universel et sont rationnelles ; peut-on pour autant attribuer le même caractère rationnel à la morale kantienne qui non seulement est basée sur la raison comme les autres sciences, mais surtout qui a un caractère universel conféré par ses aspects qui sont le devoir et l'action ?

Revenons à la métaphysique. Le chapitre 2 de la deuxième partie de notre travail porte sur la « véritable métaphysique » car nous pensons qu'il y a une « véritable métaphysique », celle qui conduit à une morale à caractère universel, celle qui relie la raison à la morale. La métaphysique kantienne a un côté qui nous intéresse beaucoup, c'est celui d'être un système organisé de toutes les connaissances qui lui permet de rendre la morale kantienne universelle, puisqu'elle ne part pas des affirmations sans fondements. Elle part de la raison, elle est une connaissance rationnelle pure. Son universalité peut-elle être la même que celle des sciences rationnelles ? Pour le savoir, il nous faut d'abord analyser le caractère universel de la morale de KANT.

Le troisième chapitre de la deuxième partie montre le caractère universel et pratique de la morale kantienne.

Une morale qui est fondée sur la bonne volonté ne peut qu'être universelle, si on sait que KANT affirme qu'il n'y a rien de mieux que la bonne volonté dont l'autonomie atteste l'universalité. En plus, la bonne volonté n'est pas la seule preuve du caractère universel de la morale kantienne, il y a également la liberté qui appartient à la volonté humaine et qui montre que la raison pure peut être pratique. Les deux conduisent à l'inconditionné qui est la fin ultime de la morale kantienne.

Finalement nous nous rendons compte que la morale kantienne se résume à l'impératif catégorique. L'impératif catégorique est un impératif moral et est différent de celui technique et aussi de l'impératif pragmatique. Notre seul devoir, c'est l'impératif catégorique. Il est possible, il est universel puisque s'appuyant sur la raison et composé du respect (sentiment moral).

En d'autres termes, l'impératif catégorique est le but que la métaphysique kantienne veut atteindre. Cependant, la morale kantienne malgré son caractère universel, n'est pas passible d'un jugement, d'où le quatrième chapitre qui se veut un tribunal de la morale kantienne. Parmi les post-kantiens, s'il y en a qui n'ont fait que continuer l'œuvre de KANT, il y en a aussi qui ont exprimé des points de vue opposés à ceux de KANT. Néanmoins, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de critiques sérieuses à

l'encontre de KANT ; car si on prend le temps de lire attentivement ses œuvres, on se rend compte qu'il y a un système, une pensée dont les parties s'enchaînent si bien qu'on a l'impression qu'il s'agit d'une machine.

La grande faiblesse de la morale de KANT que nous avons pu remarquer, c'est que durant sa vie, il a critiqué les religions révélées parce qu'il suppose qu'elles n'ont pas d'universalité. Or la religion musulmane par exemple a un caractère universel. Si les religions révélées n'avaient pas ce caractère, il n'y aurait pas une conviction de la quasi-totalité des hommes sur l'existence d'un Dieu unique. Même si les manières de s'y conformer diffèrent, l'essentiel pour ces hommes, c'est d'aboutir à un but unique qui est de croire à l'existence d'un seul Dieu. La morale dont KANT a établi les fondements n'est pas différente de celle des religions révélées. A la fin de sa vie, KANT ne critiquait plus les religions révélées d'une façon vive. Il s'était rapproché de la religion chrétienne, cela est prouvé par son ouvrage La fin de toutes choses. On nous accusera sans doute de retourner aux siècles qui précédaient le siècle des lumières, au fanatisme ; mais, KANT lui-même n'est-il pas dans ce cas retourné au fanatisme ?

La rationalité de la morale kantienne est-elle identique à celle des sciences «exactes» ? Par conséquent peut-on parler d'une même universalité entre les sciences «exactes» et la morale de KANT ? Cette rationalité de la morale de KANT tient-elle devant les religions révélées ? Tels sont les problèmes qui nous préoccupent.

PREMIERE PARTIE :

***L'HISTOIRE DE LA RAISON ET LA RAISON
KANTIENNE***

Des sophistes aux philosophes de la fin du vingtième siècle, diverses opinions ont été exprimées sur le concept de la raison. Ce dernier a suscité beaucoup de réflexions philosophiques surtout au siècle des lumières. Rien ne doit dépasser le cadre de la raison. La passion qui est considérée comme l'opposée de la raison est bannie ; car, la méthode raisonnable était opposée à la passion. Rappelons d'abord que le terme raison découle du terme latin «ratio », qui était utilisé pour traduire le «logos ». Par la suite, la raison pousse chacun à chercher ce qui lui est utile, à éviter ce qui le détruit, à éviter la passion.

Mais, le concept de la raison n'a pu être éclairci que grâce à KANT. En effet, avant KANT et même durant son époque, le rationalisme (surtout celui du dix-huitième siècle) n'a fait qu'essayer d'appliquer la raison aux différents domaines de la vie. Par contre, KANT a analysé la raison elle-même en la faisant passer par le tribunal de la critique. Avant d'être le juge de tous les éléments sociaux, la raison doit d'abord se connaître. Nous expliquons cela par cette métaphore : pour qu'un gâteau soit bien fait, il faut qu'il soit cuit dans un moule, or ce moule doit être préalablement bien fait, bien mesuré et surtout apte à bien contenir le gâteau. La raison est donc comme un moule pour les différents éléments sociaux, pour les éléments nouméniaux et phénoméniaux. Pour noter les devoirs des élèves, le maître a

besoin d'un barème qui est auparavant étudié, et en fonction de lui, chaque élève est noté selon ce qu'il mérite. Ainsi se trouve analysée la raison kantienne avant d'analyser à son tour d'autres concepts.

CHAPITRE I : KANT et le siècle des lumières

Nous avons tenu à parler de KANT et du siècle des lumières pour montrer l'innovation apportée par lui au cours de ce siècle. Cela le distingua complètement de ses prédécesseurs et de ses contemporains surtout en ce qui concerne la raison et le rapport de cette dernière avec la morale. Le siècle des lumières fut celui des découvertes, celui qui a peut être permis aux hommes d'être illuminés car les différents penseurs croyaient qu'auparavant les hommes étaient dans l'obscurité, et que grâce au siècle des lumières, ils seraient éclairés et sortiraient de leur «sommeil ».

I,1- KANT

Pour mieux comprendre la démarche kantienne et aussi pour bien présenter notre auteur, nous avons jugé nécessaire de parler de sa vie. Celle-ci influença en quelque sorte sa philosophie morale. Car le début de cette philosophie a tenu compte du piétisme qui lui a été enseigné au cours de son enfance et aussi de l'éducation que sa mère lui a donnée. C'est peut-être cette contrainte qui a fait que durant presque toute sa vie, KANT s'est opposé aux religions révélées. Une morale peut-elle faire fi de la religion ? De toutes les façons, KANT rédigea les fondements d'une morale non religieuse. Certes, sa morale n'a pas que des fondements qui viennent de l'éducation qu'il a reçue, elle a aussi des fondements qui viennent des philosophes qui l'ont précédé. Cependant, l'influence de l'éducation qu'il a reçue n'est pas à négliger.

I,1,a- Sa vie

Emmanuel KANT naquit en 1724 à Koenigsberg d'une famille très modeste. Le père de KANT avait une ascendance écossaise et c'était un maître sellier ; mais selon la généalogie de KANT, son arrière-grand-père qui s'appelait Richard KANDT était cabaretier à Werden au nord de la Prusse orientale. En 1670 après sa mort, son fils Hans KANT, après son tour d'Allemagne, s'installe à Memel. Ainsi Johann Georg KANT qui était le père d'Emmanuel KANT naquit à Memel en 1683, il était également

ceinturier; il s'installe à Koenisberg, et en 1715 il épousa Anna Regina REUTER, fille d'un ceinturier née en 1697. Le père de KANT mourut à Koenisberg en sa présence.

Emmanuel KANT avait pratiquement grandi dans un milieu religieux. Son père exigeait le travail et l'honneur et n'aimait pas le mensonge, il était «droit». Quant à sa mère, elle était profondément religieuse, elle était luthérienne et piétiste; sa foi influença KANT d'une certaine manière. Du côté de son père, KANT a reçu une influence calviniste car sa lignée paternelle l'était.

Second d'une famille de 11 enfants, KANT avait quatre sœurs : Regina Dorothea qui naquit en 1719 et mourut très tôt ; il y avait aussi Maria-Elisabeth qui eût cinq enfants ; Anna Luise (1730-1774) et enfin Katharina Barbara. Le benjamin de la famille (Johann Heinrich) était devenu pasteur. Cela montre à quel point la famille de KANT était croyante. C'est sans doute l'excès de cette croyance qui fit que KANT se révolta et s'éleva par la suite contre les religions révélées.

KANT ne se marie pas ; mais de son vivant, il aidait financièrement ses sœurs pauvres qui vivaient à Koenisberg ainsi que ses neveux et nièces. Néanmoins avec son frère pasteur, il n'avait que des relations épistolaires espacées. KANT commence à se désintéresser de la religion chrétienne.

La vie de KANT a été assez monotone, il ne quitta pratiquement pas Koenisberg durant toute son existence : il n'avait jamais voyagé, mais ses

œuvres ont été lues dans le monde entier. C'est la preuve qu'il a marqué son siècle et les siècles suivants.

Physiquement, KANT était chétif. Néanmoins, il vécut longtemps. KANT garda ses habitudes, notamment sa promenade quotidienne. Seules deux choses ont changé le cours de sa vie : la lecture d'une nouvelle œuvre de ROUSSEAU, et l'annonce de la révolution française qui fit naître en lui un espoir. Le fait de garder les mêmes habitudes a peut-être contribué à la longévité de sa vie. En 1793, KANT publia La religion dans les limites de la simple raison, mais cela fut censuré par Frédéric Guillaume II ; ce dernier mourut au cours de la même année ; ce qui permit à KANT de publier le conflit des facultés.

Revenons à la scolarité de KANT. En 1732, il fréquenta le collège Frédéric, puis en 1740, l'Université où il reçut un enseignement piétiste. Cela accentua l'influence religieuse qu'il a reçue dans sa famille, car la première influence subie par KANT sur le plan religieux lui vient de sa mère. Cet enseignement religieux lui laissa un sentiment d'angoisse et fit qu'il devint réticent aux manifestations religieuses. C'est peut-être cette raison qui l'a conduit à condamner l'enseignement du péché originel aux enfants, dans la pédagogie morale.

De 1746 à 1755, KANT devint précepteur dans diverses familles des environs de Koenisberg ; fonction qu'il pratiqua pendant dix ans. L'avantage qu'il a su tirer de cette fonction, c'est que, c'est dans ces

familles qu'il acquit un goût pour les raffinements, et cela fit de lui un invité très recherché dans cette haute société de Koenigsberg. Il a résolu ses difficultés financières quand il a publié sa dissertation en latin sur la forme et les principes du monde sensible et du monde intelligible. C'est grâce à la publication de cette dissertation qu'il devint professeur titulaire. En 1755, il obtint une promotion à l'Université avec deux thèses : le nouvel éclaircissement dans les premiers principes de la connaissance métaphysique et de l'usage en philosophie de la métaphysique jointe à la physique ou monadologie physique.

Enfin, en 1770, KANT devint professeur ordinaire avec sa thèse : De mundi sensibilis at que intelligibilis forma et principii (sur la forme et les principes du monde intelligible). Il passa sa carrière à l'Université et n'abandonna l'enseignement qu'en 1796. Donc après quarante ans de carrière. L'enseignement de KANT était divers : sciences, logique, métaphysique, théologie et droits naturels, anthropologie, pédagogie, géographie, physique. Cela est compréhensible puisque pendant longtemps ces disciplines étaient liées à la philosophie. D'ailleurs l'enseignement de ces diverses matières n'a pas détourné KANT de ses réflexions philosophiques. KANT donnait un enseignement universitaire régulier.

Il mourut en 1804.

I,1,b - Le contexte philosophique du siècle des lumières

Le siècle des lumières commença en quelque sorte avec les libertins qui n'étaient pas des philosophes, mais qui réfléchissaient sur les problèmes sociaux d'une manière qui est différente de celle habituelle, ils s'élevaient contre les habitudes traditionnelles établies. Cela fit qu'il y eut une philosophie des lumières qui a marqué le dix-huitième siècle. Les penseurs ont nommé ce siècle, «siècle des lumières » parce qu'auparavant, c'était le fanatisme, la réflexion chrétienne qui dominaient. Rien ne se faisait en dehors du « chaperonnage » de la religion, sous peine d'être rejeté ou condamné par la société. Les lumières étaient donc venues à point nommé. Elles exhortaient les hommes à abandonner cette doctrine de Dieu comme source des lumières, au profit des pensées de différents individus. Ce qui montre un certain changement puisque avant les lumières, l'Eglise canalisait les pensées de l'homme. Elle était le tuteur de l'homme ; ce dernier n'arrivait à penser que par rapport à ce que l'Eglise lui enseignait. Les penseurs du siècle des lumières croyaient sortir l'homme de l'obscurité dans laquelle il se trouvait auparavant.

Avec ce siècle, les philosophes étaient redoutés et considérés comme une «secte ». Puisqu'ils avaient une vision du monde différente de celle des autres penseurs, surtout ceux religieux. A partir d'un certain moment, l'Eglise fit un effort d'adaptation de la pensée du dix-huitième siècle.

Néanmoins elle fut critiquée. Donc avant ce siècle, l'église dominait tout ; mais après, elle a essayé d'épouser la tendance qui prévalait en ce moment. Retenons que deux courants ont caractérisé ce siècle.

La religion était critiquée, les penseurs écrivaient pour la religion, ou contre celle-ci. Et comme c'était souvent pour l'attaquer, les spiritualistes, les matérialistes et les déistes écrivirent beaucoup sur la religion, faisant naître la morale naturelle ou laïque qui selon les philosophes n'est pas issue d'une loi révélée, mais plutôt d'un instinct moral. Ce courant était donc à la fois déiste, spiritualiste et matérialiste.

Le deuxième courant, c'est celui qui opposait les lumières du rationalisme et celles du romantisme. Jusqu'aux environs de 1750, raisonner consistait à partir des principes évidents et aboutir de conséquence évidente en conséquence évidente, et puis, penser en mathématicien. Pour connaître l'homme, on ne se fiait plus au bon sens. Les deux courants nous intéressent parce que KANT part de la raison pour aboutir à la morale. Donc la question religieuse est liée au rationalisme.

L'homme des lumières était donc cultivé, il s'intéressait à la théologie et à la philosophie. Les théologiens voulaient prouver que Dieu existe, ce que les philosophes refusaient d'admettre, surtout les matérialistes qui prônaient la suffisance de la nature elle-même. Ainsi le siècle des lumières était lié à un rejet de la religion révélée de la part des philosophes :

KANT n'eut donc pas de grandes difficultés à s'élever contre les religions révélées.

Le rationalisme fit que les méthodes des philosophes comme DESCARTES revinrent. Sa méthode fut retenue parce qu'elle incitait les bons esprits à se débarrasser des préjugés. N'oublions pas que le rationalisme voulait que tout soit clair. Le *Déisme* aussi fut développé au dix-huitième siècle. C'est la « religion naturelle » qui prônait que Dieu a doté l'homme d'une conscience, d'un sentiment du bien et du mal. Par contre, les matérialistes écrivaient contre la religion, parce qu'ils considéraient que dans le monde, il n'y a qu'un élément qui est la matière. Celle-ci étant tout, elle est Dieu, par conséquent, il n'y a pas de monde moral, il n'y a qu'un seul monde, celui de la physique. Que cela soit le matérialisme mécaniste (celui de l'homme machine) ou le matérialisme évolutionniste (pour qui toutes les espèces animales, même l'homme forment une longue chaîne d'évolution), donc pour les deux matérialismes, la nature suffit à l'homme, il n'a pas besoin d'inventer un autre être. Le matérialisme s'oppose donc totalement à la religion. Il y avait donc une sorte de concurrence, chaque courant voulait briller au dix-huitième siècle. Nous constatons qu'il y a le rationalisme d'un côté et les autres courants de l'autre, chacun croyant sortir de l'obscurité. En politique, ce sont les thèmes comme raison, propriété, liberté qui ont dominé. Cela montre à quel point la raison a pénétré tout le monde.

Ce qui a manqué aux philosophes du siècle des lumières qui ont précédé KANT, c'est le non-enchaînement de leur système. Chaque courant se développe de façon autonome, chaque thème est développé de façon indépendante. C'est le cas du bonheur qui était un des thèmes du dix-huitième siècle. Certains philosophes rêvaient d'un bonheur pour l'ensemble de l'humanité. En effet le bonheur universel était pensé par beaucoup de philosophes ; mais il n'est pas mis en rapport avec la raison par exemple.

Les lumières ont posé les jalons d'une morale laïque. C'était leur grande «découverte », mais ils voulaient l'appliquer à l'homme en société, la confondant ainsi à l'utilité sociale, lui ôtant toute chance d'avoir un caractère universel refusant de la rendre rationnelle. Cela est contraire à ce que pensait KANT et affaiblit d'ailleurs la métaphysique des lumières. Les pensées philosophiques des croyants sur la métaphysique étaient faibles. Les incroyants eux, attaquaient cette métaphysique qu'ils trouvaient inaccessible. Cependant, naquit une nouvelle philosophie coupée des sources religieuses, c'est l'épistémologie. Ainsi comme le dit KANT, la nouvelle métaphysique est une science du fonctionnement de l'esprit. La métaphysique kantienne devenait nécessaire à la démarche rationnelle.

C'est ce qui fait la particularité de KANT au dix-huitième siècle. Voyons d'abord comment KANT se distingua de ses contemporains. En Angleterre, contrairement à ce qui se passait en France et en Allemagne,

l'intelligentsia ignorait l'antagonisme entre la philosophie et la religion, tout se passait à l'intérieur du christianisme même le renouveau philosophique ; c'était le piétisme qui dominait. Christian THOMASIIUS (1655-1728) par exemple, était théologien, philosophe, juriste et pédagogue et il alliait piétisme et éclectisme ; mais il sépare le droit et la morale de la théologie. Néanmoins, il y avait des philosophes comme WOLFF qui était proche du siècle des lumières par son souci d'établir une morale qui n'est pas fondée sur l'existence de Dieu. Donc en Allemagne, il y avait quand même une philosophie universitaire à laquelle s'oppose une « philosophie populaire » qui est humaniste et moraliste, et qui souhaite une clarté littéraire dans l'argumentation des références et un recours au sentiment. Et puis, avec l'arrivée de Frédéric II en Prusse (qui renouvela l'académie de Berlin), il y eut un début de changement. Il a fait en sorte que l'attitude philosophique de son époque fût renouvelée et que la théologie protestante évoluât. Dans l'Aufklärung, il n'y avait pas de conflit entre la théologie protestante et la philosophie en général.

C'est dans ce contexte de l'Aufklärung que KANT fut particulier, il se détacha de l'influence religieuse qu'il a reçue depuis l'enfance. Pour lui, avant les lumières, l'homme était incapable de se servir de son intelligence sans être dirigé par autrui, mais les lumières font sortir l'homme de cette incapacité, de l'absence de la résolution et commencent à lui donner le courage nécessaire pour user de son esprit sans être guidé par autrui.

Avec KANT, il y eut une indépendance de la raison, parce qu'elle sera analysée de façon critique et servira de fondement pour la morale.

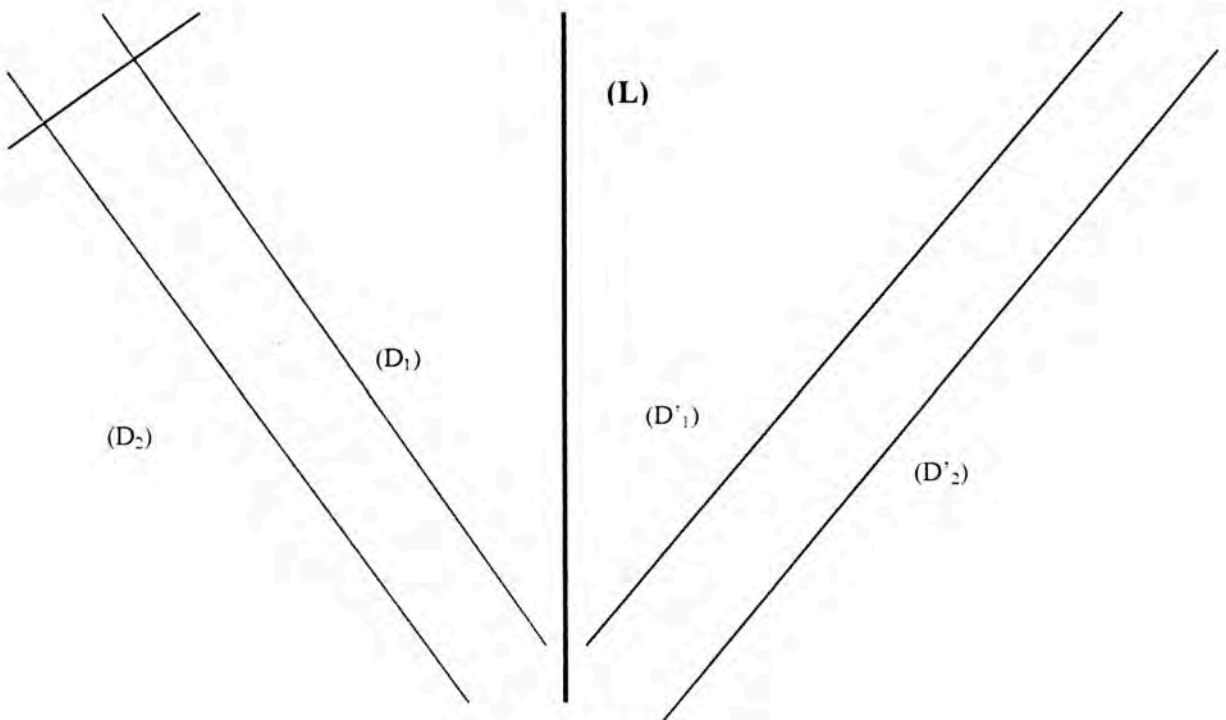
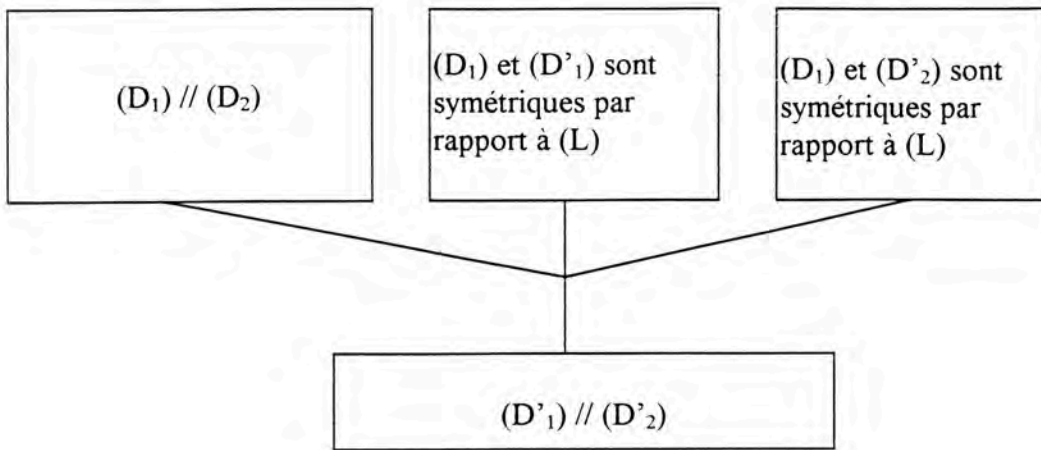
L'Aufklärung était certes caractérisée par la révolution sur le plan de la religion et de la tradition mais surtout par la prédominance de la raison. Cela grâce non seulement aux philosophes de ce siècle, mais surtout grâce à KANT qui établit un tribunal de la raison : le criticisme kantien qui fut une restauration des valeurs spirituelles ; il fut un guide pour ces valeurs spirituelles, il fut le système de la philosophie kantienne.

I,1,c - Son système

Chaque philosophe a une manière de penser qui lui est propre, un système qui permet de comprendre sa pensée en globalité.

Le système de KANT n'est rien d'autre que la critique. En effet, pour lui, la raison doit nécessairement passer par la critique. Pourtant il y a des domaines où la critique n'est pas nécessaire ; les sciences rationnelles n'ont fait passer la raison par aucune critique. Néanmoins, les résultats de leurs recherches sont rationnels. Prenons l'exemple des mathématiques et plus particulièrement en géométrie ; on peut facilement constater la rationalité de la propriété suivante, sans pour autant que la raison passe par une critique quelconque : il est dit que *«les symétriques par rapport à une droite, de deux droites parallèles sont deux droites parallèles.»*¹

¹ TOULON S. : Mathématiques en classe de 5ème, édition EDICEF 1991, page 54



Donc, sans passer par la critique, nous remarquons que par rapport à une droite, les symétriques des droites parallèles D_1 & D_2 sont d'autres droites parallèles D'_1 & D'_2 .

Mais pour KANT, il faut que la raison se connaisse elle-même d'abord avant de songer à être un « moule » pour les autres concepts.

Ce sont Newton et surtout ROUSSEAU qui ont éclairé son chemin. Grâce à ROUSSEAU, il dit qu'il comprit que les progrès des sciences et des arts ne rendaient les hommes ni meilleurs ni plus heureux. Donc, dès ici KANT commence à penser que ce qui compte ce n'est ni le bien être, ni le bonheur des hommes, mais plutôt le bonheur comme souverain bien. Ce dernier est le point central de la métaphysique kantienne.

L'ambition de KANT, c'était de faire de la métaphysique une science car en cela, elle demeure une connaissance, par conséquent, il faut qu'elle passe par la raison. Mais de quelle nature est cette raison ?

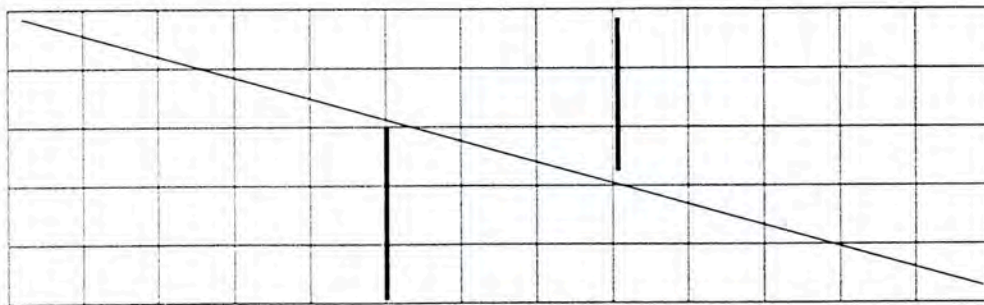
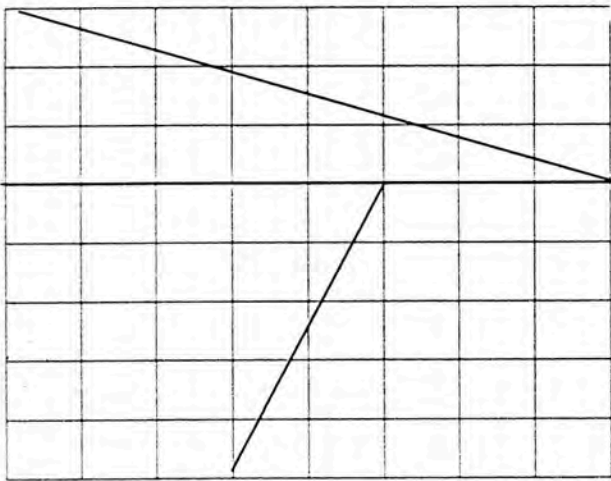
La grande caractéristique de la philosophie de KANT, c'est qu'en enseignant la métaphysique de WOLFF, il a voulu donner le caractère d'une connaissance scientifique à la métaphysique tout comme les mathématiques et la physique. En voulant donner à la métaphysique ce caractère il donne l'impression de faire d'elle une métaphysique rationnelle.

L'homme est dans l'obscurité concernant le concept de raison. Il ne connaît pas en quoi consiste le caractère de sa raison, car tantôt il attend qu'elle lui assure son bonheur, dans ce cas la raison a une fonction « pragmatique » ; ou bien encore l'homme attend de la raison une connaissance théorique du suprasensible ; alors qu'elle est incapable de la lui procurer. La raison était donc mal analysée et mal comprise. Par contre,

avec KANT, il faut qu'elle arrive à savoir pourquoi la métaphysique est une métaphysique possible comme les mathématiques et la physique.

Le système kantien voulait trouver des réponses à certaines questions, à savoir : comment la physique pure et les mathématiques sont-elles possibles ? Comment des objets peuvent-ils se représenter alors même que les choses ne sont pas données et présentes ? Comment la raison peut-elle connaître *a priori* et comment les jugements synthétiques *a priori* sont-ils possibles ? Pour répondre à toutes ces questions, le système kantien se base sur la critique et donne à la raison une ambition, celle d'être le fondement d'une morale universelle. Elle s'élève au-dessus des enseignements de l'expérience. La critique est donc une science nouvelle pouvant constituer la métaphysique. Néanmoins, la critique est une science qui n'a pas de domaine d'objets propres dont elle accroîtrait nos connaissances comme le font les autres sciences, elle est la connaissance que la raison prend d'elle-même. La critique selon KANT, n'étend pas nos connaissances rationnelles, mais elle veut les justifier grâce à un jugement qui décide de leur condition de validité. C'est donc tout à fait différent de la raison des sciences «exactes» qui étend nos connaissances. Par exemple, si sur un plan, il est difficile de faire des dessins avec exactitude, les mathématiciens procèdent par raisonnement et passent par des axiomes «*En mathématiques il est souvent utile de faire des dessins. Toutefois les constatations doivent être suivies d'un raisonnement. En ce qui concerne*

la géométrie on est amené à créer un exemple « idéal » appelé **plan mathématique**. Les « règles du jeu » sont fixées par des **définitions** et par certaines propriétés découvertes à la suite de manipulations. Ces propriétés considérées comme vraies sont appelées **axiomes**. Quand on a choisi les axiomes, on peut acquérir la certitude que de nouvelles propriétés sont vraies (**les théorèmes**) par un raisonnement logique (**la démonstration**). »¹



Sur ces deux tableaux, les droites tracées ne suivent pas exactement les coins des « petits carreaux », donc le passage par le raisonnement mathématique est indispensable pour démontrer les constatations.

¹ TOURE S. (sous la direction de) : Mathématique en classe de 4^{ème}, collection IRMA, édition NEA, juillet 1991, page 171

Le système de KANT avec la critique propose donc une philosophie nouvelle : c'est la philosophie transcendantale qui est une connaissance des concepts des objets dans la mesure où cela est possible *a priori*, elle est en somme la science de l'usage légitime des éléments *a priori* de la connaissance comme l'a repris Louis GUILLERMIT. Certes, la philosophie critique est transcendantale puisqu'elle vise non l'extension des connaissances, mais plutôt leur signification. Mais la critique ne s'arrête pas à la philosophie transcendantale, elle s'étend à la raison pratique car c'est surtout la suprématie du pouvoir pratique de la raison qui était l'objet de la critique kantienne. Et, à partir de cette raison pratique, la morale peut être fondée, cela afin qu'elle soit rationnelle et universelle.

KANT pensait pouvoir se distinguer du dogmatisme des philosophes qui ont fait du concept de la raison un obscur concept. Il croyait pouvoir éclaircir ce concept par la critique.

Pour lui, la raison humaine (pour que l'homme puisse la connaître comme telle) doit se soumettre à la critique, afin que l'homme puisse prendre la mesure exacte de son pouvoir de synthèse indépendamment de l'expérience. Et puis, en se soumettant à la critique, la raison humaine prend conscience que le souverain bien est la fin ultime. Grâce à la critique, la raison humaine peut s'élever de l'expérience pour être étudiée par la critique et être également le fondement d'une morale. Donc contrairement à ses contemporains, KANT entrevoyait déjà le rapport entre la morale et la

raison. Mais comment ses contemporains concevaient-ils la raison ? Est-ce de la même manière que lui ?

I, 2 - LA RAISON DES LUMIERES

Pour parler de la raison des lumières, nous serons amenés à analyser la morale des lumières avant de parler du rationalisme de cette époque ; puisque nous pensons que la morale et la raison sont pratiquement liées. Ensuite, ce rationalisme va nous mener à la raison kantienne.

I,2,a - La morale des lumières

Avant le siècle des lumières, la morale était basée sur la religion, les ecclésiastiques étaient la référence pour tous les penseurs y compris les philosophes. On avait peur de formuler des réflexions contre la religion. Celle-ci était le guide unique des réflexions sur la morale. Cette fonction de la religion continua jusqu'au dix-huitième siècle avec le déisme. Néanmoins, avec l'avènement des lumières, il y eut une sorte de révolution des penseurs, les philosophes ont essayé de sauver la morale en la libérant de la religion. Certains comme Voltaire et Rousseau imaginaient un «instinct moral ».

Pour ROUSSEAU d'ailleurs, l'homme est de nature bon, il naît bon, c'est la société qui le rend méchant. D'autres par contre ne croyaient pas à cette innéité de la morale, c'est le cas de Locke et de Montaigne. Dans tous les cas, la morale fut enfin séparée de la religion, donc la morale religieuse fut rejetée.

Le déisme qui fut développé de plusieurs façons au siècle des lumières, développe et expose à son tour les problèmes qui dérangent la religion. Cela ne veut pas dire que les déistes ne croient pas en Dieu, bien au contraire ; néanmoins leur Dieu est différent de celui des religions révélées, il est un être suprême que l'homme, grâce à ses facultés naturelles, peut déterminer par la détermination de son existence et de sa nature. Une autre façon de développement du déisme, c'est le matérialisme pour lequel la matière est tout. La matière remplace le Dieu transcendant puisque la nature est soumise à sa propre législation, tout se trouve dans l'action des forces naturelles. Le Dieu des religions révélées se trouve ainsi remplacé par un être suprême. Cela paraît ambigu, puisque même dans les religions révélées Dieu est considéré comme un être suprême.

En Allemagne, avant l'Aufklärung, la Frühaufklärung a débuté à l'Université de Halle, où les idées éclairées se heurtèrent à une vive résistance interne. Et, d'ailleurs comme dans les autres pays, la religion était la référence pour un grand nombre de penseurs. La religion était donc presque incontournable. C'est également le cas du rationalisme. Bien

qu'elle soit mal comprise, l'analyse de la raison touchait tous les domaines de la vie sociale au dix-huitième siècle. Le rationalisme était de rigueur.

1,2,b - Le rationalisme

Au cours du siècle des lumières, tous les concepts, toutes les notions avaient subi des transformations, et il y avait aussi une sorte de révolution dans la manière de penser les choses. C'est même dès le dix-septième siècle que les idées philosophiques du dix-huitième siècle ont commencé à être développées. Il y eut le spiritualisme, le déisme, le sensualisme et surtout le rationalisme, il y avait un certain optimisme rationaliste.

Avant l'époque du rationalisme, le bon sens régnait de même que le sensualisme qui faisait que la philosophie consistait à observer les faits et les enchaînements des faits plus qu'à raisonner, et cette philosophie doit se fonder sur la physiologie, l'histoire naturelle, et la médecine. C'est ainsi que naquit le rationalisme. Ce mouvement philosophique voulait réfléchir sur la nature du physicien, du chimiste et du naturaliste. Pour le rationalisme, tout devrait passer par la raison.

Parmi les rationalistes, on peut retenir DESCARTES. Dans le rationalisme cartésien la raison est immuable et universelle, elle est «innée ». Il considère comme fausses toutes les idées dont il doute, et ce sont des idées venant des sens. DESCARTES affirme que ne sont vraies que les choses que nous concevons clairement et distinctement. C'est cette méthode que DESCARTES met en avant, c'est pour atteindre la vérité. C'est

la vérité est différente de la réalité qui repose sur l'empirisme. Par contre le rationalisme repose sur la raison, s'opposant ainsi à l'empirisme et au volontarisme. Néanmoins DESCARTES reconnaît les limites de la raison, c'est pour cela qu'il soutient que les choses qui nous apparaissent clairement et distinctement sont vraies. Jean LAPORTE reprenant les mêmes idées que DESCARTES dans son livre le rationalisme de DESCARTES, dit que :

« La raison chez l'homme ne fait, n'ordonne et ne constitue rien par elle-même, et elle n'a de valeur que parce qu'elle est apte à recevoir passivement une donnée, celle de l'intuitus ou de l'expérience mis en œuvre par la liberté du vouloir qui n'atteint elle-même la vérité déposée en nous par Dieu que par un mouvement qu'elle tient de Dieu. »¹

Ainsi la raison était la préoccupation des penseurs européens du dix-huitième siècle, et cela dans tous les pays européens.

En Europe, les penseurs ont procédé à la critique des hiérarchies religieuses et sociales. Cette situation était différente en Allemagne. Il fut difficile aux penseurs allemands de s'insurger contre la religion. Néanmoins, des tentatives furent faites.

¹ LAPORTE J. : Le rationalisme de DESCARTES, Paris 1947, page 26

En Allemagne, la période du rationalisme fut nommée l'Aufklärung. Avant l'Aufklärung, la religion dominait. Mais la particularité du siècle des lumières en Allemagne, c'est que jusqu'à ce siècle, la philosophie était considérée comme une discipline qui préparait à la théologie et à la jurisprudence ; la référence à la théologie était inévitablement nécessaire. Mais, avec Frédéric II en Prusse, l'esprit de l'Aufklärung changea car il accepta le renouvellement de l'académie, qui était dominée par la théologie.

La période de l'Aufklärung a commencé avant le dix-huitième siècle. Bien que des philosophes comme VIERHAUS RUDOLF situent la période des lumières en Allemagne, de la fin de la guerre de sept ans à la réaction intellectuelle et politique qui s'amorça à la fin des années 1780 contre des courants extrémistes des lumières, et acquit un caractère universel avec la révolution française. Nous pensons que les lumières ne peuvent être limitées à un siècle étant donné que c'est un mouvement de pensée : *« Ce n'est pas un système philosophique fermé, mais plutôt une philosophie de la vie, ce n'est pas une méthode de pensée rigoureuse, mais une manière de penser qui, garantie par la référence à la raison et légitimée par la volonté d'amélioration, s'étendait à toutes les sphères de la vie de la religion à*

l'agriculture, de la morale et de l'éducation à l'application des peines et à l'hygiène »¹ Telle est la définition de l'Aufklärung ou du moins l'une des définitions de la lumière.

La particularité de l'Aufklärung, c'est avant tout le fait que les gens ont pensé que pour une amélioration réelle de la société, il faut une modification de la conscience et de la morale d'action des hommes, des sujets et des gouvernants comme l'a si bien dit VIERHAUS cité par Paul RAABE. Avec l'Aufklärung, le changement dans les mentalités est opéré. Le changement de rôle de la métaphysique aussi est opéré.

Les philosophes ne doutaient pas de la lumière apportée par la métaphysique à la fin du dix-septième siècle. Ils ne savaient pas que la métaphysique était dogmatique, ce qui fit leur distinction avec KANT. Ce dernier refusait la prédominance de la religion et il analysa la raison d'une manière qui est différente de celle de ses contemporains d'une manière critique, afin de faire d'elle le fondement de la morale.

I,2,c - Le renversement de l'ancien système par KANT

Certes, la philosophie des lumières a transformé les esprits, car elle fit que les gens critiquaient la religion et la tradition, la philosophie

¹ VIERHAUS R. cite par P.RAABE/ Wilhelm Schmidt Biggemann dans Les lumières en Allemagne, édition Holnvacht Verlag, Bonn 1979, page 26

les a ainsi rendus aptes à réfléchir sur des notions comme la démocratie ; mais cela n'est point suffisant étant donné que tous les philosophes croyaient que c'était le siècle des lumières, et que par conséquent l'homme était éclairé ; donc réfléchir sur des notions comme la démocratie était devenue normal.

KANT par contre pense que ce siècle n'a pas éclairé l'homme puisque celui-ci continue de rester dans la minorité ; car il continue comme toujours à être dirigé. « *La minorité est l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre* »¹ KANT affirme que cela est dû au fait que nous ne nous servons pas de notre propre entendement. Même s'il est difficile, il est préférable pour nous de sortir de cette minorité en nous débarrassant de la paresse. D'ailleurs la devise des lumières selon KANT est : *Sapere Aude* : « *Aie le courage de te servir de ton propre entendement.* »² L'homme réfléchit sur des notions comme la démocratie, mais il ne le fait pas par son propre entendement, il a toujours eu besoin d'être dirigé par quelqu'un.

S'il se servait de son entendement, l'homme allait pouvoir se servir de la liberté qui consiste à faire un usage public de sa raison dans tous les domaines. Rappelons que la liberté ne doit pas être limitée par l'existence

¹ Réponse à la question : Qu'est-ce que les lumières? Traduction de Heinz Wismann, extrait de KANT œuvres philosophiques II Des prolégomènes aux écrits de 1791, édition publiée sous la direction de F. ALQUIE, bibliothèque de la PLEIADE, ISBN, Janvier 1985, page 209.

² Op.cit page 209

du tuteur (ecclésiastique, financier, officier...), l'homme ne doit pas être guidé par quelque chose d'autre que son entendement. L'homme n'est donc pas encore éclairé, puisqu'il n'arrive toujours pas à penser par lui-même. Mais en Allemagne, il y a une esquisse de l'avènement de cette lumière ; voici de manière plus explicite ce que pense KANT. D'une part, il ne considère pas le dix-huitième siècle comme une époque éclairée, mais pour lui, c'est une époque de propagation des lumières: « *Il s'en faut encore de beaucoup que les hommes dans leur ensemble, au point où en sont les choses, soient déjà capables, ou puissent seulement être rendus capables de se servir dans les questions religieuses de leur propre entendement de façon sûre et correcte, sans être dirigés par un autre* »¹. Les hommes ne se servaient pas encore de leur entendement, ils n'étaient donc pas éclairés.

D'autre part, KANT pense qu'étant donné que les obstacles qui empêchent à l'homme de sortir de la minorité disparaissent peu à peu, on peut considérer le dix-huitième siècle comme le siècle des lumières. Sur le plan religieux par exemple, la liberté commence à être accordée par Frédéric de la Prusse. Cette liberté doit aussi être accordée sur le plan civil « *...un degré moindre de liberté civile, en revanche, procure à l'esprit l'espace où s'épanouir selon toutes ses capacités.* »² Si la liberté est

¹ KANT E. Réponses à la question: qu'est-ce que les lumières? Ibid page 215

² KANT E. : Ibid page 217

accordée, c'est que l'homme n'est toujours pas libre de penser par son propre entendement mais il est sur le chemin de le faire. Pour cela, il faut enlever l'obéissance; car il ne faut pas accorder la liberté et imposer l'obéissance selon KANT. Ainsi, dès ce moment, la pensée kantienne sur la raison commence à se dessiner. L'entendement étant en relation étroite avec la raison, si l'homme commence à se servir de son entendement ou bien s'il est sur la voie, c'est qu'il est en voie de devenir un homme raisonnable. Dès ici, il est remarquable que la réflexion kantienne sur la raison est très différente de celle de ses contemporains.

Chapitre II : La raison kantienne

Comme nous l'avons déjà dit, avec les lumières, la raison kantienne commence à prendre forme ; car KANT recommande à l'homme d'avoir le courage de se servir de son propre entendement; montrant ainsi la prise de conscience de l'homme concernant la raison.

En effet, l'entendement fait partie des processus qui permettent d'analyser la raison. La raison nous permet de nous élever car elle fournit des lois pragmatiques de notre libre conduite, et ces lois nous font atteindre les fins qui sont recommandées par les sens ; c'est le cas des lois morales qui se trouvent dans la raison. Dans l'usage pratique de la raison pure, ces lois expriment ce qui doit être. La raison «*donne aussi des lois qui sont impératives, c'est-à-dire des lois objectives de la liberté qui expriment ce qui doit arriver, bien que cependant cela n'arrive peut-être jamais, se distinguant ainsi des lois naturelles qui ne traitent que de ce qui arrive et qui, pour ce motif, sont aussi appelées des lois pratiques* »¹. La raison ne doit donc pas donner des lois qui expriment ce qui arrive; d'ailleurs ce qui arrive relève de l'expérience. Peut-on dire qu'il y a dès lors une différence

¹ KANT E. Critique de la raison pure ,édition PUF. Paris 1986.page 542.

entre la raison des sciences «exactes» et celle qui fonde la morale ? Nous verrons cela dans les parties qui suivront.

KANT fit la critique de la raison en trois étapes principales qui sont : la critique de la raison pure, la critique de la raison pratique et celle de la faculté de juger. S'il est indispensable que les trois raisons s'enchaînent, cela est compréhensible qu'elles puissent se résumer à une seule raison. Par contre la rationalité des sciences « exactes » ne passe que par une seule raison, par un raisonnement; par des axiomes, des propriétés et des lois qui sont démontrables. Tandis qu'aucune morale ne peut être démontrable et cela même si elle a pour base la raison. Elle peut être universelle comme les lois et les axiomes mathématiques, mais elle ne peut être universellement reconnue.

II,1- LA RAISON PURE

La raison pure n'étend pas les connaissances ; c'est une discipline qui sert à déterminer les limites des connaissances et à prévoir les erreurs. « *La raison est poussée par un penchant à sortir de l'expérience, pour s'élançer, dans un usage pur et à l'aide de simples idées, jusqu'aux extrêmes limites de toute connaissance, et à ne trouver de repos que dans l'achèvement de son cercle dans un tout systématique subsistant par lui-même.* »¹

La raison pure, c'est donc la raison en soi. Elle n'a pas de rapport immédiat avec les objets ou avec leur intuition. Elle est en rapport avec l'entendement et ses jugements qui s'appliquent immédiatement aux sens et à leur intuition pour pouvoir déterminer l'objet. Donc, la raison pure s'applique à des concepts et à des jugements, elle ne nous fait pas connaître immédiatement les objets. Ce qui nous intéresse dans la raison pure, c'est surtout l'entendement et la finalité de la raison pure.

¹ KANT E. : Op. cit page 539

II,1,a - L'entendement pur

La raison pure, pour s'appliquer aux sens, se met en rapport avec l'entendement et ses jugements. Qu'est-ce donc l'entendement pour KANT?

Il y a l'entendement commun qui nous est « révélé » par la logique générale appliquée; cette dernière concerne l'usage de l'entendement sans distinction des objets. Il n'a pas de particularité. Par contre, l'entendement pur duquel naissent les concepts, pense les concepts; mais pour cela, il s'appuie sur les intuitions *a priori* ; seul, l'entendement ne peut nous faire « connaître » les objets sensibles, « *si on se sert des seuls principes purs de l'entendement en dépassant les bornes de l'expérience qui nous donne la matière (donc les objets) à laquelle les concepts purs doivent être appliqués...l'entendement court le risque de faire, par des vains sophismes...un usage matériel des simples principes formels de l'entendement pur et de juger, sans distinction des objets qui, cependant, ne nous sont pas donnés et qui ne peuvent peut-être même nous être donnés d'aucune façon.* »¹ C'est ici qu'intervient la sensibilité. Elle aide l'entendement dans sa tâche à nous faire comprendre les objets; donc, la

¹ KANT E. Op.cit, page 83

sensibilité et l'entendement se complètent. Avec l'entendement, nous avons le pouvoir de produire nous-mêmes des représentations; représentations qui par la sensibilité qui est la réceptivité de notre esprit, affectent ce dernier. L'intuition sensible contient la manière dont nous sommes affectés par les objets, alors que l'entendement pense l'objet de cette intuition sensible. L'entendement fait donc la synthèse *a priori* du divers de la sensibilité, car la sensibilité donne un divers éparpillé. Les sens intuitionnent, et l'entendement pense.

Pour bien expliquer la façon dont l'entendement pense, KANT passe par la logique qui est la science des règles de l'entendement en général et qui se divise en deux : La logique de l'usage qui contient les règles nécessaires de la pensée pour l'usage de l'entendement, et la logique de l'usage particulier qui contient les règles à suivre pour penser sur une certaine espèce d'objets. La logique qui s'occupe de l'entendement pur est l'analytique transcendantale qui est en même temps une logique de vérité, car elle traite non seulement des éléments de la connaissance pure de l'entendement, mais aussi des principes; et sans ces derniers aucun objet ne peut être pensé. La logique permet donc d'apprécier l'usage empirique de l'entendement.

Notre entendement ne peut se rapporter à l'objet. La connaissance de tout entendement humain est selon KANT une connaissance par concepts.

discursive et non intuitive, car nous ne pouvons participer à aucune intuition en dehors de la sensibilité. Ainsi pour se rapporter à l'objet, le concept passe toujours par une intuition ou un concept. Seule l'intuition se rapporte à l'objet.

Pour nous rapporter à lui, il nous faut une connaissance médiate de l'objet, un certain jugement qui est donc « *la représentation d'une représentation de l'objet* »¹. «nous pouvons ramener à des jugements, tous les actes de l'entendement, de telle sorte que l'entendement en général peut-être représenté comme un pouvoir de juger »². Le cheminement de notre esprit pour la connaissance d'un objet est le suivant : Pour connaître un objet qui se présente à nous, il y a d'abord le divers de l'intuition pure, ensuite la synthèse de ce divers par l'imagination, et enfin, l'intervention des concepts pour donner l'unité à la synthèse pure, en représentant cette unité synthétique. Ils reposent sur l'entendement. Rappelons que la synthèse selon KANT, c'est « *l'acte d'ajouter l'une à l'autre diverses représentations et d'en comprendre la diversité dans une connaissance.* »³

C'est grâce à la spontanéité de l'entendement que les conditions de toute expérience sont données.

¹ KANT E.: Op. Cit. page 87

² KANT E.: Ibid page 88

³ KANT E.: Ibid page 92

L'entendement a donc un pouvoir unificateur qui est la base de la formation de l'objet de la connaissance. La sensibilité ne donne qu'un divers éparpillé et c'est quand la spontanéité de l'entendement s'applique sur ce divers suivant des catégories que les conditions de toute expérience nous sont données *a priori*. Donc les catégories jouent un rôle nécessaire dans la connaissance de l'objet car elles sont des liaisons.

Telles sont les caractéristiques et les fonctions de l'entendement pur. Voyons à présent son rapport avec la raison. Car pris à part, l'entendement ne peut nous éclairer suffisamment concernant l'ascendance de la morale sur la raison.

II,1,b - La raison et l'entendement

Le rapport entre la raison et l'entendement est important dans la mesure où KANT a même consacré une partie critique à ces deux notions: c'est la dialectique transcendantale qui est la critique de l'entendement et de la raison. En effet, toute connaissance doit être en accord avec la logique transcendantale. En cela, elle garderait son contenu, sa vérité car elle garderait son rapport avec un objet quelconque.

Qu'est ce donc que cette logique transcendantale ? C'est selon KANT, une science qui détermine l'origine, l'étendue et la valeur objective des connaissances. La logique transcendantale n'a affaire qu'aux lois de l'entendement et de la raison, quand elle se rapporte aux objets *a priori*,

contrairement à la logique générale, elle ne se rapporte pas aux connaissances empiriques. Ainsi la logique nous permet de penser des objets *a priori*.

La logique pure qui est différente de la logique appliquée (mais toutes deux font partie de la logique générale) s'occupe des purs principes *a priori* ; KANT dit qu'« elle est un canon de l'entendement et de la raison mais seulement à ce qu'il y a de formel dans leur usage, quelque'en soit d'ailleurs le contenu (empirique ou transcendantal). »¹

Est-il facile de passer de l'entendement à la raison ? Quoique nous fassions, l'entendement et la raison suivent le même cheminement à la différence que la raison est plus élevée que l'entendement. En effet, dans tout raisonnement, il y a une proposition qui a pour rôle le principe ; une deuxième proposition tient lieu de conclusion ; et enfin la déduction, qui montre que la vérité de la conclusion est liée à celle du principe. Quand le jugement est contenu dans la première proposition, il n'y a donc pas de déduction, la conséquence est immédiate; d'où le raisonnement de l'entendement. Au cas où la déduction est présente, ce raisonnement est appelé le raisonnement de la raison. Ce dernier ne peut se passer des propositions. Celles-ci diffèrent des propositions du raisonnement des sciences « exactes », particulièrement des mathématiques.

¹ KANT E.: Op.cit. page 78

Néanmoins, que le jugement soit un raisonnement de l'entendement, ou bien qu'il soit un raisonnement de la raison, il y a toujours la présence de la raison. Aucune connaissance ne doit y échapper, « *toute connaissance commence par les sens, passe de là à l'entendement et s'achève dans la raison, au-dessus de laquelle il n'y a rien en nous de plus élevé pour élaborer la matière de l'intuition et pour la ramener à l'unité la plus haute de la pensée.* »¹

Dans la raison pure, ce qui nous intéresse c'est surtout l'entendement grâce auquel nous pouvons nous représenter les choses . Il nous aide à savoir comment un objet peut correspondre à un concept. Cela est possible parce que l'objet est construit dans l'intuition sensible *a priori* de l'espace et du temps.

Le but final de la raison pure nous intéresse également puisqu'il permet la liaison entre la raison et la morale.

II,1,c - Le but final de la raison pure

Le cheminement assez difficile de la raison pure donne l'impression qu'elle procède à des spéculations sans fin. Pourtant la raison pure a un but,

¹ KANT E. : Op.cit. page 254

car elle a beau spéculer, son but final est pratique. KANT dit qu'il concerne trois objets qui sont : la liberté de la volonté, l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu.

Ces objets n'ont pas un usage recevable pour les objets de l'expérience, ce sont des propositions qui ne sont pas d'un grand secours pour nous. « considérés en elles-mêmes, elles sont des efforts de notre raison tout à fait oiseux et par surcroît extrêmement pénible. »¹ Par contre les propositions mathématiques nous sont parfaitement compréhensibles sans risque de poser des problèmes aux raisonnements. Si les dessins ne nous suffisent pas pour comprendre les raisonnements mathématiques, les mathématiciens passent par des définitions, des axiomes, des théorèmes déjà établis. Tandis qu'aucune définition, aucun axiome ou théorème ne nous permettent de comprendre parfaitement ce but final de la raison pure, à savoir la liberté de la volonté, l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu. Pourtant nous devons tenir compte d'eux.

Donc nos trois problèmes résident, car il nous faut une solution, c'est de savoir « *ce qu'il faut dire si la volonté est libre, s'il y a un Dieu et une vie future.* »²

¹ KANT E. : Op. cit. page 540

² KANT E.: Ibid. page 541

Ces problèmes sont totalement moraux puisqu'ils concernent le Souverain bien. Ce dernier est un problème de la raison pratique. Cela nous amène au point sensible de la morale, étant donné qu'elle trouve les éléments de ses fondements dans la raison pratique.

II,2 - LA RAISON PRATIQUE

Les spéculations de la raison pure ne l'ont pas fait aboutir à une fin précise ; rien de précis n'est apparu de cette tentative de la raison à chercher un chemin pur, un chemin *a priori* pour parvenir à répondre aux questions menant à certains espoirs ; en somme, la raison pure n'a pas pu arriver à ses fins: « *Elle soupçonne des objets qui ont pour elle un grand intérêt. Elle entre dans le chemin de la spéculation pure pour se rapprocher d'eux ; mais ils fuient devant elle. Elle peut sans doute espérer plus de bonheur sur l'unique voie qui lui reste encore, celle de l'usage pratique.* »¹

Ici, « le pratique » est suivant le concept de liberté, il n'est pas un ensemble de règles de conduite, il ne doit pas être confondu à la pratique suivant les concepts naturels. D'ailleurs, mis à part la méthodologie, on peut dire que la critique de la raison pratique n'est pas un ouvrage de morale normative.

1. KANT, E. : Op. cit., page 538

Parmi les questions de la raison pure, KANT dit qu'il y en a deux qui concernent l'intérêt pratique. Par rapport à ces deux questions, il dit qu'un canon de l'usage pratique doit être possible, «à savoir : y a-t-il un Dieu ? Y a-t-il une vie future ? La question relative à la liberté transcendante concerne seulement le savoir spéculatif et nous pouvons la laisser de côté comme tout à fait indifférente quand il s'agit de ce qui est pratique.... »¹

La raison devient pratique par la volonté. Tandis que l'usage théorique de la raison portait sur des objets de la faculté de connaître, l'usage pratique de la raison s'occupe de la réalisation de ces objets par le biais de la volonté. Ainsi KANT dit que la raison pratique « s'occupe des principes déterminants de la volonté, qui est un pouvoir ou de produire des objets correspondant aux représentations ou de se déterminer soi-même à réaliser ces objets (que le pouvoir physique soit suffisant ou non), c'est-à-dire de déterminer sa causalité. »²

La raison pratique a certes pour problème le Souverain bien, or ce dernier met en question la possibilité de l'impératif catégorique; donc le problème de la raison pratique n'est rien d'autre que la possibilité de l'impératif catégorique, mais il fait aussi ressortir le besoin d'une

¹ KANT E. : Op. cit. page 542

² KANT E. : Critique de la raison pratique édition PUF. Décembre 1985. page 13

métaphysique qui doit être différente de la métaphysique traditionnelle et de celle dogmatique. Nous disons cela parce que c'est par le biais d'une « vraie » métaphysique que l'impératif catégorique pourrait être possible. Mais avant d'arriver à cela, voyons d'abord ce qui fait de l'usage pratique de la raison pure, un usage vraiment « pratique ».

II,2,a - La loi morale

Si, nous avons retenu la notion de l'entendement parmi les notions de la raison pure, c'est parce que celui-ci nous fait accéder aux choses. Et la loi morale aussi n'y échappe pas. En effet, pour que la loi morale puisse être appliquée aux objets de la nature, elle passe par l'entendement qui est sa faculté de connaître: *« L'entendement peut en vue du jugement donner pour fondement... à une idée de la raison, non un schème de la sensibilité, mais une loi, telle toutefois qu'elle puisse être représentée in concreto dans les objets des sens, partant une loi naturelle, mais seulement quant à la forme : par conséquent nous pouvons appeler cette loi, le type de la loi morale. »*¹

La loi morale doit être fondée sur une idée de la raison. Elle ne doit en aucun cas être fondée sur l'empirisme; celui-ci est lié aux penchants, et si la loi morale s'y appuie, cela va nous entraîner à accomplir un devoir par

¹ KANT E. : Op.cit. page 71

intérêt, le vrai devoir ferait place à l'intérêt empirique. Il faut donc séparer les mobiles sensibles de la raison pure. La loi morale kantienne étant ce qui doit être et non ce qui est, elle ne doit donc pas être fondée sur les faits de l'expérience. Elle ne doit en aucun cas avoir des objets qui lui sont extérieurs. Car dans ce cas, elle perdrait l'essence qui fait sa supériorité et tomberait dans le lot des morales basées sur les sentiments et les penchants. Cela ne doit pas être sa tendance.

Cependant, la moralité est séparée de la connaissance car pour KANT, il y a le sujet connaissant et le sujet moral. Le sujet moral est en même temps membre du monde intelligible et membre du monde sensible. *« Nous sommes sans doute des membres législateurs d'un royaume moral, qui est possible par la liberté et qui nous est représenté par la raison pratique comme un sujet de respect, mais en même temps nous en sommes les sujets et non le souverain. »¹*

Ainsi l'homme appartient à deux mondes : sensible et intelligible; et cela par la personnalité qui est *« la liberté et l'indépendance à l'égard du mécanisme de la nature entière considérée cependant en même temps comme un pouvoir d'un être qui est soumis à des lois spéciales, c'est-à-dire aux lois pures pratiques données par sa propre raison, de sorte que*

¹ Ibid. page 87

la personne, comme appartenant au monde sensible, est soumise à sa propre personnalité, en tant qu'elle appartient en même temps au monde intelligible. »¹ C'est ce qui fait l'être raisonnable ; mis à part qu'il doit appartenir aux deux mondes; il doit aussi être objet de plusieurs éléments de la loi morale, comme de la liberté.

Il n'y a pas que la liberté qui est importante dans la loi morale; il y a aussi la bonne volonté qui est déterminante puisqu'elle nous permet d'agir par pur respect . Elle ne doit avoir pour mobile que la loi morale étant donné que le mobile c'est «*le principe subjectif de détermination de la volonté d'un être dont la raison n'est pas déjà, en vertu de sa nature, nécessairement conforme à la loi objective.... »²*

La loi morale est résumée par l'impératif catégorique, qui est un impératif moral et qui découle de la raison. C'est d'ailleurs quand cette raison agit sur ma sensibilité que l'impératif catégorique est possible. L'être sensible doit être en même temps rationnel.

La loi morale n'est pas basée sur l'expérience, d'ailleurs, elle s'en méfie puisque qu'elle s'élève contre les penchants. Là n'est pas sa seule exigence, car elle nous exhorte aussi à nous méfier de nos inclinations, d'où sa nature d'être un objet de respect.

¹ KANT E.: Op.cit. page 91

² KANT E.: Op.cit. page 75

II,2,b - Le respect

Le respect apparaît dans la mesure où la loi morale s'opposant à nos inclinations, affaiblit en même temps la présomption, devenant ainsi un objet de respect. *« Donc le respect pour la loi morale est un sentiment qui est produit par un principe intellectuel, et ce sentiment est le seul que nous connaissons parfaitement a priori et dont nous pouvons apercevoir ... la nécessité. »*¹

Le respect est donc le sentiment d'un sujet raisonnable qui est affecté par des penchants ; ce sentiment est en même temps négatif parce que la raison humilie les penchants, il est alors appelé humiliation ; mais il peut aussi être positif quand il est respect pour la loi morale ; ainsi, le respect a opéré la synthèse de la loi morale et de la sensibilité, c'est cet aspect qui nous intéresse, l'aspect positif. L'aspect positif du respect, c'est-à-dire son rapport avec la loi morale fait que cette dernière nous épargne de l'influence de l'amour de soi et de l'illusion de la présomption. Cela nous donne conscience de participer à la valeur infinie de la loi car le respect nous fait nous sentir supérieurs à la nature, il est mobile. Bref le respect est le sentiment moral. Il dérive de la loi et son objet est la loi ; puisque la loi morale a un caractère universel, le respect est donc universel.

¹ KANT E. : Op. Cit. page 77

Si d'aventure nous nous efforçons à faire fi de la sensibilité, il serait difficile à l'impératif catégorique d'être possible. En effet, les penchants sont humiliés par la raison; c'est en cela d'ailleurs que le respect arrive à être positif parce qu'il nous entraîne à un respect pour la loi morale. Par ce biais, l'impératif catégorique est possible. Donc la sensibilité sert de point d'appui pour la raison, afin que la loi morale soit. Sans le respect pour la loi morale, celle-ci n'aurait pas sa raison d'être, ou du moins elle serait anodine; par conséquent l'impératif catégorique le serait aussi.

Grâce au respect, nous remarquons que la sensibilité ne peut être un obstacle pour la raison pratique, puisque le respect est une action sur le sentiment, donc sur la sensibilité d'un être raisonnable. KANT dit que le respect ne peut donc être attribué à un être dépourvu de sensibilité car la loi morale l'impose aux êtres sensibles et raisonnables. Nous sommes les seuls capables de respect pour la loi morale, puisque nous sommes les seuls êtres raisonnables. Mais soulignons que la raison des sciences « exactes » ne peut être celle qui agit sur la sensibilité. Elle agit plutôt sur les êtres non sensibles notamment les objets. Et au cas où elle s'adresse aux êtres sensibles elle n'agit pas sur leur sensibilité pour aboutir à des lois. D'ailleurs les êtres non sensibles ne peuvent exciter en nous que de la peur, de l'amour ou de la crainte, mais jamais de respect. C'est sans doute pour cette raison que KANT était réticent par rapport aux religions révélées; puisque Dieu n'est pas un être sensible.

Par le biais du respect, on peut pratiquer la loi morale. KANT l'illustre par l'exemple suivant: Je peux m'incliner devant un roi, ce geste peut signifier que je le respecte. Mais mon esprit peut ne pas le respecter. Je peux aussi minimiser un roturier, en revanche mon esprit peut le respecter pour sa droiture. Ainsi, même si le respect n'apparaît pas, nous pouvons l'éprouver intérieurement. *« Le respect est un tribut que nous ne pouvons refuser au mérite, que nous le voulions ou non ; si nous pouvons ne pas le laisser paraître extérieurement, nous ne pouvons nous empêcher cependant de l'éprouver intérieurement. »*¹

Tout être raisonnable doit avoir le respect de la loi morale en lui. Par contre les êtres et les choses sur lesquels la raison des sciences « exactes » agit ne peuvent aucunement avoir de respect en eux par le biais de cette raison. Pour conclure, nous retenons que le respect montre le caractère pratique de la loi morale, et, ensuite, il s'applique uniquement à elle et non à un autre être ou une autre personne ou même une autre chose.

Grâce au respect, la loi morale est donc pratique. Néanmoins, le respect n'est pas le seul concept qui montre le caractère pratique de la raison; car il y a également le devoir. Ce dernier est lié à la raison; par contre il est totalement absent des actions de la raison des sciences dites rationnelles.

¹ KANT E. : Op. Cit . page 81

II,2,c - Le devoir

Comme le respect, le devoir est aussi pratique; cela ne veut pas dire qu'il est pratique comme les concepts naturels . Il ne doit donc pas être tiré des penchants ; car cela serait un obstacle à l'influence de la loi morale sur le cœur humain, influence qui ne doit d'ailleurs se faire que par devoir: « ... *c'est le devoir et non le mérite... qui, si on le représente dans la véritable lumière de son inviolabilité, doit avoir sur l'âme, non seulement l'influence la plus déterminante, mais même la plus pénétrante.* »¹

Le devoir, c'est l'action d'exclure d'après la loi morale, tout principe de détermination tirée du penchant ; c'est une action qui est objectivement pratique. Ainsi le concept du devoir veut que l'action soit en accord avec la loi et il réclame subjectivement de la maxime de l'action le respect pour la loi comme le mode de détermination unique de la volonté par la loi. Il y a donc une différence entre agir conformément au devoir et agir par devoir, c'est-à-dire par respect pour la loi. La loi morale est une loi de devoir, de contrainte pour tout être raisonnable fini. Comme dit KANT, elle détermine l'être raisonnable à agir par respect pour elle et par soumission au devoir. Notre rapport avec la loi morale est donc un rapport de devoir et d'obligation. Et toute morale doit être fondée sur le devoir. Les actions accomplies par devoir sont les seules qui ont un mérite. Les actions

¹ KANT E.: Op. cit page 167

accomplies par intérêt ne peuvent en aucun cas être classées parmi celles accomplies par devoir.

Donc, tout comme le respect, le devoir permet à notre nature de s'élever au-dessus des mobiles que nous oppose la nature; cela en subordonnant tout à la sainteté du devoir. Nous devons avoir conscience que nous pouvons le faire puisque c'est notre raison qui nous le commande. KANT illustre cette idée par l'exemple de l'homme qui, au risque de perdre sa vie, cherche à sauver des gens du naufrage ; c'est sa raison qui lui commande cela; c'est parce qu'il le fait, sans aucun intérêt, sans aucune récompense.

Ainsi, par le respect et le devoir qui sont les meilleurs piliers de la loi morale, nous pouvons nous élever au-dessus du monde sensible . Ils nous montrent aussi que la loi morale est pratique ; par conséquent, ils montrent le caractère pratique de la raison. Nous sommes donc passés de la raison pure à la raison pratique.

Mais qu'est-ce qui fait la transition entre le caractère pur et celui pratique de la raison ? Nous estimons que c'est le jugement. On peut le considérer comme un raisonnement. La raison dirige ce raisonnement. Cependant, il diffère du raisonnement des sciences rationnelles.

II,3 - LE JUGEMENT

Bien que l'ouvrage sur la critique de la faculté de juger soit écrit après ceux sur la critique de la raison pure et la critique de la raison pratique, nous estimons que la critique de la faculté de juger devrait être faite entre les deux critiques; parce qu'elle contient un trait d'union entre les deux raisons. Pour bien saisir l'usage pratique de la raison pure, nous avons besoin d'un trait d'union qui est le jugement. Nous comprendrons par la suite l'universalité de la morale kantienne.

II,3,a - Le jugement en question

Notons d'abord que la faculté de juger est la raison pure; tandis que le jugement est un terme intermédiaire entre l'entendement et la raison. Il y a le jugement déterminant dans le cas où c'est le jugement qui doit trouver le particulier; donc le général est donné comme loi, règle, principe. Il y a aussi le jugement réfléchissant quand le particulier est donné et que le jugement doit trouver le général. Quand le jugement est déterminant, le concept est considéré comme compris dans un autre concept de l'objet constituant un principe de la raison. Ce jugement est celui des lois, des propriétés et des axiomes des sciences rationnelles. En effet dans les raisonnements des sciences rationnelles, on considère que les mêmes

causes produisent les mêmes effets. Mais quand le concept est traité par la méthode critique, on se conforme uniquement au jugement réfléchissant; c'est-à-dire qu'on ne considère ce concept que par rapport à notre faculté de connaître, par suite aux conditions subjectives nécessaires pour le concevoir sans essayer de décider en quelque manière de son objet.

Le jugement réfléchissant est donc celui qui nous intéresse le plus. Il est celui que la méthode critique adopte pour traiter un concept. Ainsi pour traiter le concept de la raison et aussi celui de la morale, la critique doit passer par le jugement réfléchissant. Pour connaître un objet, nous passons par l'entendement et la raison; nous devons juger à la façon du jugement réfléchissant. Il ne peut que passer par la méthode critique, c'est là l'universalité, même si elle est différente de celle des sciences « exactes ». Ce qui accentue l'universalité du jugement, c'est surtout le jugement téléologique.

II,3,b - L'universalité du jugement par le biais du jugement téléologique

Il y a plusieurs systèmes qui voulaient expliquer nos jugements téléologiques sur la nature. Ainsi pour les idéalistes, ces jugements ne sont pas vrais et ils ne sont qu'un idéalisme de la nature. Les idéalistes admettent une causalité suivant les lois de mouvement; mais KANT dit qu'ils nient l'intentionnalité en cette causalité. Ainsi, pour eux, cette causalité ne peut se déterminer intentionnellement pour la production finale; cette fin ne peut

donc être une cause. Pour les réalistes, les causes agissent intentionnellement . Selon eux, il y a un réalisme des fins de la nature. Mais KANT dit que la matière ne contient pas un principe de relations finales déterminées; et les productions de la matière ne peuvent être jugées comme fins naturelles, à moins de faire appel à un entendement supérieur comme cause première; mais dans ce cas, ne pouvant autoriser une assertion objective, c'est un principe pour le jugement réfléchissant.

Pour avoir une idée de la possibilité d'un monde intelligent, pour comprendre la finalité qui nous permet de connaître la possibilité intérieure de beaucoup de choses de la nature, nous devons penser que la nature et le monde sont produits par une cause suprême, une cause intelligente ; et cela, c'est grâce à la téléologie que nous y prenons conscience. « *si nous devons juger au moins suivant ce qu'il nous est donné de connaître par notre nature propre (dans les conditions et limites de notre raison), nous ne pouvons poser comme principe de la possibilité de ces fins qu'un être intelligent ; ce qui est seul conforme à la maxime de notre jugement réfléchissant, par suite à un principe subjectif, mais inhérent de façon indissoluble à l'espèce humaine.* »¹

¹ KANT E.: Critique du jugement, traduit de l'allemand par J. GIBELIN, 4ème édition Librairie philosophique J. VRIN, Paris, 1960, page 203

Nous devons penser à cet être suprême parce que nous ne pouvons expliquer par téléologie toute technique de la nature. Il nous faut une cause qui agit intentionnellement ; c'est la seule explication qui pourrait suffire à nos yeux concernant les productions de la nature, la possibilité d'être organisés. KANT dit que par le biais du système téléologique, la fin que l'homme peut atteindre avec sa nature, c'est surtout l'aptitude à toutes sortes de fins pour lesquelles la nature pourrait être utilisée par l'homme; cette fin, c'est la culture de l'homme.

Le jugement téléologique, nous conduisant à nous représenter une cause suprême, nous conduit donc à une question pertinente, celle de l'existence d'une cause agissant intentionnellement. Si cette cause est suprême, c'est que le jugement téléologique nous conduit à l'universalité du jugement. Il nous mène à la théologie. Cette théologie est une union de la téléologie physique et de la téléologie morale. Dans la première, la raison ramène les fins de la nature à sa cause suprême et aux attributs de celle-ci . La deuxième, essaie de conclure à la fin morale des êtres raisonnables de la nature (qui peut être reconnue *a priori*) à cette cause et ses attributs.

La raison des sciences « exactes » et la raison de la morale kantienne entraînent toutes deux l'universalité dans une certaine mesure. En effet la raison des sciences « exactes » est la base de lois universelles tandis que la raison qui a trait à la morale est la base d'une morale universelle. Mais, il y

a une certaine différence, puisqu'il est incontestable que la raison des sciences «exactes» ne peut rien élaborer concernant l'être suprême.

KANT affirme que si pour le jugement réfléchissant, la téléologie physique démontre par les fins naturelles une cause du monde intelligente; pour le jugement pratique, la téléologie morale obtient ce résultat grâce au concept de fin dernière qu'elle doit attribuer à la création pratiquement.

Ainsi, le jugement téléologique est bien « impliqué » dans la morale, montrant une fois de plus que le jugement est nécessaire dans le domaine de la morale ; et surtout qu'il est un trait d'union entre la raison pure et la morale qui appartient au domaine pratique de la raison.

II,3,c - Nécessité du jugement

Nous avons déjà souligné plus haut, qu'il y a le jugement déterminant et le jugement réfléchissant. C'est l'entendement qui donne le jugement déterminant; dans le cas du jugement déterminant, le jugement est subsumant puisque la loi lui est déjà prescrite *a priori*. Quant au jugement réfléchissant, il doit établir l'unité de tous les principes empiriques; il a besoin d'un principe qui ne peut être emprunté à l'expérience, et il peut se donner cette loi en cette action qui est d'unir les principes empiriques sous d'autres principes empiriques; ainsi ce principe est, dit KANT, transcendantal, et il peut être une loi pour le jugement réfléchissant. Ce

principe peut être la finalité de la nature ; cette finalité de la nature est donc un concept *a priori* qui doit son origine au jugement réfléchissant.

Le jugement réfléchissant qui nous intéresse est le jugement téléologique; il est réfléchissant parce qu'il est la faculté de juger la finalité réelle donc objective de la nature; et cela grâce à l'entendement et à la raison. Le jugement unit donc l'entendement et la raison; il unit la philosophie théorique et la philosophie pratique. C'est cela qui le rend nécessaire, voire indispensable pour ce qui est des fondements d'une morale rationnelle.

En effet, l'entendement donne *a priori* des lois pour la nature qui est objet des sens; il donne ces lois pour qu'il y ait une connaissance théorique dans une expérience possible. Quant à la raison, KANT dit qu'elle donne des lois pour la liberté et sa propre causalité en tant qu'élément suprasensible dans le sujet en vue d'une connaissance pratique sans condition. Il n'y a donc pas de liaison entre le concept de liberté et celui de nature, il y a un fossé qui sépare les phénomènes du suprasensible.

Rappelons que le jugement a un principe *a priori* pour juger la nature d'après ses lois particulières possibles. Grâce à ce principe, le substrat suprasensible du jugement peut déterminer la faculté intellectuelle, et la raison lui fournit la détermination par la loi pratique *a priori*.

Le jugement fait donc la transition du concept de la nature à celui de liberté. Or le concept de liberté est celui qui montre le plus le caractère

pratique de la raison. Ce caractère pratique est aussi ressorti par la démarche suivie par KANT dans sa critique de la raison.

II,4 - LA DEMARCHE DE LA RAISON KANTIENNE

La raison pure n'a pas de possibilité de connaître et de développer une science, mais elle peut en être un point de départ.

En effet, comme dans les sciences pures (mathématiques, physique...), en philosophie, avec la raison kantienne, il y a des lois, celles ci sont certes pures, mais elles ont besoin de l'expérience pour leur unité synthétique.

Donc la raison commande et donne des lois. Ainsi, la critique kantienne qui est en quelque sorte sa méthode est une démarche rationnelle. Elle diffère de celle de ses prédécesseurs, même si dans une certaine mesure il tient compte des pensées de certains d'entre eux tels que WOLF et ROUSSEAU.

Les points qui caractérisent la démarche kantienne sont : le criticisme kantien et la synthèse *a priori*. Ce sont d'ailleurs eux qui donnent une scientificité apparente à cette démarche.

II,4,a - Le criticisme kantien

Le criticisme, c'est le système de critique de la raison kantienne. Avec lui, tout doit passer par le tribunal de la raison : science, morale, droit, religion, art.....

Voyant que les disciplines comme la mathématique, sans se baser sur la sensibilité et sur l'expérience, disent qu'elles connaissent leur objet *a priori*, KANT se demande si un concept de l'entendement peut correspondre à un objet. Et comment cette synthèse *a priori* est-elle possible? C'est donc cette question, celle de la synthèse *a priori* qui entraîne le problème de la critique.

C'est grâce à l'entendement (aux concepts purs qu'il renferme *a priori*) que l'on peut penser un objet. Or l'entendement s'appuie sur l'espace et le temps. Pour qu'un objet corresponde à un concept, il faut qu'il soit construit dans l'intuition sensible *a priori* de l'espace et du temps; c'est le cas de la figure et du nombre en mathématique, c'est cela qui fait que les jugements synthétiques *a priori* des mathématiques soient possibles. Grâce à l'espace et au temps qui sont des connaissances synthétiques, on peut puiser diverses connaissances synthétiques. « ils sont tous les deux pris comme des formes pures de toute intuition sensible et....ils rendent par-là possibles des propositions synthétiques *a priori*. »¹

¹ KANT E. : Critique de la raison pure, édition PUF. Paris, Janvier 1986, page 66

L'intuition sensible de l'espace et du temps doit être présente aussi bien dans les raisonnements scientifiques que dans les fondements de la morale. En effet une figure géométrique doit être faite dans le temps et surtout dans l'espace. Ce sont les conditions *sine qua non* de tout raisonnement.

Le temps est un mode de représentation; il a une représentation subjective par rapport à l'expérience interne, mais nous devons tenir compte de notre sensibilité au temps, sinon il s'évanouit. « *Il faut donc le considérer réellement non pas comme objet, mais comme un mode de représentation de moi-même en tant qu'objet.* »¹ Les objets extérieurs n'ont pas seulement une apparence réelle, mais étant des phénomènes, ces objets ont deux faces : la face où l'objet est considéré en soi, et celle où la forme de l'intuition de cet objet est recherchée non dans l'objet mais dans le sujet à qui l'objet apparaît. Quant à l'espace, il n'est pas une détermination qui subsiste quand on fait abstraction des conditions subjectives de l'intuition; il n'est donc pas une propriété des choses en soi, ni dans leurs rapports entre elles. L'espace est la condition subjective de la sensibilité sous laquelle il nous est possible d'avoir une intuition extérieure; l'espace nous permet de recevoir des intuitions extérieures; il contient donc toutes les choses non en elles-mêmes, mais comme elles peuvent nous apparaître extérieurement.

¹ KANT E.: Op. Cit. page 65

Nous ne pouvons séparer l'espace de la condition de la possibilité de l'expérience. L'espace est donc une représentation subjective et en même temps objective *a priori*, parce qu'elle se rapporte à quelque chose d'extérieur.

Le criticisme kantien a un caractère rationnel; parce que par exemple les mathématiques utilisent les conditions *a priori* qui sont l'espace et le temps . Il en est de même de la critique kantienne de la raison, qui non seulement utilise l'espace et le temps, mais aussi la synthèse *a priori*. Deux disciplines qui utilisent les mêmes méthodes ont tendance à être considérées de la même façon.

II,4,b - La synthèse a priori

Le criticisme kantien ne peut se passer d'une méthode qui est la synthèse *a priori*, qui y occupe une place importante ; elle fait aussi la rationalité de la démarche de la raison kantienne.

C'est par le jugement synthétique que la raison kantienne suit la synthèse *a priori*. Pour avoir un jugement synthétique, on part du concept pour considérer ce qui est différent de ce qui peut être pensé en lui. Dans notre connaissance, le jugement ne peut être contradictoire; mais il peut lier des

concepts d'une façon contradictoire, donc d'une façon qui est opposée à celle de l'objet. Ainsi le jugement peut lier des concepts sans qu'aucun principe ne lui soit donné *a priori* ou *a posteriori* pour le légitimer. Finalement, un jugement sans contradiction peut-être faux ou sans fondement. Les propositions synthétiques *a priori* étendent notre connaissance. Mais pour qu'une connaissance en soit une, il faut qu'elle ait une réalité objective ; il faut qu'elle se rapporte à un objet de l'expérience, sinon elle est sans valeur objective. Donc, pour que les concepts et les connaissances aient une réalité objective, il faut qu'il y ait possibilité de l'expérience, « *or l'expérience repose.... sur une synthèse par concepts de l'objet des phénomènes en général, et sans cette synthèse, elle n'aurait jamais le caractère d'une connaissance...* »¹

Donc sans l'expérience, les propositions synthétiques *a priori* sont impossibles puisqu'elles ne peuvent avoir l'unité synthétique, elles ne peuvent non plus démontrer la réalité objective de l'unité synthétique.

« *....Aussi les jugements synthétiques purs dont il est question se rapportent-ils, bien que d'une manière médiate seulement, à une expérience possible ou plutôt à la possibilité même de cette expérience et c'est uniquement là dessus qu'est fondée la valeur objective de leur synthèse.* »² Surtout , pour être une connaissance *a priori* , il faut que la

¹ KANT E. : Op. Cit. page 161

² KANT E. : Ibid. page 161

synthèse ait de vérité ; et pour cela , il faut qu'elle soit d'accord avec son sujet , il faut qu'elle contienne ce qui est nécessaire à l'unité synthétique de l'expérience en général.

Passant par le criticisme et par la synthèse *a priori*, la raison emprunte le chemin de l'universalité, entraînant ainsi une métaphysique et par conséquent une morale rationnelle.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

L'entendement, le respect et le devoir sont des éléments qui caractérisent la raison pratique; laquelle suit un cheminement assez particulier : le criticisme qui a pour moment principal la synthèse *a priori*. Ces éléments et ce cheminement de la raison pratique serviront de base , de fondements de la morale de KANT, car cette dernière est enracinée dans la raison.

Les mathématiques et la physique qui ont aussi comme méthode la synthèse *a priori* ont un caractère rationnel. Elles ont une universalité qui leur vient du fait qu'elles sont rationnelles. Mais la raison kantienne, après avoir passé par la critique (donc par la synthèse *a priori* aussi) peut-elle être le fondement d'une morale rationnelle dont la rationalité serait la même que celle des mathématiques ? Cela n'est pas évident puisque la raison sur laquelle reposent ces sciences «exactes» est une raison « expérimentale » qui est peut-être pratique. Mais ce caractère pratique vient des concepts naturels contrairement à la pratique de la raison kantienne qui vient de ses propres éléments (le devoir, le respect). Ainsi on ne peut conclure que la rationalité des sciences «exactes» et celle de la raison kantienne soient les mêmes; par conséquent, il est impossible de dire que la scientificité des premières entraîne celle de la seconde.

DEUXIEME PARTIE :

LA QUESTION MORALE

S'il y a une question qui a été et qui est toujours d'actualité, c'est bien la question morale.

La question morale préoccupe beaucoup les hommes si bien qu'elle a engendré plusieurs doctrines. Certains moralistes fondaient la morale sur l'autorité d'un Etre suprême, d'un « superviseur » de la nature, d'un puissant législateur, en somme sur l'autorité d'un Dieu de la religion révélée ; leur doctrine est « théologique ». D'autres moralistes fondaient la morale sur la sensibilité, ces doctrines empiristes ont un champ restreint; elles ne peuvent atteindre que des sociétés, mais pas l'universalité. Les moralistes dont les doctrines sont rationalistes fondent la morale sur l'idée de perfection. Toutes ces doctrines sont rejetées par KANT dont les fondements de la morale sont différents de tout ce qui les ont précédés comme doctrine morale.

Car la morale kantienne est basée sur la raison, d'une manière qui jusqu'à KANT n'a pas été envisagée. Certes, aucune doctrine morale ne se passe de la raison, « *Mais certaines doctrines ne l'acceptent que comme une employée, au service d'une sensibilité souveraine, telle la raison calculatrice d'un Bentham, préposé par la sensibilité, aux services d'une comptabilité des plaisirs et des peines.* »¹

¹ VIALATOUX J. : La morale de KANT, édition PUF, Paris 1963, pages 85-86

Ce genre d'emploi de la raison élimine le devoir. KANT ne le fait donc pas. Pour lui, « ...*la raison n'est pas en morale, une employée, elle est la patronne, et commande en souveraine,*»¹ car l'impératif est celui de la raison.

La morale de KANT est bien fondée. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il en a fait le point dominant de l'ensemble de sa philosophie, de son criticisme. La morale kantienne est engendrée par la raison. Par l'intermédiaire de la métaphysique, elle est la quintessence de la philosophie kantienne. « *Or, comme il s'agit ici de notre conduite par rapport à la fin suprême, le but final des sages dispositions de la nature prévoyante de notre raison n'appartient qu'à la seule morale.*»²

La loi morale kantienne est si importante que son sens et sa valeur doivent être toujours d'actualité, même si cette loi ne peut jamais être réalisée.

¹ VIALATOUX J. : Ibid. page 86

² KANT E. : Critique de la raison pure. édition PUF, Paris. Janvier 1986. page 541

Chapitre III : La métaphysique

Les questions métaphysiques ont, durant toutes les époques, préoccupé les hommes. De la forme dogmatique à la forme rationnelle en passant par celle sceptique, la métaphysique, nous le remarquons, a été d'actualité depuis l'antiquité.

Il y a des métaphysiques, surtout celles religieuses, qui se basent sur l'expérience, mais KANT n'est pas de cet avis ; pour lui la métaphysique ne peut se baser sur l'expérience; elle ne peut être empirique. KANT dit qu'« *elle est donc a priori ou d'entendement pur et de raison pure.* »¹ Elle doit aussi être une science dans la mesure où KANT nous fournit même les conditions de sa possibilité; puisqu'il nous affirme qu'elle est une connaissance synthétique *a priori* . Ce caractère nous évite de nous demander si la métaphysique est possible. Nous devons plutôt nous demander comment elle est possible.

Le problème de la métaphysique se pose même d'une double manière. Il y a la réflexion proprement métaphysique qui porte sur des problèmes métaphysiques, et il y a la réflexion qui porte sur la métaphysique comme problème. « *La possibilité d'un tel trait commun*

¹ KANT E. : Prolégomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science. édition Vrin. Paris 1968. page 20

présuppose nécessairement la distinction d'une réflexion proprement métaphysique qui porte sur des problèmes métaphysiques et d'une réflexion qui porte au contraire sur la métaphysique elle-même comme problème.»¹

Léo FREULER d'ajouter : *« En effet la réflexion sur la métaphysique a pour objet la métaphysique, tandis qu'une réflexion « dans » la métaphysique n'a plus comme objet la métaphysique, mais un objet de la métaphysique, par exemple l'être, la liberté, ou l'immortalité de l'âme.»²* Les deux réflexions nous intéressent puisque la réflexion sur la métaphysique nous permettra de faire ressortir le caractère universel de la métaphysique kantienne. A partir de ce point, nous aboutirons à un objet de métaphysique qui est la morale.

III,1 - LES MORALES PRE-KANTIENNES

Dès notre enfance, par les concepts de bien et de mal, surtout par leur opposition, la notion de moralité s'impose à nous. Donc, avant KANT, bien des morales ont été élaborées. Celles là, nous les avons appelées les morales traditionnelles. A l'époque de KANT, ses contemporains n'ont pas manqué d'en élaborer. Nous avons intitulé cette partie la morale selon les

¹ FREULER L. : KANT et la métaphysique spéculative. édition Vrin, Paris. Septembre 1992. page 21

² FREULER L. : Op. Cit. page 22

contemporains de KANT. Cette dernière nous a conduit à parler des métaphysiques pré-kantiennes qui forment donc la métaphysique traditionnelle.

III,1,a - Les morales traditionnelles

Toute société a ses règles de conduite, qui reflètent en quelque sorte sa façon de voir le monde, en fonction de ce qu'elle trouve normal ou non; les normes ayant été, bien entendu, tracées par elle. Ce genre de morales normatives est certes présent dans toutes les sociétés; mais il varie d'une société à une autre. Toutes les morales traditionnelles sont des morales normatives.

Cela fait que nous estimons que la morale telle qu'elle est vue par les pythagoriciens par exemple ne nous paraît pas différente des morales normatives, puisqu'elle est elle-même dogmatique comme les morales normatives. Néanmoins, la morale des pythagoriciens est qualifiée d'eudémoniste. Cet eudémonisme est mis en exergue par FREEMAN qui dit que chez les pythagoriciens « *L'âme humaine est l'esprit de vie qui dure après la mort de son premier corps et qui peut par la suite refaire un séjour dans un autre corps humain ou animal. Cette théorie de la métempsychose ou transmigration des âmes, a une signification éthique,*

puisqu'elle assure la récompense de l'action bonne et la punition de la mauvaise en ces réincarnations successives.»¹

Traditionnellement, la morale était très souvent liée au bonheur individuel. Les moralistes fournissaient des efforts pour trouver des règles de conduite ou des « formules » pouvant faire accéder au bonheur. Parlant d'EPICURE, François GREGOIRE dit que pour lui, la morale se résume au bonheur qui est le plaisir que provoque en nous l'abandon aux inclinations de notre nature d'homme, conséquences de ce qu'est en soi la nature. On peut supporter la souffrance, si en fin de compte elle conduit à une volupté plus intense. Si la souffrance peut nous conduire au bonheur, nous pouvons certes la supporter, mais encore faut-il que ce bonheur soit universel ? La souffrance peut varier d'un individu à un autre. Ce qu'un individu pourra considérer comme souffrance, un autre ne le prendrait peut être pas comme une souffrance ou du moins, la sentirait-il à un degré moindre ? Néanmoins pour EPICURE, le plaisir est toujours le point de mire morale. Aussi trouvait-il que le plaisir inaltérable auquel nous devons nous attacher, nous conduirait infailliblement au vrai bonheur. EPICURE pensait que seul le plaisir de l'amitié doit être cherché car il ne nuit à personne; il n'envie rien et il supporte la douleur.

¹ FREEMAN. philolaus. frag. 14 et 22. pages 76-77, cité par BOURKE dans Histoire de la morale. édition CERF, Paris 1970, pages 13-14

La morale du bonheur dominait l'antiquité. Chaque moraliste élaborait une méthode d'accès au bonheur. PLATON n'avait pas échappé à ce genre de morale. L'éthique de PLATON est eudémoniste « *Pour lui, la qualité de la vie humaine s'apprécie en fonction de la conquête personnelle du bonheur ; à cette fin, la raison de l'homme gouvernera et ordonnera toutes les fonctions des appétits irrationnels.* »¹

Au moyen âge, les moralistes avaient toujours des points de vue convergents; c'est leur souci d'élaborer des règles de conduite en guise de morale. La morale cartésienne par exemple en est l'illustration. En effet, cette dernière est une morale directive qui se résume à quelques recommandations. La première, c'est d'obéir aux lois de son pays et professer sa foi catholique . La deuxième consiste à agir de façon ferme et décidée dès qu'un parti a été adopté . La troisième, c'est de ne pas chercher à conquérir les objets extérieurs; mais de chercher plutôt à se conquérir soi-même. DESCARTES affirmait que ce sont des maximes d'une morale provisoire en attendant celle définitive. Néanmoins, cette morale définitive ne sera-t-elle pas une morale individuelle, puisque la morale provisoire sur laquelle elle sera basée n'est pas une morale qui peut avoir l'universalité

¹ BOURKE Vernon J. Histoire de la morale. édition CERF. Paris 1970. page 28

comme caractéristique. Faisons le constat ensemble : la première maxime dit: d'«... *obéir aux lois et aux coutumes de son pays, retenant constamment la religion en laquelle Dieu m'a fait gouvernant, en toute autre chose, suivant les opinions modérées et les plus éloignées de l'excès, qui fussent communément reçues en pratique par les mieux sensés de ceux avec lesquels j'aurais à vivre.*»¹ Les lois et les coutumes de mon pays auxquelles je dois obéir, ne peuvent être universelles; puisque chaque pays a ses coutumes qui diffèrent de celles d'un autre. La deuxième maxime de la morale de DESCARTES ne nous sort pas du cadre individuel ; DESCARTES l'énonce ainsi : « *Et aussi, les actions de la vie ne souffrant souvent aucun délai, c'est une vérité très certaine que lorsqu'il n'est pas en notre pouvoir de discerner les plus vraies opinions, nous devons suivre les plus probables ; et même, qu'encore que nous ne remarquions point davantage de probabilités aux unes qu'aux autres, nous devons néanmoins nous déterminer à quelques unes, et les considérer après, non plus comme douteuses, en tant qu'elles se rapportent à la pratique, mais comme très vraies et très certaines, à cause que la raison qui nous y a fait déterminer se trouve telle.*»²

¹DESCARTES R. : œuvres philosophiques, éditée par F. ALQUIE , Garnier, Paris 1964. Discours de la méthode, tome 1. 3ème partie, page 593

² DESCARTES R. : Op. cit. page 595

Cette maxime nous recommande de toujours faire ce que nous estimons bon. La troisième maxime, si elle ne nous engage pas totalement sur la voie de l'universalité, nous montre néanmoins le chemin; elle ne parle pas des coutumes de mon pays, mais de moi, de mes propres désirs, du changement que je dois apporter en moi-même ; elle nous exhorte à nous changer nous-même plutôt que de chercher à changer l'ordre du monde« *...en sorte qu'après que nous avons fait notre mieux, touchant les choses qui nous sont extérieures, tout ce manque de nous réussir est au regard de nous, absolument impossible.* »¹ La morale cartésienne est donc une morale normative. Car même si DESCARTES prétend que sa morale doit avoir une bonne base, une certaine certitude, cette base ne peut qu'être sociale, auquel cas elle ne peut qu'être exposée au changement. D'ailleurs avec la morale de DESCARTES, nous avons le choix ; et ce choix ne passe par aucune critique si ce n'est notre jugement même. Avec lui, on doit « *faire ce qu'on juge être le meilleur.* »² Ce choix, nous le ferons en évitant le risque de nous tromper. Si la morale cartésienne avait une bonne assise, allons-nous courir le risque de nous tromper ? Certainement non, avec KANT, la démarche est totalement différente.

¹ DESCARTES R. : Op. cit. page 596

² GUENANCIA P. : DESCARTES. édition BORDAS. Paris 1986. page 151

En effet, l'universalité de sa morale prouve qu'avec elle, il n'y a pas de probabilité de s'y tromper. Bien qu'elle ne soit qu'à ses fondements.

III,1,b - Les morales qui ont servi de ressources à KANT

KANT s'était appuyé sur certaines morales, mais il n'en a pas été leur continuateur. Il est passé de leurs morales à leurs métaphysiques pour trouver la cause de l'échec de ces dernières. Il a surtout critiqué les morales de SPINOZA, et de LEIBNIZ.

SPINOZA privilégiait Dieu. Sa morale était dogmatique, Dieu est pour lui la cause suprême, la cause de toute chose. Toutes les essences et les existences des choses doivent découler de la nature divine ; Dieu est cause de soi et doit être cause de toutes choses. Nous devons agir conformément aux règles divines ; nous ne devons jamais confondre notre nature et la nature divine, auquel cas nous attribuerons des sentiments humains à Dieu, *«ainsi, ceux qui confondent la nature divine avec l'humaine attribuent facilement à Dieu les sentiments humains, surtout lorsqu'ils ignorent encore comment les sentiments se produisent dans l'esprit. »*¹

¹ SPINOZA : L'éthique. éditions GALLIMARD. Paris 1985 page 25.

Dieu doit exister, et ses attributs lui sont propres ; *« Dieu, autrement dit une substance constituée par une infinité d'attributs, dont chacun exprime une essence éternelle et infinie, existe nécessairement. »*¹ Pour SPINOZA, Dieu est cause première, ses attributs sont éternels. Nous savons que SPINOZA s'est soucié de la personne elle-même comme DESCARTES qui disait que l'homme doit d'abord se corriger lui-même et maîtriser ses désirs. SPINOZA lui pensait que l'homme doit se comprendre *« celui qui se comprend lui-même et comprend ses sentiments, clairement et distinctement, aime Dieu, et d'autant plus qu'il se comprend mieux lui-même et comprend mieux ses sentiments. »*² On doit se comprendre soi-même. Cela n'est pas suffisant ; aussi ne serait-il pas mieux de faire en sorte que cette compréhension de moi-même soit valable pour tout le monde, acquérant ainsi un caractère universel ?

LEIBNIZ, que KANT a critiqué, n'avait pas également une morale distincte de celles de ses prédécesseurs et contemporains. Il insistait sur la suffisance du sujet, cela KANT aussi le pensait, mais la pierre d'achoppement entre LEIBNIZ et KANT, c'est surtout le point qui concerne l'amour de soi.

En effet, dans la morale leibnizienne, la seule voie de salut est l'amour de soi ; alors que pour KANT, la moralité se sépare de l'amour de soi ; la

¹ SPINOZA : Ibid. page 29

² SPINOZA : Ibid. page 349

morale ne peut pas se baser sur l'amour de soi ; auquel cas elle se ruinerait inévitablement.

L'amour de soi doit plutôt faire place à l'autonomie. KANT a pris soin de distinguer le sujet autonome du sujet individuel. Sur le concept de la raison et surtout sur son usage, LEIBNIZ et KANT n'avaient pas le même point de vue. Pour LEIBNIZ, l'unité de la raison théorique et celle de la raison pratique est à la fois celle de leur essence et celle de leur usage. Pour KANT par contre, leur usage est différent : il n'y a rien de commun entre connaître un objet et connaître son devoir. Ce qui les oppose aussi, c'est que LEIBNIZ ne considérait l'espace et le temps que comme des choses en soi, les éloignant de la sensibilité. Ce que selon KANT, LEIBNIZ n'aurait pas dû faire puisque les choses dans l'espace, pour être connues, doivent être représentées non seulement comme des choses en soi par des concepts de l'entendement, mais aussi comme des phénomènes selon l'intuition sensible que nous en avons. Donc « ... *l'espace n'est pas, comme l'admettait LEIBNIZ une constitution ou un rapport des choses en soi, et enfin que par eux seuls de purs concepts d'entendement ne procurent aucune connaissance.* »¹

¹ KANT E. : Les progrès de la métaphysique en Allemagne depuis le temps de LEIBNIZ et de WOLF. édition Vrin. 1973. page 37

Les réflexions de ROUSSEAU et WOLF, ont à un certain moment servi de base pour la critique kantienne. WOLF pensait que, en matière de morale, la conduite parfaite et celle conséquente avec elle-même est que, même si on pousse ses principes jusqu'au bout, on ne peut tomber dans la contradiction. Rousseau, lui, ne croyait pas à l'existence de Dieu, mais plutôt de la nature. Tout dégénère dès qu'il entre dans les mains de l'homme, alors que dans les mains de l'auteur, tout est parfait. « *Nul Dieu ne nous apportera la délivrance, tout homme doit devenir son propre sauveur et, en un sens éthique, son propre créateur* »¹ La morale de ROUSSEAU n'est donc pas basée sur la religion ; elle n'est peut être pas dogmatique ; cela, KANT l'a apprécié de façon positive. Néanmoins, ROUSSEAU rapporte tout à la nature qui est universelle, mais qui ne peut produire une morale universelle.

Il y a eu des morales qui n'ont aucun caractère universel, cependant, il y a eu aussi des réflexions qui tendent vers l'universel. KANT s'est basé sur ces réflexions. Les réflexions morales qui précèdent celles de KANT prouvent qu'il y a eu des métaphysiques pré-kantiennes ; car les morales sont les conséquences des réflexions métaphysiques.

¹ ROUSSEAU J.J. cité par Ernst CASSIRER dans La philosophie des lumières, traduction et présentation par Pierre QUILLET, édition Fayard, Mars 1993, page 220

III,1,c - Les métaphysiques pré-kantiennes

Entre la morale et la métaphysique, la différence n'est pas importante, parce que l'une est un des composants de l'autre ; et aussi la voie d'accès à l'autre.

Des religions révélées aux différentes doctrines morales, la métaphysique peut être divisée en deux : La métaphysique dogmatique et la métaphysique sceptique. Les morales de SPINOZA et de LEIBNIZ ont des métaphysiques à caractère dogmatique. Si KANT les avait critiquées, ce n'était nullement dans le but d'en être le continuateur, mais plutôt pour «asseoir » une bonne métaphysique.

La métaphysique traditionnelle dans son ensemble n'était pas un savoir exact ; elle était plutôt considérée comme une science permettant de passer de la connaissance du sensible à celle du suprasensible grâce à la raison. Pour ARISTOTE par exemple, la philosophie première voulait vraisemblablement signifier la métaphysique. J. TRICOT dit que « *le terme métaphysique en un seul mot, se rencontre pour la première fois dans le catalogue d'Hésychius, qui... est du VI e siècle, et c'est Averroes, semble-t-il, qui a commencé à s'en servir. Il a dès lors signifié, par opposition aux données de la Révélation, la connaissance rationnelle des choses divines et des principes naturels de la spéculation et de l'action.* »¹ La métaphysique

¹ ARISTOTE : La métaphysique, édition Vrin, Paris 1962, tome 1, Introduction de Tricot, page XVII

était donc la science des causes premières. Néanmoins dans le livre Γ , il y a un progrès car la philosophie première est définie comme « ... *la science de l'Être en tant qu'être, et non plus seulement la science des causes absolument premières des êtres.* »¹ Tous ces métaphysiciens de l'antiquité, nous le disions tantôt, étaient dogmatiques, sceptiques et mal éclairés. Car comment considérer que la métaphysique permet de passer des objets de l'expérience possible à ce qui ne peut être objet de l'expérience sans être dogmatique? Donc elle permet de passer du sensible au suprasensible. L'existence d'un monde caché ne faisait donc pas de doute. Et ce monde suprasensible est pensé à l'image du monde sensible. Bref plus d'une école s'intéressait à la métaphysique.

Pour les scolastiques, la métaphysique « ... *est le système de tous les principes de la connaissance par concepts de la raison pure théorique, bref, le système de la raison pure théorique.* »² Ici, la métaphysique n'est pas liée à la raison pratique, puisqu'ils la considéraient comme le système du monde suprasensible; et pour eux la raison pratique ne peut que faire partie du monde sensible. Mais qui croire entre les dogmatiques et les sceptiques? Guidés par leurs principes ontologiques, les dogmatiques voulaient atteindre leur fin ultime qui est le suprasensible. Leurs principes

¹ ARISTOTE : La métaphysique. Op. cit. page XXIII

² KANT E. : Les progrès de la métaphysique en Allemagne depuis le temps de LEIBNIZ et de WOLF. édition. Vrin. Paris 1973. pages 11-12

ontologiques selon KANT, ne valent que pour les objets de l'expérience, et l'expérience ne peut nous mener à des vues transcendantes. On ne peut donc se baser sur le sensible et prétendre accéder au suprasensible. Les sceptiques, quant à eux, refusèrent le point de vue des précédents, faisant ainsi ressembler leur doctrine à une doctrine du doute ; puisqu'ils ne veulent ni affirmer, ni nier la véracité de cette métaphysique. Le dogmatisme ayant précédé le scepticisme, nous parlerons d'abord de la métaphysique dogmatique. Mais d'ores et déjà nous pensons que l'on ne peut croire ni l'une ni l'autre des écoles (dogmatique et sceptique).

La métaphysique dogmatique croyait qu'il y avait des idées innées et des vérités éternelles. Les métaphysiciens comme LEIBNIZ croyaient par exemple que l'espace a trois dimensions. KANT dit que, la géométrie montre que l'espace n'est pas composé de parties simples. En un mot, pour KANT, concept et intuition sont des modes de représentation qui diffèrent. Contrairement à ce que pensent ces métaphysiciens dogmatiques, l'ensemble de toutes les conditions dans le temps et l'espace n'est pas inconditionné, car aucun tout n'est possible puisque l'espace doit être considéré comme un tout, de même que le temps écoulé. Donc, il ne peut y avoir un inconditionné pour tout conditionné.

L'inconditionné pour tout conditionné ne peut être appliqué sans contradiction aux objets dans l'espace et le temps ; puisque les objets de l'expérience possibles sont des phénomènes, dont la forme repose sur la

nature subjective de notre façon de les intuitionner. Donc, la raison ne pouvant rencontrer l'inconditionné dont elle a besoin dans l'espace et le temps, doit progresser. La métaphysique dogmatique peut-elle réussir à atteindre le suprasensible auquel elle aspire ? KANT a remarqué que les dogmatiques ne faisaient même pas la distinction entre jugement analytique et jugement synthétique, ignorant ainsi que la méthode synthétique *a priori* est celle que doit suivre toute métaphysique. D'ailleurs toute connaissance théorique du suprasensible (par exemple de Dieu) n'est possible que par analogie.

Donc selon lui, nous ne pouvons avoir de connaissance en faisant fi de la sensibilité. La métaphysique dogmatique ne peut atteindre le suprasensible, car aucune connaissance théorique dogmatique n'est possible au-delà des sens. La métaphysique dogmatique voulait s'étendre jusqu'au suprasensible, mais elle n'a pas pu le faire, elle a échoué. Elle n'a pas eu l'extension théorique et dogmatique qu'elle voulait acquérir; elle n'a eu aucune extension pour sa fin ultime qui est le suprasensible : elle n'a pas pu étendre la connaissance de la nature divine comme souverain de la nature d'un monde. Celui dans lequel le souverain bien originaire serait possible. La connaissance de la nature humaine non plus ne serait possible puisqu'elle doit progresser vers la fin ultime.

Les dogmatiques ont échoué, ils n'ont produit que des connaissances sans critique préalable de la raison, disait KANT. Ils ont ainsi produit des

systèmes métaphysiques qui sont exposés au scepticisme. Pour PASCAL par exemple, le scepticisme est inévitable. PASCAL s'opposait à la métaphysique et à la religion. Il affirme que la raison ne peut pas compter sur elle-même ; et puis, elle ne peut s'appuyer sur la révélation sans tomber sur le scepticisme. Le dogmatisme est un échec sur le point de vue métaphysique, il en est de même du scepticisme, malgré ce que pensent les sceptiques comme PASCAL. Le scepticisme est lui aussi inefficace, il est d'ailleurs stérile. ALQUIE constate que le tort des métaphysiciens classiques a été de vouloir connaître l'âme et Dieu à titre d'objets ; *« c'est là refuser d'entendre les leçons de la parole divine et de la théologie négative, c'est vouloir contempler l'Etre dès cette vie. »*¹

Ni l'ontologie, ni le scepticisme ne peuvent être des parties ou des systèmes de la métaphysique. On pensait que l'ontologie est une partie de la métaphysique et qu'elle *« constitue un système de tous les concepts d'entendement et des principes, mais seulement dans la mesure où ils se rapportent à des objets qui peuvent être donnés aux sens et par conséquent justifiés par l'expérience. »*² L'ontologie est une analyse de purs concepts de l'entendement ; et aussi des principes *a priori* dont on se sert pour connaître l'expérience.

1 ALQUIE F. : La critique kantienne de la métaphysique, édition PUF, 1968, page 22

2 KANT E. : Les progrès de la métaphysique en Allemagne depuis le temps de LEIBNIZ et WOLF, édition Vrin, 1973, page 10

Dans sa dénomination classificatrice la métaphysique signifiait au-delà de la physique. Elle vient de la difficulté de compréhension des écrits d'ARISTOTE dans le Corpus aristotelicum. De cette dénomination classificatrice au scepticisme en passant par le dogmatisme, la métaphysique traditionnelle n'a fait que spéculer inutilement ; puisque, nous ne pouvons accéder à la certitude dans le monde sensible, nous ne connaissons pas la nature des objets suprasensibles.

D'ailleurs, sur le point de vue théorique, la raison ne nous approche pas d'eux ; c'est seulement sur le point de vue pratique que selon KANT nous nous formons nous-mêmes ces objets ; et nous jugeons que leurs idées sont favorables à la fin ultime de notre raison pure. Les métaphysiciens traditionnels ignoraient le rapport de la raison pratique avec la métaphysique ; de ce fait, ils assombrissent le devenir de leur métaphysique. En effet , celle-ci ne peut se passer de la raison. Même si son raisonnement ne passe pas par des lois ou des propriétés, la métaphysique a bel et bien besoin de la raison pratique par laquelle nous nous formons les objets du suprasensible. Cela n'est pas le cas avec la métaphysique traditionnelle. Celle-ci ne s'embarrasse pas de la raison. Elle ne fait que spéculer sur des questions auxquelles il est très difficile de trouver une réponse, même pour les métaphysiques rationnelles. Elle voulait apporter des preuves aux questions qui ne peuvent jamais en avoir.

La métaphysique traditionnelle compte sur l'expérience. Or l'expérience tant prônée par elle ne peut faire accéder au suprasensible, elle ne peut par exemple nous avancer sur la connaissance de l'immortalité de l'âme ; comme le pense KANT, l'expérience ne pouvait avoir lieu que dans la vie quand l'âme et le corps sont unis, et puis c'est cette seule expérience qui pouvait nous démontrer l'immortalité de l'âme. Et pourtant, KANT dit que nous devons admettre une vie de l'homme après la mort par suite l'immortalité de l'âme ; « et cette doctrine est un passage pratiquement dogmatique au suprasensible, c'est-à-dire à quelque chose qui n'est qu'une simple idée et qui ne peut être objet de l'expérience, mais qui n'en a pas moins une réalité objective, encore qu'elle n'ait valeur qu'au point de vue pratique. »¹

Les lois morales des métaphysiques dogmatiques doivent révéler le suprasensible en l'homme ; si ces métaphysiques veulent atteindre la fin ultime à laquelle elles aspirent. KANT dit qu'il faut aussi que les doctrines de la liberté prouvent la réalité. C'est seulement en ce moment que la raison peut prétendre connaître le suprasensible, mais dans l'usage pratique. Les métaphysiques dogmatiques ignoraient que la métaphysique tourne autour de la doctrine de l'idéalité de l'espace et du temps et de la doctrine de la

¹ KANT E. Critique de la raison pratique, édition PUF, 1985, page 74

réalité du concept de liberté, le tout reposant selon KANT sur le concept rationnel de l'inconditionné. Ainsi la rationalité intervient dans la métaphysique ; ce qu'ignoraient les métaphysiques dogmatiques.

Bref, la métaphysique traditionnelle a vainement tenté d'atteindre le suprasensible. Et KANT affirme que comme tout art faux, et toute science vaine ont un temps, la métaphysique dogmatique a aussi un temps, donc elle s'achève avec l'avènement de la métaphysique kantienne.

La métaphysique traditionnelle n'a pas de tendance universelle ; par conséquent, elle ne peut conduire à une morale à caractère rationnel et encore moins à une morale à caractère universel. Cela, seule la métaphysique kantienne peut le faire.

III,2 - LA METAPHYSIQUE KANTIENNE

KANT dit que «*le concept d'un être originaire est universellement présent dans tous les peuples.*»¹ Cela fit que les métaphysiciens se sont évertués à chercher des solutions à ces questions métaphysiques ; mais ils rattachaient la métaphysique à un besoin de cœur. KANT dit qu'il faut

¹ KANT E. : Leçons de métaphysique. édition librairie générale française. 1993. page 99

plutôt la rattacher à une exigence de l'esprit. Et, comme l'esprit humain ne peut renoncer aux recherches métaphysiques, KANT préconise une critique de la raison pure pour l'examiner et la soumettre à une épreuve universelle. Ce qui fit de lui le fondateur d'une nouvelle métaphysique. Il ne voulait pas ruiner la métaphysique, contrairement à ce que l'on pensait ; il voulait plutôt lui donner de nouvelles bases, la rendre rationnelle grâce à la critique.

La métaphysique doit être la science des limites de la raison humaine. Elle doit être réelle, pour cela, elle est comme disposition naturelle de la raison. En fait, la métaphysique est uniquement liée à la raison, elle est séparée de tout élément étranger, entendez par-là de tout élément qui n'est pas lié à la raison. Elle est d'ailleurs appelée métaphysique parce qu'elle est le système de la raison pure. KANT dit qu'une philosophie est soit une connaissance par raison pure, auquel cas elle est philosophie pure, soit une connaissance rationnelle qui est issue des principes empiriques. Dans ce cas, elle est philosophie empirique. Quand elle examine le pouvoir de la raison par rapport à toute connaissance pure *a priori*, la philosophie pure est donc critique ; elle peut aussi être appelée métaphysique quand elle est le système de la raison pure, quand elle est la connaissance philosophique de la raison pure. Mais ce nom de métaphysique peut avoir un champ plus large, «ce nom peut cependant être donné aussi à toute la philosophie pure, y compris la critique et embrasse ainsi aussi bien la recherche de tout ce qui ne peut jamais être connu *a priori* que l'exposition de ce qui

constitue un système des connaissances philosophiques pures de ce genre, mais qui ne se distingue de tout usage empirique ainsi que de tout usage mathématique de la raison. »¹ La métaphysique de KANT se démarque des métaphysiques traditionnelles, puisqu'il montre que la métaphysique peut aussi bien faire partie du monde des phénomènes que de celui des noumènes. Pour ce faire, la métaphysique doit être rationnelle cela même dans le cas où elle est le rempart de la religion ; puisque la métaphysique est aussi liée à la religion, même si comme l'affirme KANT, elle n'en est pas le fondement.

Le criticisme kantien apparaît ici, la métaphysique devant être rationnelle. Disons d'abord que la métaphysique kantienne est surtout une métaphysique des mœurs, dont les fondements ont été exposés dans son œuvre : Les fondements de la métaphysique des mœurs. Néanmoins, à un moment de sa vie, KANT a parlé de la métaphysique de la nature. Il ne l'a pas écrite, mais il y a pensé. C'est une métaphysique qui ne nous conduit pas à la morale universelle ; seule la métaphysique des mœurs peut le faire.

¹ KANT E. : Critique de la raison pure, édition PUF, 1986, page 563

III,2,a - La métaphysique de la nature

Elle n'est ni la métaphysique du monde physique, ni celle des forces ou des principes de la vie ; elle est la métaphysique tout simplement. Elle n'est pas non plus celle de l'époque où les hommes ne se sont pas encore organisés en société.

KANT considère comme métaphysique de la nature celle qui est la métaphysique au sens strict du mot, c'est-à-dire la métaphysique de la raison spéculative. La métaphysique de la nature est donc l'usage spéculatif de la raison pure et elle «*contient tous les principes purs de la raison qui, par de simples concepts (et, par suite, à l'exclusion de la mathématique) concerne la connaissance théorique de toutes les choses.*»¹

Dans la métaphysique de la nature, il y a la philosophie transcendantale qui considère l'entendement et la raison ; et la physiologie de la raison pure qui considère la nature. Cette dernière est l'ensemble des objets donnés aux sens, ou à une autre espèce d'intuition.

KANT a certes publié les premiers principes métaphysiques de la science de la nature, mais il n'a pas auparavant publié un ouvrage sur cette métaphysique de la nature. Ces premiers principes, il nous les présente comme une base pouvant nous faire parvenir à la métaphysique de la nature.

¹ KANT E. : Op. cit. page 563

Enfin, cette philosophie de la nature de KANT se rapporte aux thèses principales du criticisme. « *La philosophie de la nature de KANT, écrit H. WINDELBAND, s'achève par un retour à sa base phénoménaliste et à l'idée que les pures formes de la connaissance sensible et conceptuelle, appliquées à un objet empirique comme le mouvement, évoquent la réalité inconnue qui nous permet seule de comprendre le contenu de ces formes.* »¹ Bien que KANT n'ait pas pu établir la métaphysique de la nature, il dit qu'une science de la nature présuppose une métaphysique de la nature parce que «des lois, c'est-à-dire des principes de la nécessité de ce qui appartient à l'existence d'une chose, se rapportent à un concept qu'on ne peut construire parce que l'existence ne peut se représenter dans aucune intuition a priori. »²

III,2,b - La métaphysique des mœurs

La métaphysique des mœurs s'édifie sur la base de la raison pure pratique. Donc, c'est surtout le côté pratique de la raison qui intéresse la métaphysique des mœurs. Cet usage pratique fait de la métaphysique des mœurs la morale. En effet cette métaphysique se confond avec la

¹ WINDELBAND : cité dans l'avant propos de GIBELIN dans Premiers principes... édition Vrin. 1952 . page 6

² KANT E. : Premiers principes métaphysiques des sciences de la nature. édition Vrin. 1952. Préface, page 10

morale kantienne. Par conséquent, nous n'allons pas nous appesantir sur la métaphysique des mœurs. Néanmoins, nous parlerons de ses principaux caractéristiques.

Nous savons que pour KANT, la morale ne doit pas se baser sur l'expérience. Son principe ne peut dépendre de l'expérience. Donc c'est seulement la métaphysique des mœurs (qui elle aussi ne doit en aucun cas se baser sur l'expérience) qui peut déterminer ce principe. Ce dernier est donc un principe métaphysique. On ne peut le concevoir sous l'idée de la détermination d'une volonté libre. Ce principe n'est pas empirique mais *a priori*.

KANT dit que la métaphysique ne doit pas être confondue à la connaissance empirique. Elle contient «les principes qui déterminent *a priori* et rendent nécessaires le faire et le ne pas faire. »¹ Cela montre une fois encore que la métaphysique ne peut-être séparée de la moralité ; car « la moralité est l'unique conformité des actes à la loi qui puisse être pleinement dérivée *a priori* des principes. »²

Aucune anthropologie, aucune connaissance empirique n'est prise en compte dans le fondement de la morale pure qui est la métaphysique des mœurs. Ce qui a tendance à faire de la métaphysique des mœurs une morale

¹ KANT E. : Critique de la raison pure, édition PUF, 1986, page 563

² KANT E. : Ibid., page 563

à caractère universel, c'est que, c'est une métaphysique qui cherche à satisfaire le besoin spéculatif de l'esprit. Par ce besoin, l'esprit cherche dans la raison, la source des principes pratiques ; il cherche également à éloigner la moralité de l'expérience, des circonstances issues de l'expérience. Elle se base donc sur la raison, elle est rationnelle. Elle s'intéresse aux règles *a priori*. En effet, la métaphysique doit définir l'idée d'une volonté pure possible capable de déterminer des règles *a priori*. D'ailleurs, la maxime de la volonté doit être telle que le sujet puisse vouloir qu'elle soit érigée en loi universelle. En fait, la métaphysique des mœurs est la seule science qui doit traiter le principe de la moralité, puisque la métaphysique des mœurs est rationnelle et sa méthode l'est également ; car cette dernière est basée sur la raison et non sur l'expérience. C'est en cela que la métaphysique des mœurs est considérée comme universelle ; puisqu'elle est rationnelle, elle a un caractère universel. Faut-il cependant se fier à ce caractère pour comparer la morale issue de cette métaphysique aux sciences «exactes» comme la mathématique ? Aussi bien la métaphysique kantienne que la mathématique ne peuvent par exemple nous faire connaître l'inconditionné.

Nous savons que KANT évite de déduire l'inconditionné par la méthode analytique. L'inconditionné faisant partie du monde intelligible, nous ne pouvons pas connaître ce monde ; nous ne pouvons que connaître la loi qui nous oblige en ayant seulement la conscience d'être par notre

volonté raisonnable les auteurs de cette loi. Et, l'investigation morale doit s'arrêter à cette loi. Cela évitera à la raison de chercher vainement dans le monde sensible le principe suprême de la moralité, ce qui obscurcirait d'ailleurs la moralité.

Même si la démarche de KANT est rationnelle, elle ne peut prouver l'existence de Dieu. Ce n'est pas le souci de KANT puisque l'existence de Dieu, d'un être suprême ne peut être prouvée. Du monde intelligible nous ne pouvons que connaître la loi de la moralité. Même les méthodes de l'ontologie ne peuvent nous prouver l'existence d'un être suprême, par conséquent, ces méthodes ne peuvent nous conduire à l'inconditionné.

III,2,c - L'ontologie

Les dogmatiques ont essayé de prouver l'existence de Dieu de plusieurs façons ; de la preuve cosmologique à la preuve ontologique en passant par celle physico théologique.

La preuve de l'existence de Dieu nous intéresse pour plusieurs raisons : la métaphysique est ce par quoi la religion peut se manifester, bien qu'elle n'en soit pas la base. Dans notre problématique, nous nous sommes posé la question de savoir si une religion révélée est différente de la morale kantienne même si celle-ci est basée sur la raison et que celle-là ne l'est pas. Ensuite le concept dominant dans le domaine de la religion, c'est celui

de Dieu dont la tentative de la preuve a été effectuée en trois moments et qui selon KANT se réduisent à une seule preuve, celle ontologique.

KANT réduit la preuve cosmologique et la preuve ontologique en une seule preuve, parce que, affirme t-il, les deux démarches sont identiques. En effet, tout comme la preuve ontologique, celle cosmologique utilise le principe de causalité ; elle se sert de l'expérience pour s'élever à l'existence d'un être nécessaire en général ; alors que le passage du contingent au nécessaire ne détermine pas l'être nécessaire qui peut être selon KANT Matière, Monde, Force. La preuve cosmologique n'arrive même pas à déterminer la nature de l'être nécessaire; par conséquent, elle ne peut démontrer l'existence de Dieu ; elle ne peut conduire à l'inconditionné.

La preuve physico-théologique aussi utilise le principe de causalité. Elle n'est donc pas différente des deux preuves précédentes. La preuve physico théologique, en voulant expliquer la forme du monde, nous conduit à un Dieu qui selon KANT est architecte et non à un Dieu créateur. Tandis que le Dieu créateur doit être suprême, omniscient, celui architecte doit compter avec une matière qui lui est extérieure, il est limité, « *son concept se révèle inadéquat à l'idée de perfection absolue qui demeure l'idéal de la raison pure.* »¹

¹ ALQUIE F. : Critique kantienne de la métaphysique. édition PUF. 1968. page 131

Quant à l'ontologie, l'argument ontologique veut prouver l'existence de Dieu par le truchement de la proposition analytique ; or il est impossible de prouver l'existence de Dieu puisque si j'affirme l'existence de la chose sans preuve, cette existence devient un pur concept. Et de ce dernier, je ne peux tirer une existence ; c'est-à-dire que si je pars de la chose, j'affirme mais je ne prouve absolument rien. En plus, si je pars d'une idée de l'existence de Dieu, je ne peux tirer qu'une idée et non une existence. A ce propos, ALQUIE affirme que la proposition analytique peut montrer la possibilité de l'idée de Dieu, non son existence même ; il dit qu'avec la proposition analytique, l'idée de Dieu est logiquement possible alors que la possibilité logique est différente de celle réelle. Dans la réelle, il nous faut quelque chose du dehors contrairement à ce qui se passe dans celle logique, *« la détermination d'un concept demeure purement logique, et au niveau du concept, la pensée n'atteint rien si quelque chose ne lui est pas fourni du dehors par l'intuition. »*¹

Certes, comme le rappelle ALQUIE, KANT pense que toutes les autres preuves se résument à celle ontologique : *« La preuve physico théologique a pour fondement la preuve cosmologique, qui a elle-même pour fondement la preuve ontologique de l'existence d'un seul être premier comme être suprême. »*² Cette preuve est donc la quintessence de

¹ ALQUIE F. : Op. cit. page 115

² ALQUIE F. : Op. Cit. page 132

toutes les autres preuves ; néanmoins, il est impossible d'arriver à l'existence de Dieu avec elle. Aussi bien la proposition analytique que le principe de causalité en sont incapables ; il faut éviter de penser la cause et l'effet comme tautologie. KANT affirme que l'effet n'est semblable à la cause que dans la physiologie des êtres organisés, et non dans la métaphysique. Avec la relation de cause à effet, il ne peut y avoir de métaphysique ; car la raison ne peut introduire *a priori* la relation de cause à effet. Ce n'est pas parce qu'une chose est qu'il est inévitable qu'une autre chose s'ensuive.

La relation de cause à effet est le fruit de l'imagination basé sur l'expérience. Elle est selon KANT une habitude. Elle ne peut donc fournir ni universalité ni nécessité. Le principe de causalité, souligne ALQUIE, ne trouve son application que sur le plan des phénomènes, et ne peut nous permettre de sortir du monde sensible.

Ignorant que «*la cause est ce qui contient la raison de la réalité de la détermination ou de la substance,*»¹ et que «*ce qui contient la raison de quelque chose se nomme de façon générale principe,*»² l'ontologie s'est cantonnée sur la causalité, se mettant ainsi dans l'impossibilité de prouver l'existence de Dieu. Ses partisans n'ont pu donner des preuves. La

1 KANT E. : *Leçons de métaphysique*, édition Librairie générale française, 1993, page 182

2 KANT E. : *Op. cit.*, 1993, page 182

proposition analytique qu'ils ont adoptée comme méthode ne les avait pas avancés. KANT dit que si nous affirmons l'existence d'une chose, nous devons d'abord savoir si c'est une proposition analytique ou synthétique; parce que comme le dit ALQUIE, avec la proposition analytique je ne peux rien ajouter, « *Par l'affirmation de l'existence de la chose, je n'ajoute rien à ce que contenait déjà son concept.* »¹

Avec la preuve analytique, le concept de Dieu n'existe que dans notre pensée; donc l'existence de Dieu conclue de cet argument est une existence idéale, une existence pensée comme l'affirme ALQUIE. L'argument ontologique nous conduit non à l'existence de Dieu, mais à l'idée d'une existence de Dieu. D'ailleurs quelle que soit la méthode suivie, KANT dit que la preuve de l'existence de Dieu est difficile à établir; et cela même avec la proposition synthétique. Celle-ci se fonde sur une intuition, or la preuve de Dieu par le biais d'une intuition est impossible, étant donné que la seule intuition que possède l'homme est celle sensible, alors que « *Dieu ne saurait être donné à une telle intuition.* »² ALQUIE d'ajouter que « *si Dieu était donné dans l'intuition, son existence apparaîtrait comme un fait, non comme nécessaire.* »³ L'ontologie n'a rien pu faire en ce qui concerne

¹ ALQUIE F. : Critique kantienne de la métaphysique, édition PUF, 1968, page 113

² ALQUIE F. : Ibid. page 115

³ ALQUIE F. : Ibid. pages 115-116

l'existence de Dieu, elle est appelée à disparaître comme les autres preuves ; et KANT dit que la raison pure commence là où disparaît l'ontologie. Donc, il doit y avoir une métaphysique autre que celle traditionnelle, une métaphysique rationnelle; bref une véritable métaphysique, qui nous mènera de ses fondements rationnels qui est la raison à une morale également rationnelle, dont la rationalité et l'universalité nous font penser à celles des sciences « exactes ». Nous verrons si les deux « rationalités » et les deux « universalités » sont identiques.

En effet, la rationalité qui a des preuves, à savoir celle des sciences «exactes», peut-elle être la même que celle d'une science qui ne peut fournir aucune preuve ? Car la morale bien qu'étant rationnelle ne peut fournir des preuves comme celle des sciences rationnelles.

Chapitre IV : La véritable métaphysique

Au risque de nous répéter, nous rappelons que si la métaphysique n'est pas un savoir qui permet de connaître l'être, elle permet quand même de le penser. L'autre aspect de la métaphysique qui nous intéresse et sur lequel nous nous appesantirons est celui que nous appelons « La véritable métaphysique ». C'est la métaphysique qui n'étend pas la connaissance, mais qui prévient les erreurs; elle est donc « ... *un censeur qui maintient l'ordre public, la concorde générale et qui empêche ses travaux hardis et féconds de se détourner de la fin principale, le bonheur universel;* »¹ C'est donc un censeur qui empêche ses travaux de se détourner de la morale au sens kantien du terme. La métaphysique est une connaissance rationnelle. Est-elle aussi rationnelle que la mathématique? Pourtant si la mathématique, la physique et la connaissance empirique de l'homme peuvent nous conduire aux fins accidentelles de l'humanité, c'est grâce à la métaphysique qui est «*une connaissance rationnelle par simples concepts.* »²

Si la métaphysique est une connaissance rationnelle, son but l'est aussi. Mais est-il celui d'être une métaphysique rationnelle et d'entraîner par conséquent une morale rationnelle?

¹ KANT E. : Critique de la raison pure, édition PUF, 1986, page 568

² KANT E. : Op. Cit, page 568

La métaphysique est le complément de toute culture de la raison humaine, un complément indispensable. « *En effet, elle considère la raison d'après ses éléments et ses maximes suprêmes qui doivent servir de fondement à la possibilité de quelques sciences....* »¹

¹ KANT E. : Ibid. page 568

IV,1 - La métaphysique rationnelle

Commençons par cette longue citation de BUNGE «il y a : (a) *une métaphysique de la science, constituée par un ensemble de principes heuristiques jouant un rôle dans la recherche scientifique, ainsi que par une poignée d'idées métaphysiques faisant partie des fondements axiomatiques des théories scientifiques, et (b) une métaphysique scientifique constituée par des théories générales à structure mathématique bien définie, produites soit au sein de la science et de la technologie contemporaine, soit au sein de la philosophie exacte.*»¹

Peut-il y avoir une métaphysique scientifique comme le pense BUNGE.

La métaphysique doit selon BUNGE jouer un rôle dans la recherche scientifique; par contre, nous avons l'impression qu'elle peut tout simplement être rationnelle. Si elle est produite au sein de la philosophie exacte, la conviction de sa rationalité paraît sans faille . Mais, peut-on pour cela la considérer comme scientifique ? BUNGE a tendance à le faire. Certes, KANT dit qu'il faut que la métaphysique soit une science non seulement en totalité, mais aussi dans toutes ses parties; au cas échéant, elle reste spéculation de la raison pure, elle ne peut avoir recours qu'à des

¹ BUNGE dans Science et métaphysique in colloque de l'académie internationale de philosophie des sciences sur le thème Science et métaphysique, édition Beauchesnes Paris. 1986. page 194

connaissances générales. Mais cela ne signifie pas qu'il faut qu'elle soit comme les sciences «exactes» ? « Il faut que la métaphysique soit scientifique » est le leitmotiv des philosophes qui analysent les rapports entre la science et la métaphysique, c'est le cas de BUNGE. Existe-t-il donc une ressemblance entre les méthodes des autres sciences et celle de la métaphysique ? Ou bien la similitude se trouverait-elle au niveau de leur but qui serait scientifique dans ce cas ? L'expérience est une des caractéristiques des autres sciences. D'ailleurs dans le développement scientifique, on cherche à améliorer l'adéquation à l'expérience ; puisqu'en science, il faut cette adéquation à l'expérience. KANT aussi le reconnaît : « *Toute connaissance des choses tirée uniquement de l'entendement pur ou de la raison pure n'est qu'illusion ; il n'y a de vérité que dans l'expérience.* »¹ Celle-ci est possible grâce à l'espace et au temps qui selon lui ne sont pas des choses en soi. Ils peuvent être connus par nous *a priori* parce qu'ils sont en nous avant toute perception ; l'espace et le temps sont aussi en nous avant toute expérience comme forme pure de notre sensibilité ; ils rendent ainsi possible toute intuition sensible et par suite tous les phénomènes. « *...l'espace et le temps (en connexion avec les concepts purs de l'entendement) prescrivent a priori à toute expérience possible sa*

¹KANT E. : Prolégomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science, édition Vrin, 1968, page 171

loi qui fournit aussi le critérium certain pour distinguer en elle de l'illusion la vérité. »¹

Donc l'espace et le temps ainsi que l'entendement «attestent» l'adéquation de la métaphysique à l'expérience ; « *L'entendement indissoluble de la sensibilité,.....donner naissance à la seule métaphysique encore possible, celle qui étudie la science et s'en inspire.* »² La métaphysique est ici réduite à la métaphysique scientifique. Peut-il en être ainsi de la métaphysique kantienne ? KANT affirme que pour qu'une connaissance soit présentée comme une science, il faut qu'elle présente quelque chose de particulier qui n'appartient pas aux autres sciences. C'est le cas de la métaphysique kantienne, mais est-elle pour autant une science ?

La métaphysique de KANT est une connaissance qui présente quelque chose de particulier n'appartenant pas aux autres sciences, c'est le fait qu'elle soit basée sur la raison contrairement aux autres métaphysiques. Cette particularité l'éloigne en même temps des sciences «exactes» ; car la raison de la métaphysique est pratique tandis que les sciences «exactes» ont besoin d'être expérimentées ; même si elles ont des bases métaphysiques et conventionnelles (c'est le cas de la mathématique), elles ont par la suite besoin de preuve par l'expérience. Ce qui n'est pas le cas de la

¹ KANT E. : Op. cit. pages 171-172

² MEYER M. dans la préface de Leçons de métaphysique, édition Librairie générale française, 1993. page 40

métaphysique. En effet, une métaphysique ne peut être prouvée par expérience, car elle ne fait pas partie du monde sensible.

La métaphysique kantienne, comme toutes les sciences «exactes», utilise les intuitions pures qui sont l'espace et le temps; mais ce domaine n'est pas celui nouménal. Or la morale relève du domaine nouménale même si les êtres raisonnables qui sont chargés de respecter la loi de la moralité font partie du monde sensible. La différence entre la métaphysique kantienne et les sciences «exactes» est donc incontestable.

Mais, qu'est ce que le concept de science ?

IV,1,a - Le concept de science

Pour savoir ce qui fait la différence entre la raison des sciences «exactes» et la raison de la morale kantienne, l'analyse du concept de science est indispensable.

Le point de vue de KANT sur le concept de science est particulier. Il nous explique d'abord ce que c'est que la croyance. Elle est *«un fait de notre entendement susceptible de reposer sur des principes objectifs, mais qui exige aussi des causes subjectives dans l'esprit de celui qui juge.»*¹ Quand cette croyance est valable pour chacun, son principe est suffisant et

¹ KANT E. : Critique de la raison pure, édition PUF, Paris 1986, page 551

elle se nomme conviction; et quand elle a son fondement dans la nature particulière d'un sujet, elle est dans ce cas persuasion. Pour avoir une opinion, il faut que j'aie un savoir. Par ce savoir le jugement problématique en soi se trouve rattaché à la vérité par un lien qui n'est pas complet mais qui dépasse une fiction arbitraire. Ce genre de croyance peut être appelé science puisque KANT dit que cette sorte de liaison doit avoir une loi certaine ; il affirme que *«la croyance suffisante aussi bien subjectivement qu'objectivement s'appelle science.»*¹ Mais la métaphysique peut-elle avoir une loi certaine ? Nous ne le pensons pas, puisque la métaphysique ne peut être expérimentée. Elle peut avoir de solides fondements, mais non une loi certaine. Cette dernière relève totalement du domaine des sciences «exactes».

Cette croyance suffisante qui est la science doit avoir un fondement. Celui-ci peut être une idée. KANT dit que pour essayer d'établir une science il faut avoir une idée pour fondement ; mais dans l'exécution, le schème et la définition qu'on donne à cette science ne correspondent pas toujours à son idée car cette dernière réside selon lui dans la raison ; donc la science doit être déterminée suivant l'idée fondée dans la raison. Celle-ci doit être celle de l'unité des parties rassemblées par l'auteur. N'oublions pas que ces parties forment un schème qui aide l'idée à se réaliser. Mais

¹ KANT E. : Op. cit. page 552

même si on ne doit pas tenir compte des descriptions données par l'auteur, toute connaissance est néanmoins subjectivement historique. Si elle ne sort pas de la raison de celui à qui elle est transmise (par exemple l'élève qui apprend), elle peut être objectivement rationnelle quand elle sort de la raison ; nous remarquons que ce dernier cas est celui de la morale kantienne. Le fait que la métaphysique kantienne ait engendré une métaphysique progressive parce qu'elle est différente des métaphysiques qui la précèdent; et surtout qu'elle soit sortie de la raison ; ce fait est tout simplement une des preuves de la rationalité et de l'universalité de la morale kantienne ; mais différente de la conception des sciences expérimentales. BACHELARD dit que *« la science est un des témoignages les plus irréfutables de l'existence essentiellement progressive de l'être pensant. »*¹

Nous ne le répéterons jamais assez, la science doit avoir un fondement qui, nous le disions tantôt, peut être une idée et elle peut être prouvée par le fait que son développement soit un développement historique. Elle doit progresser même si c'est en tenant compte des découvertes précédentes ; ces découvertes et l'idée fondamentale doivent servir d'idées directrices à la science ; selon DESTOUCHES : *«on ne peut se passer d'idées fondamentales ou d'idées directrices, d'hypothèses*

¹ BACHELARD G. : Epistémologie, édition PUF, Paris 1971, page 15

en science. »¹ Nous remarquons que la métaphysique aussi progresse avec des découvertes nouvelles qui tiennent compte des découvertes précédentes ; son développement paraît être comme celui de la science si on considère les métaphysiques prékantiennees comme des hypothèses. Ce qui induit en erreur, c'est aussi le fait que la métaphysique soit un besoin indispensable de la science ; celle-ci ne peut se passer de celle là : « *Ainsi, le métaphysicien répétera : vous ne pouvez dire ce qu'est l'électricité en soi, la lumière en soi, la matière en soi, la vie en soi.* »²

La science ne répond pas à toutes les questions que l'homme peut se poser, il lui faut la métaphysique ; bien que BACHELARD ajoute que c'est une fausse clarté de la métaphysique. Mais la métaphysique de la science ne peut se transformer en métaphysique scientifique. La science est selon KANT, toute doctrine devant former un système, c'est à dire une totalité de connaissance ordonnée suivant des principes ; et elle doit avoir une certitude évidente et non une connaissance empirique. Auquel cas, elle est appelée savoir. Il dit par exemple que « *une théorie rationnelle de la nature ne mérite donc le nom de science de la nature que si les lois naturelles sur lesquelles elle se fonde, sont connues a priori et ne sont pas de simples*

¹ DESTOUCHES in science et métaphysique, thème du colloque de l'académie internationale de philosophie des sciences. édition BEAUCHESNE. Paris 1986. page 191

² BACHELARD G. : Epistémologie. édition PUF, Paris 1971. page 17

lois d'expérience. »¹ Donc qu'elle soit naturelle ou «exacte», une science doit avoir des lois qui sont connues *a priori* ; mais ajoutons qu'elles doivent être expérimentées par la suite, ce qui n'est nullement le cas de la métaphysique. D'ailleurs, même l'épistémologie qui est la théorie des sciences, ne peut faire de la métaphysique une science.

IV,1,b - L'épistémologie

L'épistémologie est une méthode de réflexion. Etymologiquement, l'épistémologie est la théorie de la science, c'est une façon de réfléchir sans passion sur la science et une tâche qui selon GRANGER «*incombe au philosophe ;* »² il ajoute que « *...s'il fallait définir d'un mot l'épistémologie en lui donnant son acception la plus large, on pourrait dire qu'elle est le nom donné à tout essai pour déterminer, aujourd'hui et maintenant, le sens et les limites de la rationalité de la science.* »³ L'épistémologie nous permet d'accéder à la connaissance scientifique.

TONINI, dans Science et métaphysique, souligne que l'épistémologie est la science qui étudie les opérations ; celles-ci permettent de passer à la connaissance naturelle (que tout être vivant possède du milieu dans lequel il

¹ KANT E. : Premiers principes métaphysiques de la science de la nature, édition Vrin, Paris 1952, page 9

² GRANGER G.G. parlant de l'épistémologie dans Encyclopédie Universalis, Corpus 7, Avril 1988, page 68

³ GRANGER G.G. Op. cit. page 68

vit) à la connaissance scientifique, propre au genre humain.

L'épistémologie est une méthode de recherche à caractère scientifique. Pour cela, elle doit avoir une bonne base. « *Quand une méthode de recherche scientifique perd sa fécondité, c'est que le point de départ est trop intuitif, trop schématique, c'est que la base d'organisation est trop étroite.* »¹ Non seulement l'épistémologie doit avoir une bonne base ; mais surtout elle a pour rôle de relier la philosophie à la science. Ainsi elle donne naissance à la philosophie scientifique qui permet de détruire les bornes que la philosophie traditionnelle avait imposées à la science « *...la philosophie scientifique doit être essentiellement une pédagogie scientifique.* »² Cependant, elle ne peut influencer la métaphysique et la transformer en métaphysique scientifique.

Avec l'épistémologie, l'homme réfléchit et pense sur la connaissance. BACHELARD dit que « *l'être pensant pense une pensée connaissante. Il ne pense pas une existence.* »³ Dans ce cas, l'épistémologie peut-elle permettre à l'homme de réfléchir sur la métaphysique comme connaissance et de mener à une morale rationnelle par le biais d'une métaphysique rationnelle? Cela est impossible puisque la métaphysique, en tant que connaissance, est différente de la connaissance scientifique.

¹ BACHELARD G. : *Epistémologie*, édition PUF, Paris 1971, page 19

² BACHELARD G. : *Ibid.*, page 19

³ BACHELARD G. *Op. cit.*, page 15

L'épistémologie ne peut étudier la métaphysique, car étant une façon de réfléchir sur la science comme connaissance ; or il nous est difficile de pouvoir considérer la métaphysique comme science. Donc, même si la métaphysique est rationnelle, ce n'est nullement la même rationalité que la science. A présent, avant d'arriver à cela, rapprochons la métaphysique de l'épistémologie.

IV,1,c - La métaphysique et l'épistémologie

Comme nous l'avons déjà dit, une science doit présupposer une métaphysique. Les sciences ont besoin de la métaphysique. La mathématique par exemple a besoin du peu offert par la métaphysique, elle doit nécessairement faire des emprunts à la métaphysique. Mais de quelle façon doit-elle procéder? Par l'épistémologie. La relation entre l'épistémologie et la métaphysique est un moyen d'accéder à la connaissance scientifique. La méthode d'étude des sciences qui est l'épistémologie utilise la métaphysique rationnelle pour étudier une connaissance scientifique donc rationnelle.

L'épistémologie est le moyen par lequel la métaphysique rompt avec la philosophie traditionnelle qui établissait des barrières entre la métaphysique et la science faisant ainsi «teinter» la métaphysique de la science. «...on ne saurait vouloir trouver la frontière entre la science et la

métaphysique : il y a une gradation de spécificité allant des théories scientifiques étroites (se référant à des espèces d'objet concrets) jusqu'à des théories métaphysiques (décrivant des ordres d'objets). Finie est donc la recherche d'un critère adéquat de démarcation entre la science et la métaphysique. »¹ L'épistémologie montre donc que c'est la science qui a besoin de la métaphysique. Dans ce cas, la métaphysique n'est pas forcément scientifique, encore moins celle de KANT. Gilles Gaston GRANGER, parlant de l'épistémologie post-kantienne qui est caractérisée par la pensée kantienne disait que « ...C'est dans un espace et un temps dont les propriétés formelles sont le point de départ d'une géométrie et d'une arithmétique que les contenus intuitifs de notre perception sont saisis. »² Donc, toute connaissance scientifique qui vise un objet exploite ce que l'expérience d'un monde de phénomènes nous donne. Or la métaphysique bien qu'ayant des rapports avec l'espace et le temps, ne peut, et ne doit pas exploiter le monde des phénomènes. Surtout quand il s'agit d'une métaphysique qui doit être la médiation entre la raison et la morale. Finalement le rapport entre la métaphysique et la science, c'est que la science ne peut se passer de la métaphysique par le biais de l'épistémologie.

1 BUNGE dans Science et métaphysique, Thème de colloque de l'académie internationale de philosophie des sciences, page 195

2 GRANGER G.G. dans Encyclopédie Universalis, corpus 7, Avril 1988, page 62

Ainsi, l'importance de la métaphysique, c'est qu'elle est un lien entre la raison et la morale puisque la morale kantienne a ses fondements dans la raison.

IV,2, - La métaphysique comme médiation de la raison et de la morale

KANT a entrepris l'étude de la raison, donc la critique. Et par-là, il veut trouver de nouveaux fondements à la métaphysique qui a échoué dans ses entreprises dogmatiques et sceptiques. Ainsi, la métaphysique devient nouvelle; et grâce à la critique elle peut atteindre sa fin la plus importante qui est de connaître l'être suprême et le monde futur. Ainsi la métaphysique doit s'appuyer sur la raison pour aspirer à atteindre son but final qui est la morale ; d'où son rôle de médiateur. ALQUIE, parlant de la métaphysique kantienne, dit que pour KANT comme pour ses prédécesseurs, la fin la plus importante de la métaphysique demeure *«la connaissance d'un Etre suprême et d'un monde futur ; »*¹ donc la connaissance de la morale. En examinant la métaphysique, KANT veut montrer la véritable fonction de la raison, et par-là fonder la morale à caractère universel par le truchement de cette métaphysique nouvelle.

¹ ALQUIE F. : La critique kantienne de la métaphysique, édition PUF, 1968, page 9

IV,2,a - L'indispensable métaphysique

La métaphysique kantienne est construite sur la critique. «la critique vise à construire une métaphysique enfin scientifique. »¹ Mais cela ne veut pas dire que la métaphysique est scientifique. Elle fait partie des phénomènes mais pas totalement, car sur le plan de la morale et de la religion, la métaphysique ne peut qu'être nouménale, alors que les sciences «exactes» ont trait aux phénomènes. N'oublions pas que pour KANT, la métaphysique est la science des principes de la connaissance humaine ; elle est donc un degré plus élevé de généralité. Quand on dit que la métaphysique est «*la science des premiers principes de la connaissance humaine, on ne désignait point une espèce tout à fait particulière de principes, mais seulement un degré plus élevé de généralité, et l'on ne pouvait nettement les distinguer de l'empirique... ;* »² puisque même parmi les principes empiriques, il y en a qui sont plus généraux et par suite plus élevés que d'autres. Cela fait qu'on ne peut distinguer ce qui est pleinement connu *a priori* de ce qui est connu *a posteriori*. KANT veut rejeter la métaphysique dogmatique et non toute la métaphysique. Il veut construire une métaphysique qui peut être dogmatique mais au sens où « ... une telle métaphysique est doctrinale et consiste à présenter de façon systématique

¹ FREULER L. : KANT et la métaphysique spéculative, édition Vrin, 1992, page 279

² KANT E. : Critique de la raison pure, édition PUF, 1986, page 564

des connaissances rationnelles pures d'objets distincts de la raison elle-même..... »¹ Cette nouvelle métaphysique est la véritable puisqu'en jouant le rôle de médiateur entre la raison et la morale, elle nous montre que la morale est connaissance universelle. ALQUIE dit dans l'Encyclopédie Universalis qu'elle nous a appris que nulle science objective n'est ontologique ; et que nulle connaissance ne contient elle-même son propre fondement.

La métaphysique est-elle vraiment indispensable dans cette relation entre la raison et la morale ? Nous pensons qu'elle l'est ; parce que non seulement, elle a pour fondement la raison, mais aussi elle a tendance à avoir un caractère universel ; cette métaphysique supprime le mythe de barrière entre métaphysique et science ; par conséquent, l'indispensable métaphysique dissout le problème de la démarcation entre ces disciplines,

*« Il n'y a pas d'incompatibilité entre science et métaphysique, mais entre science superficielle et métaphysique ainsi que entre science profonde et métaphysique anti scientifique. »*²

La disparition de cette barrière peut faire penser que la métaphysique est scientifique ; puisque sous cet angle, le reproche qu'on fait à la

¹ FREULER L. : KANT et la métaphysique spéculative, édition Vrin, 1992, page 285

²BUNGE : in Science et métaphysique thème de colloque internationale de l'academie de science, édition Beauchesne, 1986, page 205

métaphysique d'être loin des faits, et d'être obscure n'est pas fondé, car la métaphysique est désormais en relation avec la science. C'est ce qui nous a induit en erreur mais nous nous sommes rendus compte que si la relation entre la métaphysique et la science n'est pas sans importance, elle ne peut néanmoins changer l'essence même de la métaphysique qui est la rationalité.

IV,2,b - La rationalité de la métaphysique

La métaphysique kantienne est rationnelle. Qu'est-ce qui fait cette rationalité ? C'est parce que la métaphysique est basée sur la raison qui s'est jugée elle-même, qui s'est analysée, qui a été son propre tribunal, se différenciant ainsi de la raison des sciences rationnelles.

Dans le développement scientifique, *«le progrès s'établit alors par création de nouvelles théories qui ont un domaine d'adéquation plus large que celui des théories précédentes. Mais l'acquis reste acquis au cours de ce développement, en étant contenu dans les nouvelles théories qui retrouvent les théories anciennes comme des cas limités.»*¹ Ce développement ne peut que se baser sur la raison. Pour qu'une métaphysique puisse comme science prétendre à la connaissance et à la conviction, il lui faut l'aide de la raison ; en effet celle-ci expose les

¹ DESTOUCHES, Op. cit. page 191

concepts *a priori*, leur division et leurs diverses sources : sensibilité, entendement, raison. Donc la métaphysique est rationnelle, elle a un acquis qui est la raison. C'est cette rationalité de la métaphysique qui fait qu'elle est une réalité subjective, mais possible objectivement.

La rationalité de la métaphysique est stable, elle ne peut changer car parmi toutes les sciences, la métaphysique est la seule à avoir l'avantage de pouvoir être amenée à sa perfection et à un état stable sans nouvelles transformations possibles et surtout sans risque d'accroissement même en cas de découvertes nouvelles. Cette stabilité ne peut être transformée en science «exacte ». En effet, les sciences «exactes » sont sujettes à des transformations ; alors que la raison est immuable; même si elle utilise des propositions synthétiques. KANT dit que la métaphysique a proprement affaire à des propositions synthétiques *a priori*. Le but de la métaphysique réside même dans des propositions synthétiques : « *Des jugements métaphysiques proprement dits sont tous synthétiques. Il faut distinguer les jugements qui appartiennent à la métaphysique et les jugements métaphysiques proprement dits. Parmi les premiers il y en a beaucoup d'analytiques, mais ils ne sont que des moyens en vue des jugements métaphysiques, qui constituent la fin exclusive de la science et qui sont toujours synthétiques.* »¹

¹ KANT E. : Prolegomenes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science, édition Vrin, 1968, page 30

Seuls les jugements dont les concepts sont purs, appartiennent à la métaphysique ; seule la proposition synthétique est donc métaphysique. FREULER ajoute que les propositions métaphysiques sont synthétiques et comportent des concepts métaphysiques qui proviennent de l'entendement pur et de la raison pure ; et comme ces concepts sont *a priori*, les propositions synthétiques dont ils font partie sont aussi synthétiques *a priori*, donc nécessaires. Comme le dit KANT dans les Prolégomènes, à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science, les propositions de la métaphysique ne doivent jamais être obtenues par un démembrement des concepts, c'est-à-dire analytiquement, cela prouve que ces propositions sont toutes synthétiques ; donc métaphysiques. Mais la métaphysique doit tenir compte de la sensibilité.

Sur ce point, retenons surtout que les intuitions possibles *a priori* ne peuvent concerner que des objets des sens, car KANT dit qu'il y a une seule manière d'être antérieur à la réalité de l'objet et de se produire comme connaissance *a priori*: « *c'est de ne contenir autre chose que la forme de la sensibilité qui dans mon sujet précède toutes impressions réelles par lesquelles les objets m'affectent.* »¹

Même si la sensibilité n'est pas l'essence de la métaphysique kantienne, et que la morale de KANT n'a que des fondements, donc bien qu'elle ne soit

¹ KANT E. : Op. Cit., page 44

pas encore établie, elle a pour but le souverain bien. Le souverain bien est l'un des postulats de la raison pratique qui la relie à la morale, et qui a un caractère universel, puisqu'il est le bonheur auquel nous devons aspirer.

IV,2,c - Le souverain bien

La raison pratique qui est la base de la morale kantienne a des postulats ? Comme l'indique leur nom, les postulats ne sont pas des vérités bien qu'ils soient indémontrables.

L'immortalité de l'âme est un postulat de la raison pure pratique ; avec elle, on suppose une existence et une personnalité de l'être raisonnable persistant indéfiniment. Ainsi, cette immortalité permet au souverain bien d'être supposé: « *Donc le souverain bien n'est pratiquement possible que dans la supposition de l'immortalité de l'âme...* »¹ L'existence de Dieu aussi permet de supposer le souverain bien, puisqu'elle est un postulat de la raison pure pratique: « *On postule l'existence d'une cause de toute la nature, distincte de la nature et contenant le principe de cette connexion, c'est-à-dire l'harmonie exacte du bonheur et de la moralité.* »²

L'usage moral repose donc sur l'idée du souverain bien. KANT dit

¹ KANT E. : Critique de la raison pure, édition PUF, 1986, page 132

² KANT E. : Op. Cit. page 134

qu'elle est condition rationnelle formelle de l'usage de notre liberté ; elle nous fixe *a priori* une fin dernière à laquelle elle nous oblige à tendre, et c'est le souverain bien possible dans le monde par la liberté. « *La loi morale ordonne de faire du souverain bien possible dans un monde l'objet ultime, ... de toute ma conduite ;* »¹ et je ne peux réaliser cela que par l'accord de ma volonté avec celle d'un auteur du monde saint et bon.

Le souverain bien peut signifier suprême (dans ce cas, il est condition qui n'est subordonnée à aucune autre, il est donc condition inconditionnée) ; il peut aussi signifier parfait ; et nous avons besoin de lui, ou du moins de son idée dans le domaine de la morale, « *il est a priori (moralelement) nécessaire de produire le souverain bien par la liberté de la volonté ; la condition de la possibilité du souverain bien doit donc reposer exclusivement sur des principes a priori de connaissance.* »²

D'où vient l'idée du souverain bien ? La raison kantienne se trouve dans trois questions : La première est : *Que puis-je savoir ?* La deuxième question que KANT se pose est : *Que dois-je faire ?* et enfin dans la troisième question, KANT se demande : *que m'est-il permis d'espérer ?* Parmi ces questions, la deuxième nous intéresse parce qu'elle est plutôt morale que transcendantale, elle relie la raison à la question morale ;

¹ KANT E. : *Ibid.*, page 139

² KANT E. : *Critique de la raison pratique*, édition PUF, 1985, page 122

« la liberté d'un être raisonnable, en général, et les conditions nécessaires sans lesquelles il ne pourrait y avoir d'harmonie, suivant des principes entre cette liberté et la distribution du bonheur ; par conséquent, elle peut au moins reposer sur de simples idées de la raison pure et être connue a priori. »¹ Quant à la troisième question, elle nous conduit au souverain bien car KANT dit: « En effet, tout espoir tend au bonheur et est à l'ordre pratique et à la loi morale ce que le savoir et la loi naturelle sont à la connaissance théorique des choses, »² le souverain bien est donc ce que nous devons espérer : « quelque chose est (qui détermine le dernier but possible), puisque quelque chose doit arriver ; le savoir, à cette conclusion que quelque chose est (qui agit comme cause suprême) parce que quelque chose arrive. »³

Le souverain bien nous permet de réaliser le bonheur; car pour y arriver, il faut que nous nous représentions « un être qui agit suivant des fins et des intentions ». ⁴ KANT ajoute qu'« un tel être doit posséder un entendement et une volonté libre, c'est pourquoi la cause première est une intelligence raisonnable libre. »⁵ Mais selon KANT, certes le souverain bien nous aide à réaliser le bonheur, mais ce dernier n'a pas pour

¹ KANT E. : Ibid. 1986. page 544

² KANT E. : Op. cit. page 543

³ KANT E. : Ibid page 544

⁴ KANT E. : Leçons de métaphysique. édition librairie générale française. 1993. page 380

⁵ KANT E. : Op. cit. page 380

signification le souverain bien, car la raison n'approuve le bonheur que s'il est en accord avec ce qui est digne d'être heureux, c'est-à-dire la bonne conduite. KANT dit que le souverain bien n'est pas non plus la moralité et la qualité d'être digne d'être heureux. Bref, pour KANT, le bonheur qui constitue le souverain bien est autre chose « *Donc le bonheur exactement proportionné à la moralité des êtres raisonnables par laquelle ils s'en rendent dignes, constitue seul le souverain bien d'un monde où nous devons, selon les préceptes de la raison pure, mais pratique, entièrement nous placer et qui, évidemment n'est qu'un monde intelligible...* »¹ Car le monde sensible ne nous permet pas une telle unité des fins par la nature des choses. D'ailleurs la réalité du monde intelligible ne repose pas sur l'expérience. KANT, dans les Prolégomènes à toute métaphysique future qui pourra se présenter comme science, affirme qu'on ne peut connaître les choses en soi ni *a priori* car dans ce cas, il faut que les choses me soient données pour pouvoir tirer des déterminations ; ni *a posteriori* car si l'expérience nous apprend ce qui existe et comment il existe, elle ne nous apprend pas pourquoi cela doit exister nécessairement ainsi et non autrement. Donc, comme nous ne pouvons connaître le souverain bien par l'expérience, nous ne pouvons également connaître la réalité du monde intelligible qui selon KANT repose sur la supposition même d'un bien

¹ KANT E. Critique de la raison pure, édition PUF, 1986, page 548

suprême originaire. Il en est de même du Dieu des religions révélées. Nous ne pouvons le connaître par expérience, « ... *une raison subsistant par elle-même et douée de toute la puissance d'une cause suprême y fonde, y entretient et y accomplit, suivant la finalité la plus parfaite, l'ordre universel des choses, bien que cet ordre nous soit profondément caché dans le monde sensible.* »¹ Nous ne pouvons connaître Dieu comme chose en soi, mais il faut que nous puissions le penser. Dieu ne peut être objet d'expérience, il n'est pas connaissable ; nous ne pouvons atteindre les idées suprasensibles car la pensée, séparée de la sensation, est séparée de l'être. C'est seulement quand l'objet est construit dans l'intuition sensible qu'il peut correspondre au concept, « ... *quand la règle que fournit le concept peut en faire un objet d'expérience, mais dans tout autre cas, nulle connaissance ne peut être obtenue.* »²

Pour que le souverain bien puisse être possible, il faut que nous ayons l'idée d'une cause suprême de la nature, cette cause doit avoir une causalité qui est conforme à l'intention morale. Nous devons admettre l'existence de Dieu, car la possibilité du souverain bien est liée à celle du devoir dans le sens où il incite à travailler, à produire et à favoriser dans le monde le souverain bien, « *dont la possibilité peut alors être postulée, mais que notre raison ne peut se représenter qu'en supposant une intelligence*

¹ KANT E. : Op. cit. page 548

² ALOUË F. : Critique kantienne de la métaphysique édition PUF, 1932, p. 20-150

suprême. »¹ Nous devons avoir une confiance inconditionnée en Dieu, et cesser de nous demander comment il accomplit le complément caché à notre insuffisance, car le souverain bien est suprême. C'est une « *volonté qui doit être toute puissante, afin que toute la nature et son rapport à la moralité dans le monde lui soient soumis, omnisciente, afin de connaître les intentions les plus secrètes et leur mérite moral, présente partout, afin de prêter, immédiatement assistance aux besoins que réclame le souverain bien du monde, éternelle, afin que cette harmonie de la nature et de la liberté ne fasse défaut en aucun temps....* »² Telles sont également les qualités du Dieu des religions révélées. Il est omniscient, omniprésent, il est suprême.

Mais comment pouvons nous avoir l'idée de ce souverain bien ? C'est selon KANT par la vertu et le bonheur, non pas le bonheur au sens dogmatique du terme mais plutôt le bonheur comme l'entend KANT ; l'idée du souverain bien ; si la vertu et le bonheur constituent la possession du souverain bien dans une personne, il faut que celle-ci soit digne de ce bonheur. La morale est la doctrine qui nous enseigne comment nous devons nous rendre dignes du bonheur ; « ... *Tout ce qui nous donne de la dignité....dépend de la conduite morale, parce que celle-ci constitue dans le concept du souverain bien la condition du reste (de ce qui appartient à*

¹ KANT E. : Critique de la raison pure, édition PUF, 1986, page 135

² KANT E. : Op. cit. page 549

l'état de la personne), à savoir la condition de la participation au bonheur.»¹

Pour KANT, l'idée même du souverain bien est indispensable, puisque nous devons admettre une cause morale du monde; pour nous proposer un but final, bien que la réalisation de ce concept soit difficile. KANT ajoute qu'on ne peut appliquer ce but final à la connaissance de la nature, seule la raison peut le mettre en œuvre en vertu des lois morales. Ces lois morales nous obligent à parler de la théologie. La théologie selon KANT, n'est pas indispensable à la morale. Pourtant, la religion et la morale sont étroitement liées.

KANT dit à ce propos que la morale peut subsister avec sa règle sans théologie; mais il lui faut néanmoins cette théologie pour le but final imposé justement par cette règle sinon elle laisserait la raison dépourvue.

Donc pour KANT, la morale se suffit à elle-même et n'a pas besoin de la religion: *« En effet, puisque ses lois obligent en vertu de la simple forme de l'universelle légitimité des maximes, qu'on doit prendre en conformité avec elle, comme condition suprême (elle même inconditionnée) de toutes les fins, elle n'a d'une manière générale, aucunement besoin d'un motif matériel déterminant du libre arbitre,*

¹ KANT E. : Op. cit. page 139

c'est-à-dire d'une fin, soit pour reconnaître en quoi consiste le devoir, soit pour pousser à le faire ; mais elle peut et elle doit, quand il s'agit de devoir, faire abstraction de toutes les fins. »¹

La religion n'est certes pas indispensable à la morale selon KANT, mais c'est peut-être, parce que pour le moment il établit les fondements de sa morale; car il est difficile qu'une morale fasse fi de la religion. Ainsi KANT ne devrait pas diminuer l'importance de la religion.

¹ KANT E. : La religion dans les limites de la simple raison. édition Vrin. Paris 1952. pages 21-22

Chapitre V : Le caractère universel de la morale kantienne

Comme nous l'avons déjà dit, la morale kantienne a un caractère universel et rationnel puisque basée sur la raison, car, la métaphysique kantienne est rationnelle et suit un cheminement rationnel pour mener à la morale kantienne.

Il nous reste maintenant à parler des éléments de la raison pratique qui contribuent à démontrer ce caractère universel de la morale kantienne. Il s'agit de la volonté, de la liberté et surtout de l'impératif catégorique.

Ces trois éléments sont sans doute la cause pour laquelle KANT croyait que sa morale est différente de celle des religions révélées.

V,1 - LA VOLONTE

La volonté est l'un des concepts qui prouvent l'universalité de la morale kantienne. Nous devons produire la bonne volonté. KANT pense que si la raison nous a été donnée pour une fin qui n'est pas le bonheur, c'est pour gouverner la volonté et ainsi produire une bonne volonté. Mais il ne s'agit pas de n'importe quelle volonté, car la volonté dont nous parle KANT, doit être pure.

La volonté pure est une volonté indépendante de toute condition empirique; qui reconnaît ou qui pose des principes exclusivement rationnels et qui est capable de se déterminer uniquement par ces principes. Même s'il a une sensibilité, tout être raisonnable a une volonté pure; mais tout être raisonnable n'a pas une volonté sainte, c'est-à-dire une volonté qui est incapable de maximes qui sont contraires à la loi morale. Avec la sainteté, KANT dit que l'être raisonnable ne peut se déterminer que par la raison, il n'a donc pas de nature sensible; par conséquent, il peut produire la bonne volonté. *« De tout ce qu'il est possible de concevoir dans le monde, et même en général hors du monde, il n'est rien qui puisse sans restriction être tenu pour bon, si ce n'est seulement une bonne volonté. »¹*

Mais comment produire cette volonté ? Il suffit tout simplement

¹ KANT E. - Fondements de la métaphysique des mœurs, édition SCIP, 1971, page 87

d'agir d'après les règles qui sont des maximes, donc agir d'après les règles de la loi morale. Ainsi la bonne volonté est la volonté d'agir par devoir ; mais pas un devoir intéressé, il ne s'agit pas non plus d'agir conformément au devoir car les actes conformes au devoir sont parfois sous l'emprise des actions intéressées ou d'inclinations immédiates ; or celles-ci n'ont rien de moral. La volonté est donc la faculté de se déterminer par des lois ; elle est aussi la faculté de se déterminer par des fins, mais des fins en soi. Quand on agit d'après les maximes, on produit la volonté, mais qu'est ce qui fait que cette volonté soit bonne ? On penserait peut-être que c'est par les résultats de la volonté qu'on peut reconnaître si elle est bonne. Il n'en est rien, car la volonté est bonne non par ses résultats, mais par son seul vouloir intérieur et cela même dans le cas où elle n'arrive pas à accomplir ses intentions de façon matérielle ; donc la volonté aurait fait tout l'effort qui dépendrait d'elle, et elle resterait toujours bonne.

D'autre part, KANT dit que la volonté peut se transformer en loi universelle. C'est le cas de l'idéal du souverain bien qui est la volonté suprême qui embrasse toutes les volontés particulières ; dans ce cas, étant loi universelle, la maxime de la bonne volonté ne peut jamais se contredire elle-même ; d'ailleurs, toutes les maximes de la bonne volonté sont capables de constituer une législation universelle. Cela fait que ces maximes ont un jugement synthétique *a priori*.

Malgré son universalité, la volonté est subjective. Cela n'empêche pas que son caractère soit pratique.

V,1,a - Volonté et subjectivité

La morale de KANT commence par la volonté puisque le devoir même est lié à elle. Or, la volonté kantienne est subjective en ce qu'elle débute au niveau de l'individu. Cela n'est pas une tare puisque l'universalité même n'est telle que quand elle s'applique à tout être raisonnable. Il faut que la volonté de tout être raisonnable soit en conformité avec la loi morale.

Les maximes qui servent à observer les lois de la moralité, ces maximes sont les lois pratiques, qui à leur tour sont des raisons subjectives d'action ; c'est-à-dire des principes subjectifs. Ces derniers montrent la relation de la volonté et de la subjectivité puisque l'être raisonnable est seul ; et en tant qu'individu raisonnable, il a la volonté ; grâce à celle-ci, il agit d'après la représentation des lois ; il agit subjectivement. Sa volonté bien entendu doit être la volonté pure, la bonne volonté. C'est donc l'être humain qui se représente la loi morale en elle-même, dans sa rigueur et son autorité. Le concept du bien et du mal ne doit pas précéder la loi morale. Néanmoins, tout en s'alliant à la subjectivité, la volonté doit déterminer la loi morale. Cette subjectivité n'empêche pas que la volonté soit pratique.

V,1,b - La volonté comme raison pratique

Pour KANT, la volonté pure est la bonne volonté, elle n'est pas basée sur l'expérience. « *Une volonté simplement animale.... est celle qui ne peut être déterminée que par des impulsions sensibles, c'est-à-dire pathologiquement. Mais celle qui peut être déterminée indépendamment des impulsions sensibles, par conséquent des mobiles qui ne sont représentés que par la raison reçoit le nom de libre arbitre..., et tout ce qui s'y rattache soit comme principe, soit comme conséquence, est appelé pratique.* »¹ Cette phrase de KANT montre le lien étroit entre la raison pratique et la volonté. D'ailleurs, les deux se confondent, car la raison détermine la volonté. KANT dit que si un principe rationnel est conçu en soi comme le principe de détermination de la volonté et cela sans tenir compte des objets du désir, de la faculté de désirer; donc s'il est rationnel par la seule forme de la loi, « *... ce principe est une loi pratique a priori et la raison pure est supposée être pratique par elle-même.* »² La volonté vient de la raison pratique, puisque dans ce cas, ce principe qui est une loi pratique *a priori* la détermine. KANT dit d'ailleurs que « *La bonne volonté est la volonté d'agir par pur respect pour la loi morale;* »³ or la loi morale

¹ KANT E. : Critique de la raison pure, édition PUF, 1986, page 541

² KANT E. : Critique de la raison pratique, édition PUF, 1985, page 64

³ KANT E. : Ibid. page XII de l'introduction

n'est autre que la raison pratique; donc non seulement la volonté vient du principe qui est la loi pratique *a priori*, mais elle est aussi le fait d'agir par pur respect pour la loi morale.

La volonté doit même être en accord avec la raison pratique universelle. Il y a un principe qui est condition suprême de cet accord c'est « *l'idée de la volonté de tout être raisonnable conçue comme volonté instituant une législation universelle.* »¹ Ainsi, la volonté est tellement soumise à la loi qu'elle doit être considérée comme l'instituant elle-même. « *Tout être qui ne peut agir autrement que sous l'idée de la liberté est par cela même, au point de vue pratique réellement libre, c'est-à-dire que toutes les lois qui sont inséparablement liées à la liberté valent pour lui exactement de la même façon que si sa volonté eut été aussi reconnue libre en elle-même et par des raisons valables au regard de la philosophie théorique.* »² La volonté d'un être raisonnable ne doit lui appartenir que sous l'idée de la liberté. Au point de vue pratique, elle devient une volonté qui doit être attribuée à tous les êtres raisonnables, La volonté est raison pratique ; d'ailleurs elle doit être attribuée à l'être raisonnable, cela la rend pratique, et par ce biais, la volonté est aussi caractéristique d'une morale rationnelle. Cette rationalité de la morale est caractérisée par l'autonomie. La volonté est elle-même autonomie.

¹ KANT E. : Fondements de la métaphysique des mœurs, édition SCIP, 1971, page 154

² KANT E. : Ibid. page 183

V,1,c - L'autonomie

la volonté libre selon KANT, s'identifie à la loi, car elle obéit aux lois qu'elle s'est elle-même posées, ainsi elle est autonome. L'autonomie c'est donc la volonté conçue dans son identité avec la loi morale . Rappelons que cette dernière est caractérisée par l'impératif catégorique.

Le lien de la volonté à la loi pratique est établi par l'impératif catégorique.

« La volonté absolument bonne, dont le principe doit être un impératif catégorique, sera donc indéterminée à l'égard de tous les objets, elle ne contiendra que la forme du vouloir en général, et cela comme autonomie.... »¹ Donc toute bonne volonté a une maxime dont l'aptitude est de s'ériger en loi universelle; c'est une loi qui est unique car elle s'impose à la volonté de tout être raisonnable sans y mêler un intérêt quelconque. C'est ce qui fait l'autonomie de la volonté.

L'universalité de la volonté prouve son autonomie ; l'être raisonnable doit être l'auteur de la législation universelle, et doit agir avec l'idée que sa volonté est une volonté législatrice universelle. C'est là le principe de l'autonomie de la volonté. Ce dernier est caractéristique de la morale kantienne, puisque l'autonomie de la volonté est le principe suprême de la moralité. Celle-ci est d'ailleurs le rapport des actions à l'autonomie de la volonté, c'est-à-dire à la législation universelle qui est possible par les

¹ KANT E. : Op. Cit. page 176

maximes de cette volonté . L'autonomie fait d'elle une volonté législative et universelle.

Selon KANT, l'autonomie de la volonté, c'est la propriété de la volonté d'être à elle-même sa loi. Le principe de l'autonomie est de choisir toujours de sorte que les maximes de mon choix puissent être des lois universelles dans cet acte de vouloir. Puisqu'il est question de choix, le concept de la liberté est la clef de l'explication de l'autonomie de la volonté. S'il y a un concept qui garantit le caractère pratique de la morale de KANT, c'est bien la liberté.

V,2 - LA LIBERTE

La liberté chez KANT fait la synthèse de la loi morale et de la volonté. Le concept de liberté opère la synthèse de l'idée d'une volonté bonne et celle d'une législation universelle.

Bien qu'opérant cette synthèse, la liberté n'est pas une connaissance véritable; elle n'est qu'une supposition de la raison fondée sur la conscience d'une volonté, l'homme reconnaît la liberté en lui par la conscience de la loi. KANT assimile tantôt la liberté à la loi, tantôt il dit qu'elle fait partie de notre caractère. L'un dans l'autre, de tout ce qu'il y a dans l'intelligible, seule la liberté a de la réalité. Qu'est-ce qui fait que la liberté possède cette

importance ? C'est tout simplement parce qu'elle est une supposition qui ne peut être séparée de la loi morale. C'est grâce à la liberté que la loi morale est possible. Certains se demanderont peut-être comment la liberté est possible. Nous ne pouvons connaître cela, au risque de transformer la liberté en nature car notre connaissance a des limites. Cela ne veut pas dire que la liberté est impossible ; elle est bien possible, mais tout comme on ne peut expliquer comment une raison pure peut être pratique, on ne peut aussi expliquer comment la liberté est possible; et si nous insistons à le faire, nous nous tromperons en considérant la liberté comme la nature ; alors que selon KANT, les catégories de la liberté sont opposées à celles de la nature ; ces dernières ne sont que « *des formes de la pensée qui désignent, seulement par des concepts généraux, des objets, en général et d'une façon indéterminée, pour toute intuition possible pour nous...* »¹

Si la liberté ne paraît pas avoir un caractère scientifique, elle a au moins un aspect universel comme les sciences « exactes ». Bien que sa tendance soit l'inconditionnée, la liberté fait partie du monde intelligible, quel rapport a-t-elle avec la transcendance?

¹ KANT E. : Critique de la raison pratique, édition PUF, page 68

V,2,a - Liberté et transcendance

La liberté est transcendante sur un plan, parce que se manifestant par la loi morale; elle nous entraîne dans le monde intelligible; elle nous entraîne à la possibilité des concepts comme Dieu et l'immortalité de l'âme. C'est en cela même que la liberté est possible, parce qu'elle est ainsi admise dans un autre monde que celui des phénomènes. « *Le concept de liberté est le seul qui nous permette de ne pas sortir de nous même afin de trouver pour le conditionné et le sensible, l'inconditionné et l'intelligible.* »¹ KANT d'ajouter : « *car c'est notre raison elle-même qui, par la loi pratique suprême et inconditionnée, se reconnaît l'être qui a conscience de lui-même par cette loi (notre propre personne), comme appartenant au monde pur de l'entendement et détermine même à vrai dire la manière dont il peut comme tel, être actif.* »² Donc c'est la loi morale qui fait que la liberté est transcendante. Et, c'est par la raison pratique que nous pouvons dépasser le monde des sens. En effet, c'est la loi morale qui nous fournit des connaissances d'un ordre suprasensible; et une connexion qui est nécessaire pour le point de vue pratique.

Donc seul le pouvoir pratique de la raison peut nous transporter au-delà du monde des sens par le biais de la liberté. La relation de la liberté et de la transcendance se résume surtout à la place qu'occupe la liberté dans le

¹ KANT E. : Op. cit. page 112

² KANT E. : Ibid. page 112

monde intelligible; or le principe de causalité résume à son tour cette relation de la liberté et du monde intelligible. Les éléments qui traitent de la liberté ne sont pas très différents de ceux du principe de causalité.

V,2,b - La causalité

Commençons par une définition kantienne de la causalité « *le concept de la causalité, comme nécessité naturelle, à la différence... de la causalité comme liberté, ne concerne l'existence des choses qu'en tant qu'elle ne peut être déterminée dans le temps, partant comme phénomènes par opposition à leur causalité comme choses en soi.* »¹ Il y a donc deux conceptions de la liberté : celle cosmologique et transcendantale, qui est rationnelle; et celle pratique, qui est démontrée par l'expérience selon laquelle la liberté est la causalité par laquelle la raison détermine la volonté, et cela en lui fournissant des règles de conduite.

Le temps ne doit pas déterminer la liberté. Les déterminations des choses dans le temps ne doivent pas être prises comme des déterminations de choses en soi. « *... la nécessité, dans le rapport de causalité, ne peut en aucune façon s'unir avec la liberté...* »² D'ailleurs, les deux déterminations sont contradictoires; car avec la détermination dans le temps, toute action

¹ KANT E. : Op. cit. page 100

² KANT E. : Op. cit. page 100

est sous la condition de ce qui la précède dans le temps. Et comme le temps passé n'est pas en mon pouvoir, « ... *toute action que j'accomplis d'après des principes déterminants qui ne sont pas en mon pouvoir, doit être nécessaire, c'est-à-dire que je ne suis jamais libre dans le moment...où j'agis.* »¹ Avec le temps, la liberté est ainsi remise en cause, et KANT dit que pour la sauver, « ...*il ne reste d'autre voie que d'attribuer l'existence d'une chose, en tant qu'elle peut être déterminée dans le temps, par suite aussi la causalité d'après la loi de la nécessité naturelle simplement au phénomène, et la liberté à ce même être, comme chose en soi.* »²

Même sans tenir compte du temps, on constate que la liberté fait que l'homme appartient à deux mondes : sensible et intelligible. Donc cette personnalité de l'homme qui est « *la liberté et l'indépendance à l'égard du mécanisme de la nature entière considérée cependant en même temps comme un pouvoir d'un être qui est soumis à des lois spéciales, c'est-à-dire aux lois pures pratiques données par sa propre raison, de sorte que la personne, comme appartenant au monde sensible, est soumise à sa propre personnalité, en tant qu'elle appartient en même temps au monde intelligible.* »³ KANT, toujours pour montrer le caractère intelligible de la

¹ KANT E. : Ibid. page 101

² KANT E. : Ibid. page 101

³ KANT E. : Op. cit. page 91

causalité, dit que toute action et tout changement de détermination de l'existence d'un sujet qui a conscience de lui-même comme d'une chose en soi, doivent être « *considérées dans la conscience de son existence intelligible... comme conséquence et jamais comme principe déterminant de sa causalité comme noumène.* »¹ Donc la liberté ne se rapporte pas aux actions qu'elle peut produire comme phénomènes dans le monde sensible, elle se rapporte plutôt aux catégories qui concernent sa possibilité. Et, comme chaque catégorie est prise universellement, cela fait que le principe déterminant de cette causalité peut être placé en dehors du monde sensible, dans la liberté, ce principe peut être comme propriété d'un être intelligible.

Ainsi, la causalité par liberté doit toujours être cherchée en dehors du monde sensible c'est-à-dire dans l'intelligible; parce que comme le dit KANT, dans l'expérience, il n'est pas possible que des actions soient nécessaires objectivement et pratiquement. Donc elles ne peuvent être réelles et uniquement ordonnées. Bref ces actions ne supposent pas la causalité sensiblement inconditionnée. Or seules les choses sensibles sont données à notre perception et à notre observation, donc il faut « ... *un principe de causalité incontestable et à vrai dire objectif, qui exclut toute condition sensible de sa détermination c'est-à-dire un principe dans lequel la raison n'invoque aucune autre chose comme principe déterminant relativement à la causalité, mais le contienne déjà elle-même par ce*

¹ KANT E. : Ibid. page 104

principe et où par conséquent elle soit elle-même pratique comme raison pure.»¹ On peut se demander de quelle nature est ce principe. KANT dit qu'on n'a pas besoin de chercher loin puisque ce principe a été dans la raison de tous les hommes et incorporé à leur nature. C'est le principe de la moralité qui doit être différent de la conscience de la spontanéité. Il doit être cherché en dehors du monde sensible, dans l'intelligible. Et comme en dehors des êtres sensibles, il n'y a pas d'autres choses que nous pouvons observer et percevoir, ce principe ne doit donc pas être basé sur le monde sensible, il doit être un principe que la raison doit contenir, et par lui, elle ne doit pas invoquer de principe déterminant par rapport à la causalité; elle est pratique comme raison pure. Ce principe n'est autre que le principe de moralité. Cette dernière rend pratique le principe de la causalité qui fait partie du monde intelligible.

La liberté fait partie du monde intelligible, cela est d'ailleurs démontré par son caractère transcendant et aussi par la causalité. La liberté ne nous est pas pour autant imposée. Car en tant qu'êtres raisonnables, c'est d'une façon libre que nous acceptons les principes de la liberté.

¹ KANT E. : Op. cit. page 112

V,2 ,c - La conscience libre

les principes de la liberté et des autres concepts, de même que les habitudes, nous les acceptons librement et consciemment. Nous avons un pouvoir merveilleux qui est la conscience ; car, c'est en toute liberté que nous agissons. Et ce libre arbitre est fondé sur la loi pure. En effet, pour KANT, les catégories de la liberté sont opposées à celles de la nature. Ces dernières ne sont que « *des formes de la pensée, qui désignent, seulement par des concepts généraux, des objets, en général et d'une façon indéterminée, pour toute intuition possible, pour nous...* »¹ Alors que les catégories de la liberté se rapportent à la détermination d'un libre arbitre; celui-ci a pour fondement une loi pure pratique *a priori*. Dans ce cas, ces catégories ne sont pas différentes des concepts pratiques élémentaires; et elles sont fondées sur la forme d'une volonté pure qui est donnée dans la raison ; donc dans la faculté de penser elle-même. Par conséquent, ces catégories ne sont que la raison pratique en général et « *... ainsi l'ordre dans lequel elles se présentent, même de celles qui sont moralement encore indéterminées et sensiblement conditionnées à celles qui indépendantes des conditions sensibles... sont déterminées simplement par la loi morale.* »²

¹ KANT E. : Op. cit. page 68

² KANT E. : Op. cit. page 68

Nous acceptons la liberté d'une façon consciente; il y a donc un libre arbitre qui est pratique puisque ses catégories sont la raison pratique.

La liberté, par sa transcendance, son principe de causalité et aussi sa conscience libre est universelle. On ne peut dire que la transcendance appartient à des éléments de société, puisqu'elle fait d'ailleurs partie du monde intelligible, de même que le principe de causalité. Quand à la conscience libre, se trouvant au niveau individuel, elle devait être universelle. Mais ce qui montre ce caractère universel, c'est surtout l'impératif catégorique. Celui-ci résume la rationalité et l'universalité de la morale kantienne.

V,3 - L'IMPERATIF

L'impératif montre non seulement la rationalité, mais aussi l'universalité de la morale kantienne. C'est pour cela que tout repose sur lui. En principe, l'impératif se traduit par le devoir. Les impératifs s'expriment par le devoir. KANT dit que l'impératif est un principe objectif qui contraint la volonté. Mais il faut distinguer l'impératif catégorique de l'impératif hypothétique.

Avec l'impératif hypothétique, on agit pour obtenir quelque chose que l'on désire. D'ailleurs, les impératifs hypothétiques sont soit des règles d'habitude, soit des conseils de prudence, en vue d'avoir quelque chose.

« les impératifs hypothétiques représentent la nécessité pratique d'une action possible, considérée comme moyen d'arriver à quelque autre chose que l'on veut (ou du moins qu'il est possible qu'on veuille) l'impératif catégorique serait celui qui représenterait une action comme nécessaire pour elle-même et sans rapport à un autre but, comme nécessaire objectivement. »¹

KANT ajoute que les impératifs hypothétiques ont néanmoins une certaine valeur, parce qu'ils s'appuient sur la raison par l'établissement des règles; ils libèrent l'individu des suggestions incohérentes et l'éloignent de la sensibilité. Les impératifs hypothétiques commandent les actions en vue d'obtenir quelque chose. Certains penseront peut être que les religions révélées sont des impératifs hypothétiques puisque le fidèle agit en vue d'un lendemain meilleur. Qu'à cela ne tienne, leur tendance universelle n'est pour autant pas diminuée.

Il y a aussi l'impératif catégorique qui exprime la nécessité d'une action ; celle-ci doit être bonne en elle-même selon KANT. Donc l'impératif catégorique crée la loi. Avec l'impératif catégorique, le sujet doit connaître son devoir. Pour cela, le sujet humain doit se poser la question de savoir si la maxime de son action peut être érigée en loi universelle. L'impératif catégorique est la loi de la moralité. Bref, il n'y a que deux

¹ KANT E. : Fondements de la métaphysique des mœurs, édition SCIP, 1971, page 125

genres d'impératifs ; tous les impératifs commandent hypothétiquement ou catégoriquement « ... *si l'action n'est bonne que comme moyen pour quelque autre chose, l'impératif est hypothétique ; si elle est représentée comme bonne en soi, par suite comme étant nécessairement dans une volonté qui est en soi conforme à la raison le principe qui la détermine, alors l'impératif est catégorique.* »¹

Parmi les impératifs hypothétiques, on peut classer ceux techniques et ceux pragmatiques. Aucun ne semble être rationnel.

V,3,a - Les impératifs techniques

Les impératifs techniques sont des impératifs hypothétiques puisqu'ils se rapportent à l'art. Le propre de ces impératifs tout comme celui des impératifs pragmatiques est l'hétéronomie, car c'est l'objet qui donne la loi à la volonté et non la volonté elle-même. Comme ce sont des impératifs d'habileté, leur possibilité passe par « *Qui veut la fin, veut aussi (en tant que la raison a sur ses actions une influence décisive) les moyens d'y arriver qui sont indispensablement nécessaires, et qui sont en son pouvoir.* »²

¹ KANT E. : Fondements de la métaphysique des mœurs, édition SCIP, 1971, page 125

² KANT E. : Op. cit. page 130

Tandis que l'impératif catégorique est l'impératif moral, les impératifs techniques poussent à agir en vue d'une fin. Ce sont donc des impératifs hypothétiques, qui ne peuvent jamais être érigés en règles universelles, car ayant trait à l'art. Ils relèvent de l'expérience et surtout ils dépendent de visions du monde qui varient d'une personne à une autre, d'une société à une autre.

Nous disions qu'ils se rapportent à l'art parce qu'ils concernent une fin qui est possible avec l'impératif technique. Avec lui, les moyens sont importants puisqu'ils permettent d'accéder à la fin. Le cuisinier par exemple peut bien préparer un plat, mais encore lui faudra-t-il passer par un moyen : les ingrédients. Donc les moyens sont indispensables dans l'impératif technique.

Contrairement à l'impératif catégorique, l'impératif technique qui est un impératif d'habileté est une proposition analytique. Selon KANT, seule son action permet à l'effet de se produire. Parmi les impératifs analytiques, il y a l'impératif de la prudence qui est l'impératif pragmatique.

V,3,b - Les impératifs pragmatiques

Comme les impératifs techniques, ce sont aussi des impératifs hypothétiques. Ils se rapportent au bien être. Leur loi a pour motif le

bonheur, la loi pragmatique indique comment accéder au bonheur. Elle a des conditions hypothétiques, c'est une loi contingente.

Le bonheur prôné par les impératifs pragmatiques est celui qui découle de la satisfaction des désirs. C'est le bonheur du plaisir. Il est donc totalement différent de celui kantien; il est basé sur les penchants. Or KANT nous dit qu'une morale, ou un impératif basé sur les penchants ne sont qu'hypothétiques et ne relèvent que de l'hétéronomie; en cela, ils ont un temps limité, et ils ne peuvent être objet d'universalité ; ce qui (nous le remarquons) n'est pas le cas des religions révélées.

Ce sont des impératifs qui visent une fin, tandis que l'impératif moral lui n'a pas de fins, il n'est attaché qu'à la loi morale, et sa seule fin, c'est celle du souverain bien. L'impératif pragmatique est un principe qui est pratique de façon assertorique, sa fin est réelle. L'impératif pragmatique est celui de la prudence; il est un moyen par lequel les êtres raisonnables veulent arriver au bonheur; mais atteindre le bonheur est difficile puisqu'il faut un tout absolu, alors que les éléments du bonheur sont empruntés à l'expérience. Pour le bonheur « ... *un maximum de bien être dans mon état présent, et dans ma condition future, est nécessaire.* »¹ Il faut l'omniscience à l'être raisonnable pour le rendre heureux. Aurait-il réussi dans la vie que

¹ KANT E. : Op. cit. page131

l'être raisonnable ferait peut-être des envieux. Aurait-il une longue vie qu'elle peut être une source de longues souffrances pour lui ; « *On ne peut donc pas agir, pour être heureux, d'après des principes déterminés, mais seulement d'après des conseils empiriques, qui recommandent, par exemple, un régime sévère, l'économie, la politesse, la réserve etc... toutes choses qui, selon les enseignements de l'expérience, contribuent en thèse générale pour la plus grande part au bien être.* »¹ Les impératifs de la prudence ne peuvent donc présenter des actions qui sont pratiquement nécessaires. Selon KANT, il n'existe pas d'impératif qui puisse commander de faire ce qui nous rend heureux. L'impératif pragmatique n'est donc qu'un impératif hypothétique, ce n'est qu'un conseil, un conseil difficile ; il ne peut être un commandement de la raison contrairement à l'impératif catégorique qui est possible par la proposition synthétique *a priori*.

V,3,c - L'impératif moral

Seul l'impératif moral a un caractère universel, cet impératif moral, c'est l'impératif catégorique. Pour KANT l'impératif catégorique a des formules dont la première concerne la forme des maximes (loi universelle de la nature); la deuxième concerne la manière (êtres raisonnables fin en soi); et la troisième concerne la détermination complète (législation

¹ KANT E. : Op. cit. page 132

autonome dans un règne de fins). KANT ajoute que ces trois formules représentent l'impératif catégorique; et elles lui ménagent un accès plus facile dans les âmes des êtres raisonnables. Ces êtres sont considérés comme des fins en soi, car ce sont des êtres moraux, et pour cela, ils doivent agir en se mettant chacun à la place de l'autre. Il leur faut donc agir de sorte que ce que l'être raisonnable peut vouloir pour lui même soit ce qu'il peut vouloir pour quelqu'un d'autre.

Ce n'est pas la matière de l'action qui intéresse l'impératif catégorique. Il « ... *concerne non la matière de l'action, ni ce qui doit en résulter, mais la forme et le principe dont elle résulte elle-même ; et ce qu'il y a en elle d'essentiellement bon consiste dans l'intention, quelles que soient les conséquences. Cet impératif peut être nommé l'impératif de la moralité.* »¹

L'impératif catégorique a donc la valeur d'une loi pratique, alors que les autres impératifs sont des principes et non des lois de la volonté qui sont sans rapport avec les conditions ou les fins ; ce sont les résultats des actions qui intéressent ces impératifs, alors que l'impératif moral a trait à la forme et non au résultat de l'action.

L'impératif catégorique est une loi de la volonté. Cette dernière ne doit pas être influencée. Par exemple, je ne dois pas faire de fausse

¹ KANT E. : Op. Cit. page 128

promesse, non de peur de ne pas avoir quelque chose, mais parce que je ne dois pas le faire, ainsi l'impératif catégorique ne doit pas devenir pragmatique. Je sais d'avance ce que l'impératif catégorique comprend: « *Car, puisque l'impératif ne contient en dehors de la loi que la nécessité, pour la maxime, de se conformer à cette loi, et que la loi ne contient aucune condition à laquelle elle soit astreinte, il ne reste rien que l'universalité d'une loi en général, à laquelle la maxime de l'action doit être conforme, et c'est seulement cette conformité que l'impératif nous représente proprement comme nécessaire.* »¹ En tant qu'être raisonnable, je dois non seulement savoir d'avance ce que comprend l'impératif catégorique, mais je dois aussi être une fin ; la nature des êtres raisonnables désigne comme fin en soi, «... *c'est-à-dire comme quelque chose qui ne peut pas être employé simplement comme moyen, quelque chose qui par suite limite d'autant toute faculté d'agir comme bon nous semble (et qui est un objet de respect).* »² En tant qu'être raisonnable, je dois agir de sorte que mon action puisse être érigée en règle universelle; c'est cela l'impératif catégorique. Son premier principe dit qu'il faut que l'impératif « ... *constitue un principe objectif de la volonté, que par conséquent il puisse servir de loi pratique universelle.....* »³ Le deuxième principe de l'impératif

¹ KANT E. Op. cit. page 136

² KANT E. : Op. cit. page 149

³ KANT E. : Op. cit. page 150

catégorique c'est l'impératif pratique qui selon KANT doit être : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme un moyen.* »¹ En plus les êtres raisonnables doivent toujours considérer les fins de l'humanité comme leurs propres fins pour qu'il y ait un accord positif concernant le bonheur. Enfin, il y a un autre principe de l'impératif catégorique, c'est un principe pratique de la volonté, c'est « *l'idée de la volonté de tout être raisonnable conçue comme volonté instituant une législation universelle.* »²

Les impératifs techniques et les impératifs pragmatiques ne sont pas basés sur la raison et ne peuvent contenir les mêmes éléments que l'impératif catégorique; mais cela ne peut empêcher leur possibilité. En effet, durant des siècles, les religions monothéistes ne font que gagner du terrain. Pourtant ce sont des impératifs hypothétiques puisque les fidèles agissent en vue d'une fin.

V,4 - LA POSSIBILITE DE L'IMPERATIF CATEGORIQUE

Après les caractéristiques de l'impératif catégorique dont nous avons parlé, caractéristiques qui lui confèrent une universalité sans faille, voyons à

¹ KANT E. : Op. cit. page 150

² KANT E. : Op. cit. page 150

présent si avec tous ces atouts, l'impératif catégorique a une certaine possibilité.

Nous avons vu que les impératifs hypothétiques sont des impératifs d'habileté; donc la possibilité de l'impératif hypothétique n'est pas difficile car comme le dit KANT, il est l'application de « qui veut la fin veut les moyens »; un principe, qui est totalement analytique. L'impératif catégorique par contre, a un principe de liaison synthétique, il ne passe pas par un objet, il rattache directement la volonté à la loi; donc, la possibilité de l'impératif catégorique ne dépend d'aucune condition, d'aucune fin consécutive dit KANT. La possibilité de l'impératif catégorique qui est un impératif d'universalité montre l'universalité de la morale kantienne. Celle-ci se résume par l'impératif moral. L'impératif énonce l'idée d'une loi universelle en général; et la volonté doit conformer sa maxime à cette idée : *« Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. »*¹

La possibilité de l'impératif catégorique est un grand problème pour la critique de la raison pratique. Certes, il a des caractéristiques universelles, mais est-il pour autant possible pour nous ? KANT dit que l'impératif catégorique est possible parce que nous appartenons à deux mondes : sensible et intelligible.

¹ KANT E. : Op. Cit. page 45

L'impératif catégorique est possible parce que l'être ne peut être uniquement membre du monde intelligible; car dans ce cas, ses actions seraient conformes au principe de l'autonomie de la volonté pure, donc les actions reposeraient sur le principe de la moralité. L'être ne peut non plus être uniquement membre du monde sensible ; auquel cas ses actions seraient conformes à la loi naturelle des désirs et des inclinations, par conséquent elles seraient conformes à l'hétéronomie de la nature, les actions reposeraient sur le principe du bonheur. Donc ce qui fait la possibilité de l'impératif catégorique, c'est parce que nous faisons en même temps partie du monde intelligible et du monde sensible. Les lois du monde intelligible doivent être comme des impératifs pour moi, et les actions qui sont conformes à ce principe doivent être comme des devoirs ; donc l'impératif catégorique est possible surtout que la liberté me fait membre du monde intelligible.

Notre appartenance à deux mondes et le caractère synthétique *a priori* de la liaison qu'est l'impératif catégorique rattachant la volonté à la loi font que l'impératif catégorique est possible.

Mais comment pouvons-nous appartenir au monde intelligible et au monde sensible ? Par le respect et l'intérêt que nous portons à la loi morale et aussi par notre action.

Parmi les éléments de la raison pratique, nous avons parlé du respect, ici, nous ne parlerons que de l'intérêt et de l'action.

V, 4,a - L'intérêt

L'intérêt est l'une des preuves de la possibilité de l'impératif catégorique. L'intérêt selon KANT « découle du concept du mobile, c'est un mobile de la volonté en tant qu'il est représenté par la raison. »¹ Cet intérêt est un intérêt moral; il est pur et indépendant des sens; il vient de la simple raison pratique.

Nous avons vu que les maximes de l'impératif catégorique sont des maximes d'universalité ; elles se fondent sur l'intérêt, parce que KANT dit que le concept de maxime même se fonde sur celui de l'intérêt. Une maxime est morale quand elle repose sur l'intérêt qu'on prend à l'observation de la loi.

Notre intérêt doit être l'intérêt moral pur. Par la raison qui nous commande de tout subordonner au devoir, nous nous élèverons au-dessus du monde sensible. La sensibilité doit être dominée par le mobile de ce pouvoir qui nous permet de nous élever; nous devons espérer que cet effet sera réalisé « de manière à produire peu à peu en nous le plus grand intérêt, mais un intérêt moral pur. »² Il ne doit donc pas être un intérêt « personnel »; c'est-à-dire que je dois agir non pas parce que j'ai un intérêt ou bien parce que je

¹ KANT E. : Critique de la raison pratique, édition PUF, 1985, page 83

² KANT E. : Op. cit. page 169

serai récompensé; ou parce que je vise un but pour lequel je dois utiliser les moyens, mais parce que cet intérêt doit être par rapport à la morale, il doit être universel.

V,4,b - L'action

Prouvant également l'universalité de la morale, l'action chez KANT, c'est comme le devoir. En effet, nous devons agir suivant des maximes. L'action se distingue donc des actions qui viennent des penchants; elle est devoir ; nous devons agir de sorte que « ... *nous puissions vouloir que ce qui est une maxime de notre action devienne une loi universelle.* »¹ Ce sont donc les maximes de l'impératif catégorique qui déterminent l'action ; par conséquent, l'action est universelle. Je suis libre d'agir; KANT dit que l'action découle de la liberté et qu'en cela, elle ne doit pas se conformer à la loi du devoir par devoir. Elle doit plutôt être conforme au devoir, « ...*même l'homme le plus borné est capable de ressentir un respect d'autant plus grand pour une action conforme au devoir qu'il lui ôte davantage en pensée d'autres mobiles qui, par suite de l'amour de soi pourraient avoir de l'influence sur la maxime de l'action...* »² Nous disions tantôt que

¹KANT E. : Fondements de la métaphysique des mœurs, édition SCIP, 1971, page 142

²KANT E. : La religion dans les limites de la simple raison, édition Vrin, 1952, page 72

l'action est universelle comme les maximes qui la déterminent ; et toutes les maximes doivent avoir la forme universelle; elles doivent avoir selon KANT, la valeur de lois universelles de la nature... « *Agis selon des maximes qui puissent se prendre en même temps elles-mêmes pour objet comme lois universelles de la nature.* »¹

Finalement, l'action se résume à l'impératif catégorique qui est « *Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle.* »² Donc l'action est universelle et rationnelle.

Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que des points forts de la morale kantienne. Or, elle a aussi des faiblesses.

¹KANT E. : Fondements de la métaphysique des mœurs, édition SCIP, 1971, page 164

²KANT E. : Op. Cit. page 136

Chapitre VI: La morale kantienne au tribunal

On ne peut nier le fait que la morale kantienne ait marqué tout le dix-huitième siècle et même les siècles suivants. La preuve en est que, parmi les post-kantiens s'il y a des philosophes qui étaient farouchement antikantiens, il y en a aussi qui étaient des continuateurs de sa pensée.

Néanmoins, apparemment, la morale kantienne a des lacunes ; bien que minimes, elles existent quand même surtout quand on essaie de l'appliquer dans la société. Nous savons qu'elle n'est pas une morale sociale, c'est peut-être pour cela que tous ceux qui l'ont attaquée sur ce plan n'ont pas fait une bonne critique de la morale de KANT. Certes, il est difficile d'attaquer sa morale, mais nous essayerons de voir ses difficultés dans ses relations avec la politique, la culture (qui englobe le travail, le droit et aussi la pédagogie morale). La morale de KANT n'a pour le moment que des fondements, mais nous pensons que KANT devrait penser à la continuer, car, elle ne doit pas être en décalage avec la religion.

VI,1 - L'ETHIQUE POST KANTIENNE

L'éthique kantienne, nous ne le dirons jamais assez, est celle qui a le plus marqué le dix-huitième siècle. Cela ne veut pas dire qu'après KANT, l'éthique n'était pas d'actualité ; au contraire, les philosophes étaient préoccupés par la morale et cela jusqu'à nos jours. L'actualité de l'éthique est prouvée par les post-kantiens.

VI,1,a - Les post kantiens

KANT était considéré comme celui qui a nié la métaphysique. Pourtant , comme le dit ALQUIE, ses grands continuateurs sont des métaphysiciens dont le génie a été suscité par la métaphysique kantienne. Cela est dû au fait que la métaphysique kantienne est une métaphysique nouvelle.

Parmi les grands post-kantiens, nous pouvons citer FICHTE. Il est un continuateur de KANT, donc l'une des preuves de plus de l'universalité de la morale kantienne. En effet, pour lui, le premier principe doit être universel « *A ces tendances à rechercher le premier principe dans la conscience, FICHTE donne la forme la plus complète, la plus profonde et la plus universelle : Le premier principe est le moi absolu. Le moi pose absolument son propre être.* »¹ Comment FICHTE procède t-il ? Il

¹ DELBOS V. : De KANT aux post kantiens, édition Aubier, 1992, pages 178-179

supprime la notion de « noumène » et aboutit à un idéalisme philosophique total. Selon GREGOIRE, FICHTE adopte du kantisme la séparation entre morale et connaissance, l'idée qu'une métaphysique doit être fondée sur une certitude morale. Cette séparation de la morale et de la connaissance nous a évité de confondre l'universalité et la scientificité. La morale de FICHTE a un impératif qui est éthique; celui-ci n'est pas différent de l'impératif catégorique kantien. L'impératif FICHTEEN consiste à agir selon notre propre conviction du devoir. Si nous agissons en fonction des motifs qui relèvent de la nature ou de l'autorité, nous abandonnons ce qui est essentiel dans la morale, ici FICHTE rejoint KANT. Et puis, il nous exhorte à avoir une volonté individuelle, et elle doit se restreindre en fonction des intérêts des autres volontés individuelles; cela revient à ce que dit KANT : Agir de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée en règle universelle.

HEGEL aussi est un post kantien, mais pas un continuateur de KANT. HEGEL n'a pas élaboré une philosophie éthique au sens propre des termes, mais à travers ses écrits, l'opposition entre ses points de vue et ceux de KANT apparaît. *« Si à la foi pratique de la philosophie kantienne (je veux dire la croyance en Dieu, car l'exposé de la croyance en l'immortalité de l'âme manque de tous moments qui la rendrait digne d'une considération philosophique) on doit ôter un peu l'habillage non philosophique et populaire qui la couvre, on ne trouve exprimé là rien*

d'autre que l'Idée que la Raison possède en même temps réalité absolue, que dans cette Idée tous les contraires de la liberté et de la nécessité sont supprimées et que la pensée infinie est en même temps réalité absolue ou encore l'identité absolue de la pensée et de l'être.»¹ HEGEL ajoute que « cette Idée n'est pas du tout différente de celle de la preuve ontologique, et toute vraie philosophie l'a reconnue comme la première et seule Idée, aussi bien que la seule vraie et philosophique.»² Cette Idée est selon HEGEL, le souverain bien qui a fait que KANT a voulu harmoniser la moralité et le bonheur. Pourtant le souverain bien est certes une Idée, mais une Idée indispensable à la moralité afin que le bonheur soit aussi bien mon « affaire » que « l'affaire » de tout être raisonnable. HEGEL accuse KANT de vouloir lier l'idée à la moralité, pour HEGEL, «l'idée vraie reste une maxime absolument subjective en partie pour la réflexion, en partie pour la croyance, mais elle n'est rien pour le foyer du Connaître et de la Raison.»³ Pourtant avec le criticisme kantien, on comprend le fondement de la moralité sur la raison; sans cela, la morale n'aurait pas de caractère universel. Même si HEGEL pense que la morale de KANT est inaccessible, elle est néanmoins possible.

Post kantien, SCHELLING va à l'encontre de KANT. Car ce dernier distingue le monde de la moralité de celui de nature. Il considère également

¹HEGEL G.W.F. : *Foi et savoir : KANT, JACOBI, FICHTE*, édition Vrin, 1988 page 125

²HEGEL G.W.F. : *Op. cit.* page 125

³HEGEL G.W.F.: *Op. cit.* page 127

la faculté de juger comme médiatrice entre les deux mondes; mais il ne veut pas que le monde de la nature découle de celui de la moralité, et il ne veut pas non plus qu'on fasse des deux mondes un seul écartant ainsi l'idée d'une finalité selon DELBOS. « il écartait l'idée d'une finalité inconsciente, qui aurait en effet supposé une sorte d'objectivation hors de l'intelligence proprement dite de ce qui n'intervenait, selon lui, que comme un acte de la réflexion. »¹ Par contre, selon SCHELLING, la finalité ne doit pas être niée « ... si on nie la valeur objective de la finalité, il n'existe pas de nature comme production réelle de l'esprit, si la nature n'existe pas à ce dernier titre, elle ne saurait être objet de connaissance, »² et pour qu'il y ait cette finalité, il faut qu'il y ait unité de la nature et de l'esprit. « Le principe suprême est donc le principe de l'unité de la nature et de l'esprit. »³ Mais il y a quelque chose qui rapproche SCHELLING de KANT; c'est que SCHELLING considère que la raison est l'absolu, elle est Dieu. Et ce Dieu est libre de toutes les conditions de l'existence empirique ; Sa pensée est sur ce point comme celle de KANT, pour qui l'impératif catégorique est basé sur la raison et ne peut en aucun cas se fonder sur les conditions empiriques.

¹ DELBOS V. : De KANT aux post kantien, édition Aubier, 1992, page 196

² DELBOS V. : Op. cit. page 198

³ DELBOS V. : Op. cit. page 198

Parmi les post kantiens, SCHOPENHAUER est le plus farouche des anti-kantiens, et il fut selon BOURKE la dernière grande figure de l'éthique allemande du dix-neuvième siècle. SCHOPENHAUER considère la « volonté » comme l'énergie fondamentale qui est à œuvre en toutes choses; et motrice de tous les événements. Pour lui, la liberté appartient à la volonté nouménale, mais non à l'ordre des phénomènes individuels ; donc les hommes ne sont pas libres. Par contre, KANT pense que l'individu est libre d'agir. Si l'individu n'est pas libre, il ne peut y avoir d'universalité. Donc SCHOPENHAUER n'a pas de raison de s'opposer à KANT, car même la volonté qui est pour lui la chose en soi n'est pas morale, elle est d'ailleurs irrationnelle. Même si SCHOPENHAUER la considère comme la volonté de vivre avec toutes les spécifications qu'elle comporte. Pour lui, il n'y a pas d'impératif moral que la volonté libre doit suivre; il n'y a pas de liberté dans le vouloir humain et l'action humaine. Celle-ci est soumise à la stricte nécessité. Et puis, contrairement à KANT qui ne veut pas que l'action dérive d'un penchant, SCHOPENHAUER pense que l'action doit se fonder sur la compassion pour avoir une valeur morale. Or, ce genre de valeur morale ne peut être universel, puisque je peux compatir à une situation qui laisserait complètement indifférent quelqu'un d'autre. Les pensées des anti-kantiens ne sont pas totalement ou parfois pas du tout en accord avec ce que nous pensons être la preuve de l'universalité de la morale kantienne; elles ne fournissent pas suffisamment de preuves d'universalité.

Nous reconnaissons cette universalité de la morale kantienne bien que d'un côté nous savons que la morale de KANT a des faiblesses qui d'ailleurs, n'altèrent pas son universalité. Cette inaltérabilité de l'universalité de la morale kantienne fait la force de sa rationalité.

VI,1,b - Les faiblesses de la morale kantienne

Comme toute science a un fondement, la morale kantienne aussi en a un; il est rationnel, il est la raison même qui passe d'abord par la critique. D'ailleurs, c'est après l'échec de la métaphysique classique que la critique a pris la relève, fondant ainsi une vie morale féconde. « ... *Une vie morale féconde ne peut être pensée que dans un temps tenu pour réel.* »¹ Nous sommes d'accord que la métaphysique kantienne est une nouvelle métaphysique, « inédite »; la morale kantienne aussi l'est. Sa métaphysique est « inédite » en ce qu'elle engendre une morale faisant de l'individu un être raisonnable ayant une conscience tout à fait libre; un libre arbitre pour agir de façon à ce que son action soit une loi universelle. Mais n'est-on pas tenter ici de considérer la morale kantienne comme une morale sociale ? Cela est possible dans la mesure où la société prônée par KANT est composée d'êtres raisonnables qui, même s'ils font partie à la fois du

¹ ALQUIE, Introduction de la critique de la raison pure, Critique de la raison pure, édition PUF, 1986, page XXI

monde intelligible et du monde sensible, ne sont autres que les membres de la société. D'un autre côté, la morale kantienne ne peut pas être considérée comme sociale, puisqu'une morale sociale n'est pas basée sur la raison. Ou du moins, elle est basée sur une raison étreiquée qui ne peut en aucun cas être valable pour toutes les sociétés, étant donné que chaque société a ses opinions, sa façon de raisonner, qui ne sont soumises à aucune critique pouvant les rendre universelles, et rendre également la raison universelle.

Nous pensons que la morale kantienne n'est pas encore établie et qu'elle n'a que des fondements.

Nous savons qu'élaborer une morale rationnelle prend du temps, parce qu'il faut qu'elle soit valable pour toutes les sociétés, et que toutes les morales sont des morales de contrainte. L'impératif catégorique nous « ordonne » d'agir de sorte que notre conduite puisse être érigée en règle universelle. Ordonner quelque chose, c'est obliger à faire cette chose. Mais KANT considère cette obligation comme une obligation par rapport à la loi morale. Néanmoins comment comprendre que l'on peut être « obligé » d'agir avec un « libre arbitre » ; la liberté peut-elle être liée à l'obligation ? KANT dit que c'est la liberté d'agir par rapport à la loi morale et que même les enfants sont capables de reconnaître les actions tachées d'impureté; donc nous ne devons pas nous réfugier derrière le fait que nous pouvons agir par rapport à n'importe quelle raison et conserver nos mauvaises habitudes. D'ailleurs, l'obligation se trouve dans la liberté de l'action.

Du moment où KANT considère le souverain bien comme le but suprême de la métaphysique, sa morale paraît être comme les autres morales qui font de Dieu la fin suprême de leur métaphysique. Mais à regarder de près, nous constatons que pour KANT, il n'en est rien puisque le souverain bien n'est pas Dieu pour KANT, il n'est qu'une supposition qui nous permettra d'être dignes du bonheur; non pas le bonheur au sens où le comprennent les dogmatiques, mais au sens où le pense KANT lui-même, c'est-à-dire l'idée du souverain bien. Néanmoins, l'idée du souverain bien paraît être celle du Dieu des religions révélées, donc KANT devrait continuer son idée du souverain bien jusqu'à Dieu.

KANT est comme le pense BOURKE, « ... *le moraliste le plus important de l'école rationaliste.* »¹ Il a tellement marqué le dix-neuvième siècle que le plus grand nombre de philosophes de ce siècle se sont référés à lui « ... *une bonne partie de l'éthique allemande du dix-neuvième siècle se résume en controverses entre disciples et critiques d'Emmanuel KANT, beaucoup de penseurs acceptent d'en modifier d'autres éléments.* »² Ils ne peuvent remettre en cause la morale kantienne car elle est bien fondée. Pourtant, on peut formuler quelques critiques à son encontre, puisqu'elle n'est pas encore établie, KANT n'est pas allé jusqu'au fond de la morale, qui peut être celle des religions révélées. Il ne s'agit pas de s'arrêter aux

¹ BOURKE : *Histoire de la morale*, édition CERF 1970, page 236

² BOURKE : *Op. cit.* page 242

fondements, il faut aussi continuer l'établissement de la morale en tenant compte de son universalité, ce que firent les religions révélées.

D'autre part, la morale kantienne est fondée sur la critique qui part de la raison. Pourtant, même avec la critique kantienne de la raison, nous pensons que la raison a toujours des zones d'ombre ; car la critique manque d'objet propre, elle est la connaissance de la raison par la raison elle-même. Comment cela est-il possible ? N'est-ce pas un cercle vicieux qu'un concept soit lui-même son propre juge, son propre avocat, en somme son propre tribunal ? La raison a des difficultés à se juger elle-même parce que nous pensons que cela ressemble à une tautologie ; elle y est peut être arrivée puisqu'elle a même donné les bases d'une morale, mais il reste à modifier la fin de cette morale.

Et puis, le fait que cette morale ait tendance selon KANT à s'écarter de l'expérience est également difficile à comprendre; d'autant plus que l'homme à qui elle veut faire connaître le pouvoir de sa synthèse en dehors de l'expérience; cet homme, même considéré comme être raisonnable ne peut que se cantonner dans l'expérience. Certes KANT aussi dit que nous ne pouvons connaître les choses du monde intelligible, mais est ce une bonne raison qui facilite la compréhension du comportement de l'être raisonnable comme faisant partie du monde intelligible et du monde sensible

à la fois ? L'entendement se porte au secours de la sensibilité pour la compléter et nous donner une idée du monde intelligible. Le jugement synthétique *a priori* rend tout cela possible. Au risque de décevoir les farouches post-kantiens, nous pensons que la morale kantienne est difficilement réalisable. La morale de KANT est presque bien élaborée, mais sa réalisation est un problème car même avec la pensée, il nous est difficile de nous élever jusqu'au monde intelligible. Néanmoins, nous n'oublions pas que le souci de KANT n'est pas la réalisation de sa morale mais plutôt sa possibilité. Est-il possible de fonder une morale sans penser à sa réalisation ? KANT l'a fait, pourtant les hommes négligent cette morale puisqu'elle est difficilement réalisable.

Le grand mérite de la morale kantienne c'est d'avoir été élaborée sur une métaphysique rationnelle, présentant ainsi une particularité qui la distingue des autres morales, et la rend universelle. Et, même si elle n'est pas réalisable, l'essentiel est que l'idée soit lancée, et un jour, les hommes s'en rendront peut être compte et ils deviendront des êtres raisonnables en respectant la loi morale; même si cela est très difficile.

Le tribunal de la morale kantienne est aussi composé des éléments sociaux comme la culture.

VI,2 - LA MORALE DANS LA CULTURE

La culture est définie au sens large du terme comme l'ensemble des coutumes, des croyances, de la langue, des idées, des goûts esthétiques et la connaissance technique (organisation de l'environnement total de l'homme) c'est-à-dire la culture matérielle. Elle est donc régulatrice des rapports et des comportements d'un groupe social avec l'environnement.

Ainsi, la culture ne peut avoir une valeur universelle, puisqu'elle est un ensemble qui régule les rapports et les comportements du groupe social avec son environnement; elle est donc sociale, c'est sans doute pour cette raison que la morale kantienne n'a guère eu de succès pour les points qui concernent la culture.

Cela ne veut pas dire que la morale est antisociale, c'est tout simplement parce qu'elle a un caractère universel, contrairement à la culture. Donc la culture n'est nullement universelle. Des philosophes comme MARITAIN trouve que la culture permet à l'homme un développement moral : « *la culture ou la civilisation, c'est l'épanouissement de vie proprement humaine, comprenant, non seulement le développement matériel nécessaire et suffisant pour nous permettre de mener une droite vie ici bas, mais aussi, et avant tout le développement moral, le développement des activités spéculatives et des activités pratiques (artistiques et pratiques)* »

qui mérite d'être appelé en propre un développement humain.»¹

Le travail, le droit, le pouvoir politique et la pédagogie morale sont les principaux éléments que nous estimons constituer la culture.

VI,2,a - Morale et travail

Le travail est un concept qui fait penser à la technique et qui nous libère sur le plan matériel. Néanmoins, il doit avoir un côté spirituel, qui peut le faire entrer en relation avec la morale. «*il est possible, voire indispensable, de compléter la libération matérielle que nous devons à la technique par une libération spirituelle...* »²

Le travail doit être pour nous un devoir, et il doit nous faire acquérir une certaine liberté.

Selon KANT, l'homme détermine et constitue son univers par son activité.

Mais cette activité est confrontée au dualisme du monde phénoménal (où règne la causalité par nécessité), et du monde nouménal (qui est celui de la causalité par liberté). KANT dit que sur le plan théorique, l'activité subit la tyrannie du monde phénoménal parce que c'est un mécanisme qui interdit toute manifestation de la liberté. ARVON d'ajouter que c'est seulement sur le plan pratique que l'activité humaine est subordonnée aux exigences du

¹ MARITAIN Jacques : Religion et culture, édition DESCLEE de BROUWER et Cie Paris, 1946, page 12

² ARVON H. : La philosophie du travail, édition PUF, 1961, pages 14-15

monde nouménal qui dicte à l'homme un devoir absolu. « *Celui-ci a pour tâche de s'opposer aux mobiles sensibles qui pourraient écarter l'homme de la recherche du souverain bien.* »¹

Ainsi l'activité humaine permettra à l'homme d'oublier ses désirs. Il y a également le risque que la réflexion, la recherche du souverain bien soient oubliées. En revanche dans les religions révélées, avec le travail, il n'y a pas de risque d'oubli puisque l'homme ne fait que suivre les règles prescrites dans la religion.

Le travail ne doit pas faire oublier les valeurs universelles, dit ARVON ; nous pensons qu'il ne doit surtout pas faire oublier la valeur morale, l'impératif catégorique. « *La science pourtant, si elle arme l'homme face à la nature, le délaisse quand il lui faut affronter son propre destin. Elle crée un type d'homme pratique et décidé qui prend en charge la poursuite du progrès matériel. Mais fasciné par la science, l'homme finit par en oublier le but ultime. Perdu dans une spécialisation excessive qui lui bouche l'horizon des problèmes humains, il ignore et méprise les valeurs universelles.* »² Le travail ne peut pas empêcher à l'homme de penser aux valeurs universelles, donc nous ne devons pas écarter le travail de la morale.

¹ARVON H. : Op. cit, page 19

²ARVON H. : Ibid. pages 103-104

ARVON dit que c'est pourquoi la civilisation du travail a besoin plus que toute autre d'un supplément humaniste; car les humanités par l'affirmation d'un idéal moral sauvegardent notre personnalité en la protégeant contre l'ivresse d'un progrès mécanique déshumanisé.

Le travail doit faire partie de la morale, puisque celle-ci devient une sorte de protection pour l'homme, contre un progrès qui ne tient compte d'aucune humanité. Le travail doit intéresser l'esprit, puisque s'il transforme le monde, l'esprit de son côté l'explique, et pour humaniser le travail, il faut qu'il passe par la morale. Le travail ne doit pas faire oublier la morale, il ne peut même pas le faire.

Le droit aussi est un élément de la culture. Comment KANT a-t-il fait le rapprochement entre la morale et le droit ? Ce rapprochement peut-il altérer l'universalité de la morale de KANT ?

VI,2,b - Le droit et la morale

Le droit est un élément régulateur des relations sociales ; et les juristes pensent que parler du droit en philosophie revient à le dénaturer.

KANT, lui, traite du droit en moraliste. C'est également ce que les moralistes des religions révélées ont fait. Selon VILLEY, pour KANT « ... *toute métaphysique (les « éléments métaphysiques de la doctrine du*

droit »), toute sa philosophie du droit doivent procéder de sa raison propre, interne, subjective. »¹

Le droit et la loi morale semblent avoir des points de divergence; car, tandis que le droit doit prendre pour mesure le bien public, la morale s'adresse plutôt à l'individu ; c'est l'opinion publique qui intéresse le droit, pour son efficacité ; le droit doit tenir compte de l'opinion publique alors que la morale semble ne pas s'embarrasser de ces contingences, car elle n'a pas besoin d'organes extérieurs d'application. Donc droit et morale sont distincts mais pas séparés, puisque quand le droit met son impératif au service de la justice, il utilise l'exigence morale. Le droit ne peut contredire la morale en commandant ce qu'elle défend, il ne peut pas interdire ce qu'elle prescrit.

Le droit concerne les formes extérieures du devoir, se distinguant ainsi de la morale qui concerne les formes intérieures. Donc avec le droit, il s'agit de savoir si l'action est conforme au devoir, mais non conforme par devoir, KANT disait à ce propos que: « *La loi universelle du droit est : Agis extérieurement de telle sorte que le libre usage de ton arbitre puisse coexister avec la liberté de tout un chacun suivant une loi universelle....* »²

A un moment, KANT semble séparer droit et morale. VILLEY dit qu'il appauvrit et dénature le concept de contrat, il sépare les tâches des deux

¹ KANT E. : Métaphysique des mœurs, doctrine du droit, Introduction de VILLEY, édition Vrin, 1986, page 17

² KANT E. : Doctrine du droit, IV cité par PHILONENKO dans l'introduction, édition Vrin, page 37

corporations : « *Aux juristes, purs techniciens, voués aux besognes d'exécution, et qui désormais pourront s'installer dans la paresse philosophique, l'utilisation; et aux philosophes le contrôle de la machine.* »¹

KANT voit le droit à partir de l'individu, alors que le droit concerne le public, l'opinion publique. Ceci est logique puisque ce sont les êtres raisonnables qui forment l'opinion publique. Comme la morale kantienne n'est pas fondée sur l'expérience; dans le domaine du droit, KANT rompt avec les juristes ; ce que ces derniers considèrent comme une erreur , puisque le droit ne peut être atteint à partir de la raison subjective d'un individu ; alors que KANT le considère comme une sphère de liberté du sujet. Il n'a pourtant pas tort, parce que tout comme la morale, le droit concerne chaque être raisonnable. Droit et morale ne peuvent pas apparemment s'allier, car l'un est intérieur et l'autre extérieur. KANT dit d'ailleurs que les devoirs qui découlent de la législation juridique sont des devoirs extérieurs, « ... *car cette législation n'exige pas que l'idée de ce devoir qui est intérieure, soit par elle-même principe de détermination de l'arbitre du sujet agissant et, comme elle a besoin de mobiles appropriés aux lois, elle ne peut lui rattacher que des mobiles extérieurs. La législation morale, au contraire, fait aussi des actions intérieures des*

¹KANT E. : *Métaphysique des mœurs*. Doctrine du droit. Op. Cit. Introduction de VILLEY, pages 11-12

devoirs sans exclure les actions extérieures et s'applique à tout ce qui est devoir en général.»¹

De prime abord la relation entre le droit et la morale donnent l'impression qu'ils ne peuvent avoir les mêmes buts puisque le droit est social et la morale est individuelle, surtout la morale kantienne qui ne s'embarrasse aucunement de l'expérience. TOSEL dit que la législation juridique s'intéresse à la conformité ou la non-conformité de l'action avec la loi ; par contre la législation morale est « ...celle par laquelle l'action est accomplie pour obéir à la loi du devoir par respect pour la loi.»² Pourtant, le but du droit peut être incorporé dans celui de la morale. Des philosophes comme TOSEL trouve une complémentarité entre les deux législations « si la législation juridique tient sa catégorie d'obligation formelle de la législation morale, laquelle maintient une priorité, elle se révèle être une condition logique effective de possibilité de cette dernière qui la commande.»³

Finalement, nous remarquons que le droit et la morale paraissent incompatibles. Ce qui n'est qu'une apparence puisque la complémentarité entre droit et morale s'impose. Une faiblesse que nous remarquons dans la manière kantienne d'aborder la question du droit et de la morale, c'est qu'il n'a pas pu faire une comparaison entre son point de vue et celui des

¹ KANT E. : Op. cit. page 93

² TOSEL A. : KANT, révolutionnaire, Droit et politique .édition PUF, 1988, page 41

³ TOSEL A. : Op. cit. page 42

morales des religions révélées. D'ailleurs les morales déjà établies ont pour la majorité des cas tenu compte du droit. Ce dernier a largement été abordé dans le Coran par exemple. Ainsi le droit peut être un point de la morale, ce qui ne peut en aucun cas l'altérer.

Le pouvoir politique peut-il être ou non un élément de cette altération?

VI,2,c - Le pouvoir politique et la morale

Nous ne disons pas que KANT n'a pas parlé de la politique dans sa philosophie ou qu'il n'a pas fait de rapprochement entre la politique et la morale, (d'ailleurs, ses écrits sur la révolution française sont d'ordre politique); mais c'est à partir du droit naturel qu'il élabore sa philosophie politique. A ce propos, PHILONENKO dit que pour KANT, *« toute la théorie du droit naturel est en vue de l'Etat et justifiée par l'Etat, qui lui-même est un problème pour l'histoire en tant que lieu où la praxis humaine réalise l'idée politique. »*¹

Mais seulement, la politique étant un élément qui concerne les relations sociales des individus, elle ne peut avoir une place dans la morale kantienne. La politique est surtout objet d'anthropologie, tout comme le droit, bien qu'elle soit traitée en philosophie. En effet, des philosophes

¹Introduction de PHILONENKO dans Métaphysique des mœurs: Doctrine du Droit de KANT. édition Vrin. page 33

comme WEIL s'y sont intéressés, WEIL dit que la politique c'est « ... *une science philosophique, à l'aide de concepts qui lui sont propres et auxquels on peut attribuer le nom de catégories politiques, entendant par là les concepts fondamentaux de ce domaine particulier...* »¹

Ni le devoir, ni le pouvoir ne peuvent relier la politique à la morale. D'ailleurs, même si le devoir peut dans une certaine mesure être considéré comme lié au pouvoir, il ne s'agit pas du pouvoir politique. Le devoir est lié au pouvoir quand il est un devoir moral; quand il est la nécessité d'agir d'après le principe selon lequel l'individu ne doit accomplir une action que d'après une maxime « ...*telle qu'elle puisse comporter en outre d'être une loi universelle, telle donc seulement que la volonté puisse se considérer elle-même comme constituant en même temps par sa maxime une législation universelle.* »² Donc, dans ce cas, le devoir peut signifier pouvoir, surtout que l'individu agit lui-même par son libre arbitre. Mais dans le sens du pouvoir politique, ou de devoir dans le sens du droit, le devoir ne peut signifier pouvoir. Le pouvoir au sens politique ne doit pas non plus être confondu au gouvernement, puisqu'il informe la société du moment où elle est organisée, il est la machine même de l'action sociale. C'est cela le pouvoir politique, celui qui régule la société; par conséquent, il est impossible qu'il soit moral car comme le dit WEIL, la politique se

¹ WEIL E. : Philosophie politique, édition Vrin, 1971, page 11

² KANT E. : Fondements de la métaphysique des mœurs, édition SCIP, 1971, page 159

montre amoral et la morale apolitique; une action politique est parfaitement compréhensible sur le plan de l'expérience, donc sans qu'elle soit morale ;

« la politique même ne deviendra problème que pour celui qui reconnaît la règle de la morale universelle ; plus exactement : elle ne pourra devenir problème que pour lui car, rien ne saurait le forcer de faire le pas qui mène de la réflexion morale à la reconnaissance de la réalité historique en ce que celle-ci a de positif (et non seulement d'immoral). »¹

Le pouvoir politique ne s'encombre pas de la morale. Seulement, la morale d'une communauté peut influencer l'Etat qui a pour nature cette morale même. WEIL dit que le gouvernement peut éduquer; mais en cela, il peut influencer négativement certaines décisions parce qu'il influe sur la morale des citoyens et sur le sens donné à leur existence par eux même. En tant qu'éducateur, le gouvernement doit donc juger la morale de la communauté.

La morale de la communauté, ne pouvant être une morale universelle, nous concluons que le pouvoir politique ne peut influencer que cette morale, mais il ne peut s'allier à la morale universelle. D'ailleurs, il y a divers régimes politiques qui ont chacun sa manière de régir la morale. La politique ne peut pas non plus s'allier aux religions révélées : Donc qu'elle

¹ WEIL E. : philosophie politique, édition Vrin, 1971, pages 22-23

soit considérée par rapport à la morale kantienne ou par rapport aux religions révélées, la politique n'altère pas l'universalité de ces morales. La preuve en est que les morales des religions révélées ne peuvent être réprimées par l'Etat, même s'il essaie, il ne pourrait réussir. C'est ce qui se passe en Algérie par exemple.

Si la morale régie par le pouvoir politique ne peut être universelle, celle enseignée aux enfants et surtout la manière d'enseigner la morale aux enfants peut-elle être universelle ? La pédagogie morale est-elle la même pour KANT et pour les religions révélées ?

VI,2,d - La pédagogie morale

La morale de KANT a un aspect rationnel et universel. Mais comment l'enseigner aux enfants ? Est-ce de la même manière que les adultes c'est-à-dire par le devoir, par l'impératif catégorique ? Enfin, cette pédagogie morale peut-elle être universelle ? Voyons d'abord les méthodes pédagogiques. *« Les méthodes employées pour éduquer les enfants, autrement dit la pédagogie sont fonction d'éléments divers, d'un certain niveau technique, du nombre des enfants concernés et surtout du but que se propose l'éducation. »¹* Ces techniques peuvent être le sport, la pensée,

¹ ASSA J. dans *Traité des sciences pédagogiques* sous la direction de Maurice DEBESSE et Gaston MIALARET. édition PUF, 1971, page 16

l'art, la lecture....Pour cela, il faut un maître sans lequel l'enfant peut être désorienté: *« la non-directivité... veut promouvoir la vie du groupe, ses richesses, ses divergences fécondes, mais le groupe risque de se dissoudre de régresser vers des positions purement individuelles ou de se perdre dans sa propre contemplation, elle veut que l'élève parte de ce qu'il a lui-même vécu... »*¹ L'enfant doit donc être conduit; par cette méthode il assimilera ce qui lui serait enseignée puisqu'il sera habitué à cette voie.

Le meilleur endroit pour cet enseignement, c'est l'école affirme KANT: *« On envoie tout d'abord les enfants à l'école non dans l'intention qu'ils apprennent quelque chose mais afin qu'ils s'habituent à observer ponctuellement ce qu'on leur ordonne. »*² KANT ajoute qu'on ne peut cependant exclure l'inclination, le désir des agissements de l'enfant. Avec l'école, l'enfant apprend à agir avec régularité, et ce serait facile pour lui d'apprendre le devoir comme il apprend à obéir à son maître ; *« ...il n'échappera pas à la nécessité d'obéir à certaines lois, même si elles ne correspondent pas à son vœu. »*³ Comme cela, l'enfant apprendra vite et bien l'impératif catégorique par lequel il peut accéder à l'ordre de la moralité. *« il saisit l'existence d'une loi du devoir, c'est-à-dire un*

¹ SNYDERS G. : *Où vont les pédagogies non directives?* édition PUF, 1974, pages 6-7

² KANT E. : cité par SNYDERS G. Op. cit. Page 322

³ SNYDERS G. : Op. cit. Page 323

domaine qui dépasse infiniment tout ce qui est bien être, utilité, caprice. »¹

Ce devoir doit être le modèle, puisqu'il peut être proposé à tous les enfants.

KANT dit qu'il souhaite seulement « ... qu'on leur épargne ces exemples d'actions dites nobles (d'un mérite transcendant...) dont nos écrits sentimentaux... sont trop prodigues... »² Car non seulement les enfants

seront éloignés du devoir mais ils n'auront pas un bon modèle à suivre.

KANT ajoute qu'aucun modèle pédagogique ne doit avoir pour modèle ou pour référence une donnée religieuse ; c'est pour cela que l'école laïque est meilleure puisqu'elle s'adresse aux enfants sans distinction d'origine. Donc on doit éviter de faire du péché originel une partie de l'éducation morale.

Pourtant, nous pensons que le prophète MOHAMED (SAW)³ peut servir de modèle pour une éducation morale puisqu'il incarne le devoir dans le Coran, parlant du prophète MOHAMED (SAW), le Coran dit ceci : « *Et tu es certes, d'une moralité imminente .* »⁴ Sa conduite résume la morale en Islam. Celle-ci est aussi caractérisée par un impératif, celui de suivre la morale du Coran. On nous dira certes que c'est une morale dogmatique, mais l'impératif catégorique ne l'est pas moins peut-être, puisqu'il nous ordonne d'agir tout comme le dogme. Dans le Coran, il est dit également qu'il faut un maître à l'enfant pour apprendre la morale.

¹ SNYDERS G. : Op. cit. page 323

² KANT E. : *Critique de la raison pratique*, édition PUF, page 165

³ S.A.W : Sallalahou Alayhi Wassalam : Que la paix et le salut soient sur lui

⁴ Le Coran. Sourate 68, Verset 4

Donc, il peut y avoir une pédagogie morale à caractère universel. Ce serait tout simplement enseigner les enfants de la même manière. [KANT préconise l'école laïque, nous préconisons celle coranique, puisque dans cette dernière, il n'y a point de distinction de couches sociales ou d'origine des enfants bien qu'il y ait distinction de religion.] Et puis si l'Islam était universel, l'école coranique, par conséquent la pédagogie morale du Coran aussi pourront l'être; et au moins dans ce cas, c'est une morale non seulement réalisable mais aussi possible. D'ailleurs même si l'Islam n'est pas universel, le monothéisme l'est ou presque. C'est ce qui devrait être la continuation de la morale de KANT. En effet, il devrait continuer l'établissement de sa morale, auquel cas il constatera certainement que sa pédagogie morale est pratiquement identique à celle du Coran. Dans ce dernier, il est indiqué qu'il faut un maître aux enfants, (cela KANT aussi l'a préconisé); qu'il faut enseigner les enfants de la même manière, c'est ce à quoi KANT a pensé; et c'est ce qui se fait dans les écoles coraniques également.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

La morale de KANT est rationnelle, les sciences « exactes » le sont également; cela nous a poussé à analyser les deux rationalités. Pourtant, elles ne se ressemblent pas, puisque si la rationalité des sciences « exactes » prouve leur scientificité, la rationalité de la morale kantienne prouve son universalité. L'universalité de la morale de KANT diffère de celle des sciences « exactes », la morale de KANT peut être refusée, les sciences « exactes » par contre ne peuvent l'être. Les sciences « exactes » font partie du monde des phénomènes, tandis qu'une morale ne peut que faire partie du monde nouménal.

KANT a évité dans les fondements de sa morale, les éléments anthropologiques; mais, finalement, ses aspirations ne diffèrent pas de celles des religions révélées. Qu'il s'agisse du rapport du droit et de la morale, de la pédagogie morale (qui sont des exemples parmi tant d'autres), il y a une certaine similitude entre les réflexions de KANT et celles des religions révélées, particulièrement l'Islam.

CONCLUSION GENERALE

BOURKE dit que : « ...*La meilleure critique se trouve dans l'évolution de la philosophie elle-même.* »¹ Si certains philosophes ont un tant soit peu rejeté la morale kantienne, c'est faute d'avoir analysé en profondeur les œuvres de KANT se rapportant à la morale. La morale de KANT n'est pas réalisable; ce n'était pas sa principale préoccupation, laquelle est surtout de savoir comment cette morale est possible puisque, comme le dit KANT lui-même, le monde intelligible ne peut être connu par nous ; nous ne pouvons que connaître la loi qui nous oblige à avoir conscience d'être les auteurs de cette loi parce que nous sommes des êtres raisonnables par notre volonté.

L'entendement pur, le rapport de la raison et de l'entendement, nous montrent que nous pouvons avoir une idée du monde intelligible puisqu'ils nous font nous sentir membres à la fois du monde intelligible et du monde sensible. Et, devenant raisonnables puisque, suivant le but final de la raison pure qui est la raison pratique, nous aboutissons à la raison pratique. Celle-ci n'est essentiellement constituée que de la morale kantienne qui est caractérisée par le respect, le devoir et surtout par la méthode de compréhension, qui est la synthèse *a priori*. La synthèse *a priori* est aussi la méthode suivie par la métaphysique.

¹ BOURKE : Histoire de la morale, édition CERF, 1970, page 7

Par ce biais, la métaphysique a une caractéristique rationnelle étant donné qu'elle passe par la critique de la raison; par conséquent, elle est distincte de la métaphysique dogmatique ; distinction qui est accentuée par l'universalité de la métaphysique kantienne. Celle-ci est médiatrice entre la raison et la morale.

Ce qui résume la morale kantienne, c'est l'impératif catégorique. Il est le seul moral, le seul (parmi les impératifs) qui soit universel par la volonté, la liberté et l'autonomie. Sa possibilité vient du fait qu'il est exprimé par l'action et l'intérêt; et puis sa fin ultime est celle de toute la morale kantienne, c'est l'idée du souverain bien. Nous estimons que cette idée du souverain bien peut être le Dieu unique des religions révélées.

Après KANT, les philosophes se sont intéressés à sa philosophie, notamment son éthique. Certains l'ont critiqué, d'autres ont continué ses œuvres. Les premiers l'ont attaqué aussi bien sur le plan de la morale, que sur celui du rapport de cette morale avec le droit ; car de façon apparente, KANT donne l'impression d'avoir fait des erreurs concernant ce rapport; il donne l'impression de n'avoir pas su différencier droit et morale, alors qu'il n'en est pas ainsi. Ici, nous comprenons l'attitude de KANT ; car sa morale est une morale qui n'est pas basée sur la société, mais cela n'empêche que la réflexion de KANT sur le droit et la morale n'est pas déplacée; elle coïncide d'ailleurs avec celle des religions révélées. La culture qui comprend le travail et même la politique, relève du domaine

anthropologique, auquel KANT n'a pas consacré beaucoup de son temps. Dans le Coran, le travail occupe une place importante; mais le pouvoir est relégué à une place moins importante, ou du moins, il n'est pas conçu comme dans la politique de nos états actuels; Même KANT ne s'y est pas attardé. La pédagogie aussi fait partie de la culture, et KANT n'a pas omis d'en parler; car si l'homme raisonnable agit par devoir, l'enfant peut-il le faire ? Peut-il y avoir une pédagogie morale universelle ? KANT pense que l'enfant peut agir par devoir si on l'habitue à la régularité dès le bas âge. Et que la meilleure méthode pédagogique c'est l'école laïque.

KANT s'est opposé aux religions surtout celles révélées, considérant que nous ne pouvons avoir que l'idée du souverain bien. Mais vers la fin de sa vie, il s'est assagi et c'est à cette étape que certaines de nos réflexions tendent à coïncider avec celles de KANT ; car nous pensons que même si nous ne pouvons avoir que l'idée du souverain bien, celui-ci ne peut être que Dieu et puis la religion révélée peut être universelle. Notre pensée rejoint ici celle de KANT parce qu'il dit que « *La sagesse, c'est-à-dire la parfaite conformité des mesures prises par la raison pratique avec la fin dernière universelle, avec le souverain bien, cette sagesse là ne se rencontre qu'en Dieu seul.* »¹ KANT ajoute que la sagesse humaine c'est de

¹ KANT E. : La fin de toutes choses extrait de pensées successives de KANT sur la théodicée et la religion. édition Vrin, Paris 1963, page 228

ne pas agir manifestement à l'encontre de cet idéal. Auparavant, il considérait la métaphysique comme ne servant que de tremplin à la religion; mais, à la fin de sa vie, KANT disait que «*le concours de la raison pratique est absolument nécessaire à une religion.* »¹ S'il reconnaît que la raison pratique est nécessaire à une religion, il aurait dû penser à les rapprocher et non s'arrêter aux fondements de sa morale.

Nous avons certes critiqué la morale kantienne, mais ce n'est pas d'une manière destructive, nous nous sommes évertués à comprendre cette morale car comme le dit ALQUIE, « *Le difficile n'est pas de découvrir les insuffisances d'une pensée : c'est d'en apercevoir toute la profondeur.* »²

L'homme a certes des difficultés à tendre vers l'inconditionné; FALLOT dit qu'il n'y a pas de monde moral autonome en l'homme. Il y a un homme sensible (nœud de plaisir et de douleur, attraction de la vie); il y a aussi un homme qui pense ; il n'y a pas d'homme qui moralise en dehors de ces deux hommes. S'il moralise c'est avec son intelligence et sa sensibilité. ALQUIE dit que certes la voie du criticisme mène à la métaphysique. Mais le seul tort de KANT, c'était de croire que c'est la seule voie et qu'elle permettrait de fonder la philosophie comme science.

¹ KANT E. : Op. cit. page 229

² ALQUIE F. : dans l'introduction de la Critique de la raison pratique de KANT. édition PUF, page XXXII

Quoi qu'on dise, la morale kantienne n'a pas fait fi de la sensibilité, et elle n'a pas non plus écarté le monde intelligible. Elle est en cela « inédite », et universelle. Certes, toute morale est en rapport avec la raison, mais l'universalité est la caractéristique de la seule morale kantienne. En outre, nous avons l'impression que KANT s'est arrêté à mi-chemin. S'il avait établi sa morale, il se serait aperçu qu'elle ne pourrait pas être différente de celle des religions révélées.

Car KANT, malgré son opposition à ces religions, avait vers la fin de sa vie tenté de concilier sa métaphysique avec Dieu.

BIBLIOGRAPHIE

OEUVRES DE KANT CLASSEES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

- KANT, Emmanuel : Critique de la faculté de juger
édition Gallimard, 1993
- ” ” Critique du jugement
édition Vrin, Paris, 1960
- ” ” Critique de la raison pratique
édition PUF, Paris, 1985
- ” ” Critique de la raison pure
édition PUF, Paris 1986
- ” ” Fondements de la
métaphysique des mœurs
édition SCIP, Paris 1971
- ” ” La dissertation de 1770
édition Vrin, Paris, 1976
- ” ” La fin de toutes choses dans
« Pensées sur la théodicée et
religion »,
édition Vrin, Paris 1963
- ” ” La religion dans les limites
de la simple raison
édition Vrin, Paris 1952
- ” ” Leçon de métaphysique
édition librairie générale
française, 1993

”

”

Les progrès de la métaphysique
en Allemagne depuis le temps
de Leibniz et de Wolf
édition Vrin, Paris, 1973

”

”

Lettres sur la morale et la
religion
édition Montaigne, Paris, 1969

”

”

Métaphysique des mœurs,
I - Doctrine du droit
édition Vrin 1986
II - Doctrine de la vertu
édition Vrin, Paris, 1980

”

”

Premiers principes
métaphysiques de la science de
la nature
édition Vrin, Paris, 1952

”

”

Projet de paix perpétuelle,
édition Vrin, Paris, 1975

”

”

Prolégomènes à toute
métaphysique future qui pourra
se présenter comme science
édition Vrin, Paris, 1968

”

”

Réponses à la question qu'est-ce que
les lumières ? in « KANT, œuvres
philosophiques II des prolégomènes
aux écrits de 1791 »
édition publiée sous la direction de F.
ALQUIE, bibliothèque de la Pléiade
ISBN Janvier 1985

”

”

Sur un prétendu droit de mentir par
humanité
édition Vrin, Paris, 1972

OEUVRES SUR KANT

- ALQUIE, Ferdinand : Critique kantienne de la métaphysique
édition PUF, Paris, 1968
- CHATELET, François : La philosophie de KANT à HUSSERL (sous la direction de)
Partie sur Emmanuel KANT
édition IBSN, 1993
- CRAMPE CASNABET, Michèle : KANT une révolution philosophique,
édition Bordas, Paris, 1989
- DELBOS, Victor : De KANT aux post kantiens
édition Aubier, Paris 1992
- ” ” La philosophie pratique de KANT
(de la page 299 à la page 369)
édition PUF, Paris, 1905
- FREULER, Léo : KANT et la métaphysique spéculative
édition Vrin, Paris, 1992
- GUILLERMIT, Louis : KANT in Encyclopédie
Universalis, Corpus 13, 1990
- HEIDEGGER, Martin KANT et le problème de la métaphysique
édition Gallimard, Paris, Mai 1994
- HUISMAN, Denis KANT in Dictionnaire des philosophes,
édition PUF Paris, 1993

- MOREAU, Joseph : La problématique kantienne
(De la page 57 à la page 159)
édition Vrin, Paris, 1984
- TOSEL, André : KANT révolutionnaire Droit et politique
édition PUF, Paris, 1988
- VIALATOUX, Joseph : La morale de KANT
édition PUF, Paris 1963
- WEIL, Eric : Problèmes kantiens
édition Vrin, Paris, 1970

AUTRES OEUVRES CONSULTEES

- ADORNO, Théodor Wiensengrund : Aufklärung, in Thesaurus, 1990
- ARISTOTE : La métaphysique
édition Vrin, Paris, 1962
tome 1 (Introduction)
- ARVON, Henri : La philosophie du travail
édition PUF, Paris, 1961
- BACHELARD, Gaston : Epistémologie (De la page 9 à la page 21)
édition PUF, Paris 1971
- BOURKE, Vernon J. : Histoire de la morale
édition CERF, Paris, 1970
- BREHIER, Emile : Histoire de la philosophie
17 - 18 è siècle
édition PUF, Paris, 1993

BRUAIRE, Claude

Hegel in Encyclopédie Universalis
Corpus 9, 1988

CASSIRER, Ernst :

La philosophie des lumières (de la
page 193 à la page 262)
édition Fayard, Paris, 1993

Colloque de l'académie
internationale de
philosophie des sciences

Science et métaphysique
édition Beauchesne, Paris, 1986

Coran (le)

révisé et édité par la présidence
générale des directions de recherches
scientifiques islamiques de l'IFTA,
de la prédication et de l'orientation
religieuse.

DABIN, Jean :

Sur le thème Droit, Droit et morale in
Encyclopédie Universalis Corpus 6,
1988

DEBESSE, Maurice et
MIALARET, Gaston
(sous la direction de)

Traité des sciences
pédagogiques tome 2 :
Histoire de la pédagogie,
édition PUF, Paris, 1971

DESCARTES, René

Discours de la méthode dans
tome 1 des œuvres
philosophiques éditée par
F. ALQUIE aux
éditions GARNIER, Paris,
1964

DIDIER, Béatrice

Le siècle des lumières
MA édition, 1987

- FALLOT, Jean : Pouvoir et morale
édition Imprimerie savernoise à
Saverne, 1967
- GUENANCIA, Pierre : DESCARTES
édition Bordas, Paris, 1986
- GUILLEMAIN, Bernard : sur le thème : pouvoir,
fondement social du pouvoir
Encyclopédie Universalis
Corpus 14, 1988
- GRECO, Pierre : Sur le thème pédagogique :
Les problèmes de l'éducation
scolaire , Corpus 14, 1988
- GREGOIRE, François : Les grandes doctrines morales
édition PUF, Paris, 1964
- HEIDEGGER, Martin : Le principe de raison
(Introduction),
édition Gallimard, Paris, 1989
- JULIA, Didier : Dictionnaire de la philosophie
(édition Larousse, Paris, 1964)
- KALINOWSKI, Georges : L'impossible métaphysique
(édition Beauchesne, 1981)
- MARITAIN, Jacques : Religion et culture,
édition DESCLEE DE
BROUWER et Cie, Paris, 1946
- MARTINON, Jean Pierre : Sur le thème Culture,
sociologie de la culture
Encyclopédie Universalis
Corpus 5, 1988

MILLET, Louis :

Pour connaître SPINOZA
(De la page 43 à la page 63
et de la page 123 à
la page 147),
édition Bordas, Paris,
Mars 1986

MORNET, Daniel :

La pensée française au
18^e siècle
édition Armand Colin, 1969

POINCARÉ, Henri :

Science et méthode
(Introduction),
édition Flammarion, Paris,
1956

RAABE, Paul :

Les lumières en Allemagne
(de la page 9 à la page 103),
édition Hohwacht
Verlag Bonn, 1979

SNYDERS, Georges :

Où vont les pédagogies non-
directives ?
édition PUF, Paris 1974

SPINOZA:

L'éthique
édition Gallimard, Paris, 1985

TOURE, Saliou
(sous la direction de)

Mathématiques en classe de 4^{ème}
Collection IRMA, NEA, Juillet 1991

” ”

Mathématiques en classe de 5^{ème}
Collection EDICEF, 1991

WEIL Eric :

Philosophie politique
(De la page 7 à la page 57),
édition Vrin Paris, 1971

” ”

Thème : La philosophie
politique in Encyclopédie
Universalis Corpus 14
Juin 1988

PLAN

INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIÈRE PARTIE : <i>L'HISTOIRE DE LA RAISON ET LA RAISON</i>	
<i>KANTIENNE</i>	9
CHAPITRE I : KANT et le siècle des lumières	12
I,1 - KANT	123
I,1,a- Sa vie.....	13
I,1,b - Le contexte philosophique du siècle des lumières.....	17
I,1,c - Son système.....	22
I, 2 - LA RAISON DES LUMIERES.....	28
I,2,a - La morale des lumières	28
I,2,b - Le rationalisme	30
I,2,c - Le renversement de l'ancien système par KANT.....	33
Chapitre II : La raison kantienne	37
II,1- LA RAISON PURE	39
II,1,a - L'entendement pur.....	40
II,1,b - La raison et l'entendement.....	43
II,1,c - Le but final de la raison pure.....	45
II,2 - LA RAISON PRATIQUE	47
II,2,a - La loi morale	49
II,2,b - Le respect.....	52
II,2,c - Le devoir	55

II,3 - LE JUGEMENT	57
II,3,a - Le jugement en question	57
II,3,b - L'universalité du jugement par le biais du jugement téléologique.....	58
II,3,c - Nécessité du jugement	61
II,4 - LA DEMARCHE DE LA RAISON KANTIENNE	63
II,4,a - Le criticisme kantien.....	64
II,4,b - La synthèse a priori	66
DEUXIEME PARTIE : <i>LA QUESTION MORALE</i>	70
Chapitre III : La métaphysique	73
III,1 - LES MORALES PRE-KANTIENNES	74
III,1,a - Les morales traditionnelles	75
III,1,b - Les morales qui ont servi de ressources à KANT.....	80
III,1,c - Les métaphysiques pré-kantiennes.....	84
III,2 - LA METAPHYSIQUE KANTIENNE	91
III,2,a - La métaphysique de la nature	94
III,2,b - La métaphysique des mœurs.....	95
III,2,c - L'ontologie.....	98
Chapitre IV : La véritable métaphysique	104
IV,1 - La métaphysique rationnelle	106
IV,1,a - Le concept de science	109
IV,1,b - L'épistémologie	113

IV,1,c - La métaphysique et l'épistémologie.....	115
IV,2, - La métaphysique comme médiation de la raison et de la morale	117
IV,2,a - L'indispensable métaphysique.....	118
IV,2,b - La rationalité de la métaphysique	120
IV,2,c - Le souverain bien.....	123

Chapitre V : Le caractère universel de la morale

kantienne	131
V,1 - LA VOLONTE.....	132
V,1,a - Volonté et subjectivité.....	134
V,1,b - La volonté comme raison pratique.....	135
V,1,c - L'autonomie.....	137
V,2 - LA LIBERTE.....	138
V,2,a - Liberté et transcendance.....	140
V,2,b - La causalité.....	141
V,2,c - La conscience libre.....	145
V,3 - L'IMPERATIF.....	146
V,3,a - Les impératifs techniques.....	148
V,3,b - Les impératifs pragmatiques.....	149
V,3,c - L'impératif moral.....	151

V,4 - LA POSSIBILITE DE L'IMPERATIF CATEGORIQUE	154
V, 4,a - L'intérêt	157
V,4,b - L'action	158
Chapitre VI: La morale kantienne au tribunal.....	160
VI,1 - L'ETHIQUE POST KANTIENNE	161
VI,1,a - Les post kantiens.....	161
VI,1,b - Les faiblesses de la morale kantienne.....	166
VI,2 - LA MORALE DANS LA CULTURE	171
VI,2,a - Morale et travail.....	172
VI,2,b - Le droit et la morale.....	174
VI,2,c - Le pouvoir politique et la morale	178
VI,2,d - La pédagogie morale.....	181
CONCLUSION GENERALE.....	1866
BIBLIOGRAPHIE	1911